

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD

ENTRE

La Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

Représentée par M. Jean-Marc BROUILLET Président de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juin 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Magali DEBATTE Préfète de la Charente
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Représentée par M. Yves LE BRETON, Directeur général

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux,

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

EUROPE : Programme LEADER 2017-2021

Le programme LEADER soutient les projets locaux initiés dans le cadre de stratégies intégrées construites par les acteurs des territoires ruraux. LEADER couvre l'intégralité de l'EPCI la Rochefoucauld porte du Périgord et la partie rurale de l'agglomération de Grand-Angoulême.

Pour la période 2021-2027 selon les nouvelles règles définie par la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire constitué par Grand-Angoulême et la Rochefoucauld porte du Périgord ayant une population de plus de 100 000 habitants ne pourra pas répondre à l'appel à projet LEADER 2021 2027. Ce territoire aura un accès direct avec un comité de sélection local à l'OS5 FEDER.

ETAT :

Contrat de ruralité 2017-2020

Signé le 04 juillet 2017 le contrat de ruralité la Rochefoucauld porte du Périgord est dans sa dernière année de mise en œuvre.

Petite Ville de demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

RÉGION Nouvelle Aquitaine :

Contrat de dynamisation et de cohésion territoriale «Grand Angoulême –La Rochefoucauld Porte du Périgord 2020-2026

Une feuille de route partagée entre la Région et le territoire de projets rassemblant Grand Angoulême et La Rochefoucauld Porte du Périgord

Le diagnostic du territoire GrandAngoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord présente des dynamiques de développement témoignant d'évolutions économiques et sociales:

- Difficultés enregistrées dans le champ productif concurrentiel
- Potentiels de développement du territoire autour de filières innovantes (industries culturelles et créatives, stockage énergie,...)
- Vigilance sur le contexte social (emploi, précarité, vieillissement population)
- Captation de richesses à développer

Les 4 axes du contrat :

Axe1: Accompagner les mutations économiques et soutenir l'innovation

Axe2: Construire une offre de services de proximité équilibrée sur le territoire

Axe3: Poursuivre le soutien à la transition énergétique et écologique

Axe4: Développer l'attractivité et l'économie du tourisme

L'Accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022

Cela concernera uniquement les projets ayant un engagement comptable en 2021-(2022) et réalisation avant fin 2023.

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

Les négociations sont en cours. Le projet de CPER-cadre contractualisant les grandes priorités stratégiques et enveloppes financières mobilisables sera présenté en assemblée plénière du Conseil régional fin mars 2021,

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE contractualisation 2019-2021

La négociation entre l'EPCI et le département a défini comme prioritaire les projets suivants :

La construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Rochefoucauld

Aménagement des locaux du CIDIL au sein de la cave de Saint-Sornin

Réaménagement et agrandissement du siège de l'EPCI à Montbron

Réhabilitation et agrandissement de la Maison médicale de Montbron

Aménagement sécuritaire et piétons pour le carrefour giratoire de la RD 941 et VC 110 à

Rivières

TERRITOIRE ET INDUSTRIE

Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. La Rochefoucauld Porte du Périgord est dans une démarche territoire et industrie avec les agglomérations de Grand-Angoulême et de Cognac et la communauté de communes du Rouillacais

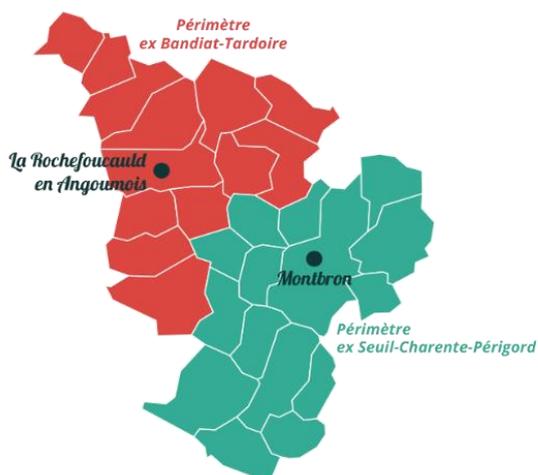
Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord

Article 2 – Diagnostic

Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs

La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord résulte de la fusion récente des ex-Communautés de communes Bandiat-Tardoire et Seuil Charente-Périgord au 1er janvier 2017. Elle est organisée autour de deux bassins de vie principaux (La Rochefoucauld et Montbron) et deux pôles secondaires (Chazelles et Marthon), regroupe 27 communes sur une superficie de 468,3km² et compte environ 22 240 habitants.



Située à la frontière de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, son développement, notamment démographique, est stimulé par la périurbanisation de cette dernière. En effet, entre 2012 et 2017, la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel a été de -0,4%. Cependant, il y a eu +0,4% de variation due aux entrées-sorties sur le territoire (*Insee*).

La proximité immédiate d'Angoulême mais aussi la position du territoire, au cœur d'un triangle dont les extrémités seraient constituées par les agglomérations de Poitiers (distante d'environ 110 km), Bordeaux (120 km) et Limoges (100 km) permettent à la communauté de communes d'occuper une position régionale stratégique. Facilement accessible, elle est positionnée au carrefour d'axes majeurs : axe nord/sud (Bordeaux-Paris, N10), axe est/nord-est (Rochefort - Cognac - Angoulême - Limoges - Montluçon) et axe est/ouest (N141).

Avec une densité de population de 47,5 habitants au km², le territoire de La Rochefoucauld-Porte du Périgord est un territoire rural. La communauté de communes est d'ailleurs classée en Zone de Revitalisation Rurale. Son tissu économique est fortement marqué par l'agriculture qui représente 538 établissements, 7% des emplois locaux et 60% des sols du territoire (*Insee 2017 et CGDD-SDES 2018*).



Le territoire a pour particularité d'associer des terrains aux potentialités agricoles différenciées à l'origine de productions diversifiées. Si les surfaces agricoles consacrées à la polyculture et au polyélevage prédominent nettement, les surfaces vouées à l'élevage, principalement au nord-est du territoire dans le secteur du Montbronnais, aux grandes cultures et à la viticulture, avec notamment le vignoble de Saint-Sornin entre Montbron et La Rochefoucauld, n'en sont pas moins négligeables.

Le tissu économique de la communauté de communes reflète également fortement le caractère industriel du territoire, l'industrie représentant 19% des emplois locaux et 12% des établissements employeurs (*Insee, 2017*). Elle est principalement orientée vers le cuir, le bois et le textile avec

notamment la Maroquinerie de la Tardoire (Hermès), Packetis, Bricq, Silac Industrie et les Cheminées de Chazelles. L'implantation de la maroquinerie Hermès sur le territoire, en 2012, a créé plus de 250 emplois, a redynamisé la commune de Montbron mais a également rayonné sur les autres communes du territoire et de la région.



La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord dispose aussi d'un patrimoine historique et culturel riche qui constitue autant d'éléments d'attractivité touristique à valoriser : patrimoine préhistorique (grottes du Placard et du Queroy), patrimoine médiéval (châteaux de La Rochefoucauld et de Montbron), sites religieux (le couvent des Carmes, le monastère orthodoxe de Korssoun), communes labellisées (« station verte de vacances » pour Montbron, « village étape » pour La Rochefoucauld) ... Le château de la

Rochefoucauld comptabilise environ 25 000 entrées payantes à l'année (*données Office du tourisme*). Une programmation culturelle anime également le territoire tout au long de l'année, autour de la musique, du patrimoine, de la gastronomie et du sport, dont certaines sont très appréciées par la clientèle touristique telles que le grand marché de nuit de Montbron et la fête médiévale au château de La Rochefoucauld.

Au-delà de son patrimoine historique et architectural, le territoire dispose d'un patrimoine naturel remarquable. La préservation de l'environnement et de la qualité paysagère du territoire ont permis, depuis plusieurs années, le développement de nombreuses activités. Le centre en plein air le Chambon propose ainsi des activités pleine nature au grand public. En matière de randonnée pédestre, le territoire, traversé par les GR4 et GR36, dispose d'un réseau de sentiers dense et entretenu de 760 km. Les cyclotouristes ne sont pas en reste, puisque la Coulée d'Oc, voie verte de 21 kilomètres, est désormais l'un des tronçons de la véloroute La Flow Vélo et de l'EuroVélo La Scandibérique. Le canoë-kayak est également une activité très prisée et pratiquée, 5000 descentes se font en moyenne sur la rivière Tardoire tous les ans (*données Office du tourisme*).

Développement économique : un tissu économique structuré autour de l'activité agricole et autour de savoir-faire industriels notamment les filières cuir, bois et textile

Emploi et dynamique démographique

La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord se caractérise par un taux d'emploi important, de 66% et supérieur à la moyenne régionale (64%, *Insee, 2017*).

Le taux de chômage, s'il a augmenté de 2 points en 10 ans (12% en 2017, *Insee*), est également inférieur à celui du Département (14% en 2017). Néanmoins, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage, ce taux ayant progressé de 6 points en 10 ans pour les 15-24 ans (27% en 2017, *Insee*).

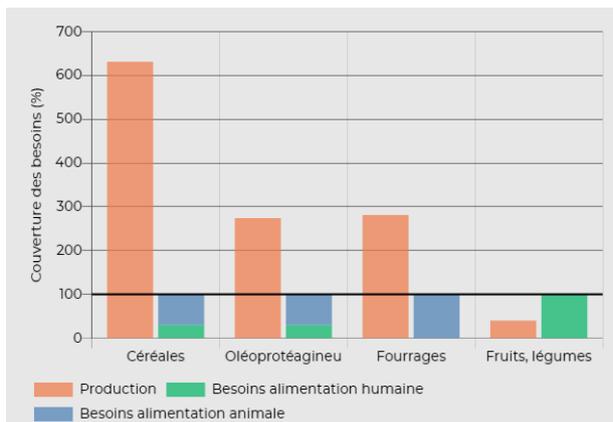
Les collectivités locales et les associations ont développé un ensemble d'outils pour contribuer à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle. La Mission Locale assure une mission de service public de proximité visant à favoriser l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans. Elle dispose d'une permanence d'accueil à La Rochefoucauld et propose un accueil hebdomadaire à Montbron. En 2020, 200 jeunes ont ainsi été accompagnés. Il n'y a pas d'antenne ou de permanence de Pôle Emploi sur le territoire mais le CIDIL, association qui a développé un chantier d'insertion en maraîchage biologique, accompagne les demandeurs d'emploi. 307 personnes ont ainsi été accompagnées en 2019 par le CIDIL.

La communauté de communes se caractérise également par le vieillissement de sa population : la part des plus de 75 ans a augmenté de 2 points en 10 ans (13,7% en 2017, *Insee*) et est supérieure à la moyenne départementale de 12%.

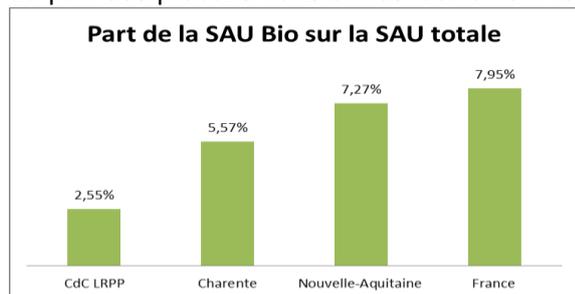
Cette population relativement âgée et la hausse du chômage chez les jeunes posent la question de la capacité du territoire à retenir ses jeunes pour assurer le renouvellement de sa population, en lien avec les enjeux économiques locaux autour de la transmission-reprise d'entreprise et des difficultés structurelles de recrutement de certains secteurs (artisanat, agriculture...).

Agriculture

La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord est fortement marquée par l'agriculture qui représente 7% des emplois locaux et 60% des sols du territoire (*Insee 2017 et CGDD-SDES 2018*). Elle est un point fort de son économie car elle est diversifiée (élevage, céréales, viticulture) et bénéficie de la croissance du secteur de la viticulture, avec notamment la présence d'un vignoble de qualité, le vignoble de Saint Sornin. L'analyse des besoins d'alimentation humaine et animale montre que les besoins en alimentation humaine sont largement pourvus par la production locale, à l'exception du maraîchage. Les lacunes en maraîchage se heurtent au manque de disponibilité du foncier agricole, dans un contexte réglementaire de Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN).



La part des produits transformés localement reste faible et les circuits courts et l'agriculture biologique,



bien qu'en développement, ne représentent à ce jour qu'une faible partie de la commercialisation des productions, notamment du fait du manque de structuration des pôles de valorisation, transformation et commercialisation des produits locaux. La surface agricole biologique est de 578 hectares ce qui représente moins de 3 % de sa SAU totale, et 0,3 fois la moyenne nationale (*Calculateur de résilience alimentaire des territoires*). Pourtant, il existe un

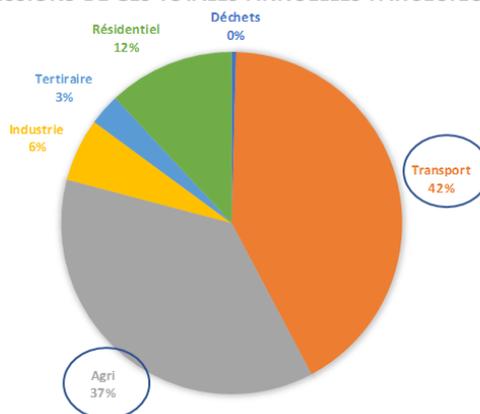
potentiel réel du fait d'une demande croissante de la restauration collective (hôpital, écoles...), dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Egalim.

De plus, la population agricole est vieillissante et en déclin. Le nombre d'actifs agricole est passé de 12% en 1988 à 4% de la population en 2010 (*Calculateur de résilience alimentaire des territoires*). Près de 36% des chefs d'exploitation étaient âgés de plus de 60 ans en 2010 (*Contrat de ruralité*).

De manière générale, les exploitations se trouvent dans des situations économiques structurellement difficiles et on observe une tendance à la consolidation des exploitations. Selon les données du Recensement Général Agricole (RGA), le territoire dénombrait 435 exploitations agricoles en 2010, valeur en très nette diminution comparativement aux données enregistrées par les RGA 2000 (703 exploitations soit - 38% entre 2000 et 2010) et 1988 (1 049 exploitations, - 58,5%). Cette diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'un accroissement de leur superficie moyenne (5232 hectares en 2010 contre 33,5 hectares en 2000 et 24 hectares en 1988) et d'une diminution du volume de travail agricole, liée à d'importants gains de productivité. Evalué à l'aide de l'unité de travail annuel, le volume de travail estimé de ce secteur a en effet diminué de 60% au cours des vingt dernières années (*Contrat de ruralité*). Les agriculteurs de La Rochefoucauld-Porte du Périgord sont par ailleurs peu regroupés en coopératives, ce qui est peut être un manque sur le territoire.

Les terres agricoles représentant 60% des sols du territoire, leur préservation est un enjeu pour le territoire, notamment au travers de l'accompagnement des agriculteurs face aux défis climatiques et aux conflits d'usage. L'agriculture, avec 37% des émissions, est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire (*AREC, 2016*).

EMISSIONS DE GES TOTALES ANNUELLES PAR SECTEUR



Le développement des filières biologiques est de ce point de vue un axe d'amélioration : l'agriculture biologique représente moins de 3 % de sa SAU totale (*Calculateur de résilience alimentaire des territoires*). Pour autant, les potentiels sont nombreux. Le marché de l'agriculture biologique se développe : le Jardin à Quatre Mains à Moulins-sur-Tardoire produit des légumes bio, le Jardin Ma Nouvelle Vie à Chazelles produit des tisanes et aromates bio et les Jardins du Bandiat à Souffrignac, chantier d'insertion du CIDIL, produisent des légumes bio, ainsi que des confitures, compotes, conserves et sirops. La ferme de Garenne à Marillac-le-Fran est également un bel exemple en matière d'élevage, où les bovins sont uniquement nourris à l'herbe. Enfin le Guimbelot à Saint-Sornin produit du vin blanc biologique à destination des restaurateurs et des particuliers.

Les circuits courts ont également un réel potentiel, notamment grâce à la possibilité d'une prise en charge à 100% par la région, et au marché de la restauration collective. Taponnat-Fleurignac a ainsi pour projet de créer un espace maraichage de 2000m² qui fournira le restaurant scolaire et le CIDIL pourrait signer un contrat avec la cantine de Montbron.

Industrie

Le tissu économique de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord est également marqué par l'industrie qui représente 19% des emplois locaux et 12% des établissements employeurs (*Insee, 2017*). Le territoire a en effet hérité d'un riche passé industriel dans le travail des métaux et de l'industrie textile, lié à la présence d'importantes forêts alimentant en charbon de bois les nombreuses forges installées sur le territoire dès le XVIII^{ème} siècle, et à la force motrice assurée par de nombreux cours d'eau ayant permis le développement du travail du feutre et la production d'articles chaussants dont le plus fameux d'entre eux : la « Charentaise ».

Le territoire a conservé son tissu de petites entreprises : 96% des entreprises ont moins de 9 salariés (*Insee, 2017*) et sa spécialisation dans le secteur textile, mais a aussi développé les filières cuir et bois avec des entreprises telles que la Maroquinerie de la Tardoire, Packetis, Bricq, Silac Industrie et les

Cheminées de Chazelles. Certains secteurs ont néanmoins été fortement affectés par la concurrence internationale, ainsi que par le contexte sanitaire actuel, en particulier l'industrie du textile.

En termes de foncier économique, le territoire dispose d'une dizaine de zones d'activités économiques. La qualité de l'accueil économique reste à conforter sur ces zones pour en optimiser le taux de remplissage.

Le territoire se distingue également par la présence d'une importante friche industrielle, les Terrasses de Tardoire, aujourd'hui constituée en Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Si c'est un projet complexe, il est source d'attractivité et de développement pour l'avenir. En plus des volets de développement urbain, durable et de valorisation patrimoniale, ce projet vise à maintenir et soutenir la dynamique amorcée par les entreprises présentes (Borflex, SILAC Industrie et Fun Bike) autour de l'innovation.

Artisanat et petits commerces

L'artisanat, et plus particulièrement l'artisanat d'art, est fortement représenté sur le territoire par de nombreux métiers tels que la céramique, la poterie, la ferronnerie, la dorure sur bois, la tapisserie, le tissage et la bijouterie. L'artisanat d'art est au cœur des projets de développement de la communauté de communes, avec notamment le projet de réhabiliter les 1600m² du Couvent des Carmes de La Rochefoucauld dont 300m² seront dédiés à l'artisanat d'art et en particulier aux métiers liés aux instruments de musique, avec entre autres, un centre national de lutherie et d'archeterie, une exposition permanente d'instruments et l'accueil d'un festival de musique de chambre. L'artisanat d'art prend également de l'ampleur à Montbron qui souhaite obtenir le label « ville et métiers d'art ».

Comme sur de nombreux territoires, l'artisanat traditionnel est par ailleurs un socle de l'économie locale. Ce sont des activités toutefois fragiles au regard des difficultés de recrutement observées par les professionnels et des problématiques de transmission-reprise auprès d'une population de chefs d'entreprise vieillissante. Les artisans ont besoin d'être accompagnés pour promouvoir leur activité ou pour être « réintroduits » au sein de certaines communes, notamment par la création de « lieux de vie » et locaux commerciaux partagés sur tout le territoire.

En matière de commerces, l'enjeu principal est de maintenir un tissu commercial dynamique en centre-bourg et de lutter contre le phénomène de vacance commerciale, rendu plus prégnant par la concurrence d'Angoulême et le développement d'une offre périurbaine croissante. Les communes et la communauté de communes participent à l'effort de redynamisation en favorisant les projets d'installation d'entreprises sur le territoire et en soutenant les projets de rachats de bâtiments et de requalification de friches industrielles pour favoriser l'installation de commerces.

Avec l'arrivée d'Hermès en 2012 à Montbron, la commune a racheté plusieurs locaux pour créer des commerces, il reste aujourd'hui sur la commune moins d'une dizaine de logements vacants. Marthon a également mené activement une politique de maintien de ses commerces, en rachetant progressivement sur 20 ans les locaux de la commune, et en opérant un recentrage et un regroupement des commerces de base. Il existe également des dispositifs de soutien de l'activité, telles que l'Action Collective de Proximité financé à 50% par la Région pour favoriser la création et l'installation d'entreprises artisanales et commerciales en centre-bourgs.

Tourisme

Le territoire dispose de richesses historiques, culturelles et naturelles diversifiées et reconnues. La proximité immédiate d'Angoulême ainsi que la position du territoire, au carrefour d'axes majeurs, offrent une situation géographique d'intérêt.

Pourtant, les atouts touristiques du territoire restent méconnus, y compris des habitants, en particulier le patrimoine préhistorique. Le Centre d'initiation à la préhistoire se donne ainsi pour ambition de présenter les sites majeurs du territoire et faire comprendre l'intérêt de la science préhistorique. Des jeux interactifs se développent : le défi forestier sur smartphone vise à faire découvrir les richesses floristiques et faunistiques de la forêt de la Braconne et les quatre parcours de géocaching Terra Aventura proposent également des circuits de découverte autour des richesses naturelles, historiques et culturelles du territoire.

La capacité d'hébergement touristique s'appuie fortement sur la présence de résidences secondaires : 64% de la capacité d'hébergement était des hébergements non-marchands en 2016 (*données Office du tourisme*). Si l'offre en gîtes, chambres d'hôtes et meublés de tourisme est qualitative, l'offre d'hébergement marchand reste limitée : 2 campings, 1 village de locations, 1 centre de plein air ... Il n'existe pas d'offre d'hôtellerie, les aires de camping sont peu signalées, et les grosses structures d'hébergement sont concentrées sur le secteur d'Ecuras et d'Eymouthiers.

Néanmoins, cette concentration des structures d'hébergements peut être une piste de réflexion intéressante pour trouver des jonctions entre les communes et exploiter les complémentarités entre ces dernières. Un des projets de la communauté de communes est ainsi de mettre en place une signalétique du patrimoine et de développer des parcours touristiques entre les communes pour exploiter leurs spécificités : tourisme vert à Montbron labellisée « station verte de vacances », mais aussi autour de la préhistoire, du Moyen-Age et de la Renaissance ... Le développement de parcours touristiques passe d'abord par la rénovation et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel. Plusieurs projets sont en cours telles que la réhabilitation du Couvent des Carmes ou la rénovation de l'Eglise Saint-Martin et des abords du Donjon à Marthon.

Le potentiel de la voie verte ou Coulée d'Oc n'est pas suffisamment exploité. Il existe des carences sur les intermodalités pour la mise en tourisme de l'itinéraire de la Flow Vélo, et il n'est pas possible de louer des vélos sur le secteur de La Rochefoucauld, pourtant point de départ d'itinéraires. Les projets de prolongement et de mise en valeur de la voie verte sont ainsi des pistes de développement intéressantes, notamment pour augmenter le taux d'occupation des chambres d'hôtes et des gîtes et créer une dynamique touristique durable.

Les produits du terroir de la communauté de communes sont souvent appréciés des visiteurs au cours de leur séjour : vins (Saint-Sornin, Le Guimbelot, Maverlan), fromages de vache et de chèvre le Manslois (Rivières), bœuf Highland (Élevage de Garenne) ... Ils sont mis en valeurs lors d'événements tels que les portes ouvertes des moulins, les foires aux miels, les marchés de producteurs de pays. Cependant, on note un manque de mise en réseau pour donner plus de visibilité à cette offre, il n'existe pas de boutiques de produits locaux mise à part celle de la cave de Saint-Sornin.

Enjeux principaux

- Des secteurs industriels fortement affectés par la concurrence internationale et la crise sanitaire
- Difficultés à valoriser et optimiser les zones d'activités ainsi qu'à mettre en œuvre les projets de reconversion de friches industrielles
- Faible disponibilité du foncier agricole, malgré une demande forte en maraichage
- Faible part des produits agricoles transformés localement et manque de coopératives agricoles
- Un poids encore faible de l'agriculture biologique et des circuits courts malgré des potentiels nombreux
- Intensification des pratiques agricoles et concentration des exploitations agricoles
- Difficulté à maintenir les petits commerces et les entreprises artisanales dans certaines communes et centre-bourgs
- Vieillesse des chefs d'entreprises artisanales, d'exploitations agricoles et de commerces qui pose la question de la transmission-reprise de ces entreprises
- Une faible dynamique touristique malgré de nombreux atouts

Cohésion sociale : Un territoire organisé autour de 4 pôles

Jeunesse et formation

L'offre éducative et de formation est complète sur le territoire jusqu'au niveau collège.

Au niveau de la petite-enfance, le territoire dispose de 2 multi-accueils, 2 micro-crèches, 1 RAM et 140 assistantes maternelles (*Familles et éducation, Diagnostic LTG LRPP, 2017*). Au niveau de la jeunesse, le territoire accueille 12 structures d'accueil de loisirs, 23 écoles, 3 collèges à Montbron et La Rochefoucauld et une Maison Familiale Rurale. L'offre de formation se restreint après le collège, les études se poursuivent en dehors du territoire, notamment à Angoulême.

Si l'offre éducative et de formation est complète jusqu'au niveau collège, il existe toutefois un enjeu à développer des structures et services d'accueil du jeune enfant qui arrivent à saturation avec l'effet combiné du vieillissement et du départ à la retraite des assistantes maternelles, des places limitées à l'accueil et de la hausse de la demande avec l'arrivée de familles.

Le territoire travaille également à retenir la jeunesse, en favorisant la création de structures d'accueil à destination des jeunes. La commune de Taponnat-Fleurignac souhaite par exemple aménager un espace jeune et la commune de La Rochefoucauld a pour projet de racheter et d'aménager un bâtiment vacant, près du collège, pour y relocaliser la Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).

Offre de services publics et accessibilité

En termes de services et d'équipements, le territoire est composé de 2 pôles principaux (La Rochefoucauld et Montbron) et 2 pôles de proximité (Chazelles et Marthon). Le territoire dispose d'une Maison de Service au Public (MSAP) à La Rochefoucauld et d'une offre complète en termes d'équipements sportifs (2 piscines, 17 terrains de sports, 6 centres équestres), culturels (2 cinémas, 13 bibliothèques ou médiathèques, 4 musées) et de santé (3 maisons de santé à Chazelles, La Rochefoucauld et Montbron).

Si la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord est plutôt bien maillée en termes de services et d'équipements, ils sont majoritairement concentrés sur les 2 pôles principaux et les 2 pôles de proximité. Pour les communes les plus éloignées, cette concentration induit des trajets relativement longs pour accéder à cette offre. 9 communes sont ainsi isolées, en dehors des aires d'influence de ces pôles (*Insee, 2020*)

Deux enjeux ressortent ainsi pour la communauté de communes : le maintien et le renforcement de l'offre de services publics présente sur le territoire mais également le développement de l'accessibilité de ces services. Dans cette optique, le renforcement du pôle santé est un axe de travail structurant sur lequel le territoire a déjà beaucoup travaillé. La communauté de communes souhaite ainsi réaménager la Maison médicale de Montbron et construire un bâtiment libre d'usage accolé à la Maison de santé de la Rochefoucauld pour accueillir des médecins et un local infirmière.

Au-delà de l'infrastructure d'accueil, la capacité à remplacer les médecins et professionnels de santé spécialistes reste une question prégnante pour le territoire. En effet, 15 médecins généralistes sont présents sur le territoire et on compte en moyenne 2,7 consultations par an et par habitant contre 4,1 en France (*Cohésion sociale et solidarité, Diagnostic LTG LRPP, 2017*).

L'accessibilité des services publics et de proximité mais de façon plus générale la mobilité est également une question primordiale pour la communauté de communes. Le mode dominant de déplacement demeure le mode routier. En effet, si le réseau départemental des transports collectifs couvre tout le territoire, il assure essentiellement des liaisons vers Angoulême. Peu d'offres de transports publics sont proposées entre les principaux pôles de services, notamment entre Montbron et La Rochefoucauld, une liaison pourtant essentielle pour pouvoir accéder aux soins (ophtalmologue, gynécologue) et dispositifs (épicerie solidaire) non présents à Montbron.

Cet état de fait induit des situations d'exclusion pour les personnes sans véhicule. 61% des jeunes accompagnés par la Mission Locale déclarent ne pas être mobiles au-delà de leur commune ou canton de résidence (*données Mission Locale, 2020*). Le développement des services de transport à la demande et itinérants ainsi que l'accompagnement par des associations pour obtenir une mobilité

(Mission locale, CIDIL) apportent une réponse partielle à cette problématique. La commune de La Rochefoucauld-En-Angoumois a ainsi mis en place un système de minibus pour faciliter le déplacement de ses habitants sans conditions d'âge ni de ressources et projette de mettre en place un système de navette gratuite vers la Maison des associations caritatives, un projet de réhabilitation d'une friche commerciale de 1500m² pour relocaliser trois associations : la Croix Rouge, les Restos du cœur, l'épicerie sociale de Réagir ensemble.

Enfin, avec 8% de logements et locaux raccordables à la fibre contre une moyenne départementale de 35% (ARCEP, 2020), le déploiement de la fibre mais aussi du réseau de téléphonie mobile apparaissent comme une priorité pour renforcer l'attractivité du territoire, retenir la jeunesse et attirer de nouvelles populations.

Habitat

L'habitat est sous tension sur la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord. Il se caractérise par la faiblesse de l'offre locative et le manque de logements adaptés à des populations spécifiques, jeunes, âgées ou précaires. Le locatif ne représente que 23% des résidences principales, une proportion inférieure à celle de la Charente (32%). 47% des logements ont plus de 5 pièces, 5% ont 2 pièces, 0,8% 1 pièce. Le locatif social ne représente que 4% des résidences principales contre 9% en Charente (Insee, 2017).

Par ailleurs, le parc de logements est vieillissant et nécessite d'être réhabilité : 33% des résidences principales ont été construites avant 1945. Avec un parc peu adapté et vieillissant, le nombre de logements vacants a ainsi eu tendance à augmenter, avec 11,5% de logements vacants en 2017 contre 7,4% en 2007 (Insee, 2017).

Plusieurs projets visent ainsi à rénover et à diversifier l'offre résidentielle sur le territoire notamment par l'acquisition et la rénovation du vacant et la requalification de friches industrielles pour accueillir des nouveaux logements.

Enfin, il est à noter que certaines parties du territoire observent un « effet Covid » qui se traduit par deux phénomènes :

- L'arrivée de populations CSP+, attirés par la qualité de vie, les prix plutôt abordables de l'immobilier et qui se positionnent sur les biens hauts de gamme disponibles sur le territoire ;
- L'arrivée de ménages de l'agglomération d'Angoulême, poussés sur le territoire de la communauté de communes du fait d'une augmentation des prix de l'immobilier dans

Enjeux principaux

- Des jeunes ayant tendance à quitter le territoire après le collège, des perspectives de formation et d'emplois et des structures d'accueil à renforcer
- Une offre de services et d'équipements à conforter, en particulier sur les volets enfance et santé
- Un territoire peu desservi par les transports en commun et manquant de liaisons transversales, ce qui induit des situations d'exclusion pour les personnes sans véhicule
- Un parc de logements ancien et peu adapté à des populations spécifiques, en partie à l'origine de la hausse de la vacance des logements

l'agglomération.

Transition écologique : un territoire aux nombreuses richesses naturelles à préserver et à valoriser pour poursuivre sa transition écologique

Préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau

La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord dispose de richesses naturelles nombreuses et diversifiées. Le territoire abrite 9 cours d'eau et bénéficie d'une couverture forestière dense, la forêt et les milieux semi-naturels représentent 36% des sols du territoire (*CGDD-SDES, 2018*) alors que la moyenne départementale s'établit à 21%. Cette couverture forestière confère au territoire un rôle de « poumon vert » de l'agglomération angoumoise.

Le territoire a mis en place des aires protégées pour préserver cette biodiversité remarquable. Le territoire dispose ainsi d'une Réserve Naturelle Régionale (Vallée de la Renaudie), de trois sites Natura 2000 (Vallée de la Tardoire, Forêt de la Braconne et de Bois Blanc, Grotte de Rancogne), de deux Espaces Naturels Sensibles (Etang de Landauderie, Les Gorges du Chambon) et de plusieurs Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 et 2.

La biodiversité reste cependant insuffisamment protégée sur le territoire. En effet, l'étalement urbain accélère la perte de biodiversité. Entre 2009 et 2018, 0,5% du territoire a été artificialisé, soit 244 hectares (*CGDD-SDES, 2018*). L'artificialisation du sol s'est faite majoritairement au bénéfice de l'habitat et au détriment du secteur agricole. De plus si la couverture forestière est dense, elle est majoritairement privée (89% de la surface forestière totale) et divisée entre un très grand nombre de propriétaires (12 900 environ, *Contrat de ruralité, 2017*). Ainsi la moitié des propriétés ne dépasse pas l'hectare, un quart est compris entre 1 et 4 hectares et seules 1,2% de propriétés sont d'une superficie supérieure à 25 hectares.

Ce très important morcellement des surfaces est défavorable à une gestion rationnelle et durable de la forêt. S'adressant aux ensembles boisés d'au moins 10 hectares et obligatoire pour les propriétés de plus de 25 hectares, seuls 74 plans simples de gestion forestière sont actuellement mis en œuvre sur le territoire, couvrant 15% de la surface boisée.

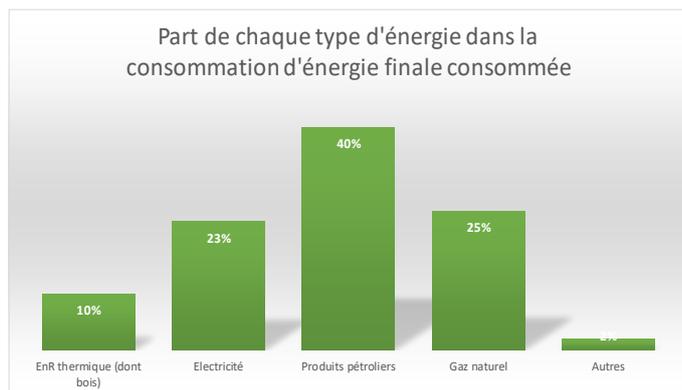
Pourtant, le schéma de mobilisation de la ressource forestière réalisé en 2014 par le CETEF de la Charente conclut que, pour les quinze prochaines années, 857 000 m³ de bois seraient exploitables dans 800 propriétés de plus de 4 hectares à la condition que les propriétaires forestiers concernés se regroupent pour exploiter et vendre leurs bois. A titre de comparaison, la récolte annuelle moyenne sur tout le département de la Charente est aujourd'hui estimée à 193 000 m³.

Si la ressource en eau est riche sur le territoire, la quantité et la qualité de cette ressource présentent des enjeux importants. En effet, les prélèvements se font de plus en plus dans les eaux souterraines (+59% entre 2001 et 2009) au niveau du bassin de la Charente et les prélèvements de surface ont diminué de 22% (*Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de Charente*). Sur les 9 cours d'eau présents sur le territoire de La Rochefoucauld-Porte du Périgord, 2 seraient en état écologique et biologique médiocre, et 4 en état moyen (*Système d'information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne, 2019*).

La préservation de la ressource en eau est donc une priorité d'action à l'échelle des communes, de la communauté de communes et du département. Le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) regroupant 5 EPCI du département de la Charente met ainsi en place une gestion cohérente et concertée des milieux aquatiques avec pour objectif, l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau.

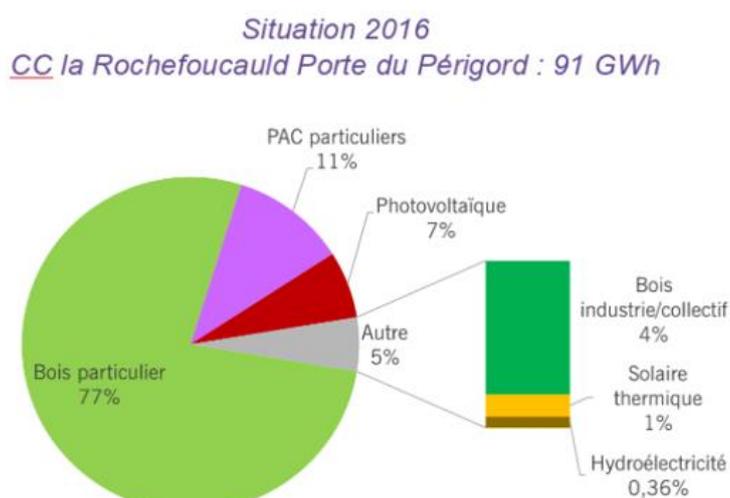
Le développement du tourisme vert, les projets de reconversion des friches industrielles, par leurs enjeux de dépollution et de désamiantage des sites et bâtiments, mais aussi les actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, des propriétaires forestiers et du grand public portées par les associations et les collectivités apparaissent comme des pistes intéressantes pour préserver et faire connaître le patrimoine et les richesses naturelles de La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

Energies renouvelables



Si les produits pétroliers sont les principales sources d'énergie consommées sur le territoire avec 40% de la consommation, les énergies renouvelables représentent une part significative de la consommation énergétique. 10% de la consommation d'énergie finale provient d'EnR thermiques (dont le bois) et 36% pour le secteur résidentiel (AREC, 2016). Le bois est la source d'énergie la plus utilisée sur le territoire et représente 81% de la production d'énergie renouvelable.

L'énergie éolienne est encore peu exploitée sur le territoire et se limite aux parcs de Feuillade et Souffrignac. La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord souhaite continuer de limiter et d'encadrer le développement de l'éolien, et cherche à davantage diversifier les sources d'énergies renouvelables développées sur le territoire, en encourageant le recours aux pompes à chaleur mais aussi le développement du photovoltaïque sur les carrières abandonnées et les friches, sur les bâtiments, les ombrières sur parking et l'agrivoltaïsme. Ces deux énergies ne représentent aujourd'hui que respectivement 11% et 7% de la production d'énergie renouvelable.



Déchets

La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord a délégué au syndicat départemental CALITOM la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Le territoire dispose de deux déchetteries à Montbron et à la Rochefoucauld-en-Angoumois, deux sites de compostage collectif à Saint-Adjutory et Montbron et une casse agricole à Marthon.

Avec la hausse de la production d'ordures ménagères (+2,3% entre 2017 et 2019 selon les données CALITOM), il semble essentiel de sensibiliser davantage les habitants à la réduction des déchets. Plusieurs initiatives sont menées par les collectivités et les associations, telles que les opérations « Nettoyons la nature » permettant de sensibiliser les élèves au devenir et à la réduction des déchets.

La méthanisation peut également être une piste intéressante. Il n'y a actuellement pas d'unité de méthanisation sur le territoire. Toutefois, une partie du territoire étant très agricole, avec notamment de nombreux élevages, des substrats d'origine agricole (lisier, fumier, paille) pourraient constituer des volumes importants de matière méthanisable.

Performance énergétique

Le parc de logements enregistre une faible performance énergétique avec des logements anciens, peu isolés et des modes de chauffage impactant ou peu adaptés. 39% des résidences principales sont considérées comme des passoires énergétiques, 30% des logements sont chauffés à l'électricité, 22% au fioul et 14% au gaz (AREC, 2018). Les collectivités font néanmoins œuvre d'exemplarité en réalisant des efforts autour des économies d'énergie et de la réhabilitation énergétique du patrimoine public.

Mobilité

Le mode dominant de déplacement étant le mode routier sur la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord, il n'est pas étonnant que le secteur des transports, avec 42% des émissions, soit le premier émetteur de gaz à effet de serre (AREC, 2016). De plus, sur les 14 743 véhicules recensés au 1^{er} janvier 2020, il n'y avait que 30 véhicules électriques soit 0.2% (SDES, RSVERO, 2020).

Néanmoins la communauté de communes encourage le recours à ce type de véhicules : il y a actuellement 12 points de charges publics sur le territoire, soit un point de charge pour 6 véhicules. La commune de Marthon a pour projet d'installer une borne de recharge pour vélos électriques au niveau du bâtiment voyageurs de l'ancienne gare, la commune de Taponnat-Fleurignac a également pour projet d'acquérir des véhicules électriques et d'implanter une borne de recharge.

La Communauté de Communes encourage également le développement des liaisons douces en mettant en valeur les liaisons existantes, notamment les 35km de pistes cyclables présentes sur le territoire, et en aménageant de nouvelles voies douces dans les bourgs et autour des lieux touristiques.

Enjeux principaux

- Un patrimoine naturel et une biodiversité locale à préserver, notamment la forêt et la ressource en eau
- Un mix d'énergies renouvelables à diversifier (PAC, photovoltaïque, méthanisation ...)
- Une réduction des déchets ménagers à poursuivre, notamment par la sensibilisation de la population
- Une faible performance énergétique du bâti
- Une forte dépendance à la voiture en termes de mobilité et des alternatives à développer

Article 3 – Orientations stratégiques

Au travers du CRTE, les élus de La Rochefoucauld-Porte du Périgord ont souhaité se donner l'objectif de construire et mettre en œuvre un projet fédérateur à l'échelle intercommunale, volontaire en matière de transition écologique et de dynamisme économique, au service de la cohésion sociale et de la qualité de vie sur tout le territoire.

Cette ambition se décline en 3 orientations stratégiques. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés, à pointer les leviers d'actions identifiés pour la communauté de communes et les communes de la Rochefoucauld-Porte du Périgord.

De grandes typologies de projet ont également été identifiées. Sans qu'elles ne soient exhaustives, elles permettent d'illustrer une première déclinaison opérationnelle des orientations et leviers d'action du territoire.

Orientation 1 : Renforcer la cohésion sociale par l'accessibilité, l'accompagnement des populations fragiles et la qualité de vie

Les éléments clés

- 59% des ménages habitent sur le territoire depuis plus de 10 ans dont 26,5% depuis plus de 30 ans
- 39% des plus de 75 ans vivent de manière isolée
- 2 pôles principaux et 2 pôles de proximités
- 9 communes sont isolées d'une influence des pôles de 50 000 à 200 000 habitants
- 47% des résidences comptent plus de 5 pièces et 33% ont été construites avant 1945
- Le locatif social ne représente que 4% des résidences principales
- 11,5 % de logements vacants en 2017
- 8% des logements et locaux raccordables à la fibre optique

Les leviers d'action et types de projets identifiés par les élus de La Rochefoucauld-Porte du Périgord en matière de cohésion sociale, d'offre et de qualité des services à la population et son accessibilité sont les suivants :

Poursuivre les efforts pour rendre visibles les invisibles autour de 3 cibles : les seniors, les jeunes et les précaires

- Création d'espaces dédiés à la jeunesse (espaces jeune, MJC ...)

Soutenir le dynamisme du milieu associatif et les actions menées par les acteurs de l'insertion (CIDIL, Mission Locale) pour renforcer l'insertion par l'emploi en lien avec les besoins des entreprises locales

- Relocalisation des associations et mise à disposition de locaux
- Regroupement d'associations dans la Maison des associations caritatives à La Rochefoucauld

	<p>Poursuivre les efforts autour du transport à la demande et de l'itinérance pour développer la mobilité des personnes sur le territoire, améliorer l'accessibilité des commerces et services publics et de proximité, réduire l'isolement et la précarité, soutenir les opérateurs de mobilité privés et associatifs et l'accompagnement des plus précaires par des associations pour développer leur mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une navette gratuite vers la nouvelle Maison des associations caritatives ➤ Mise aux normes d'accessibilité des services et bâtiments publics
	<p>Aller à la reconquête des logements vacants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche de propriétaires, ventes symboliques ➤ Développement de collaborations avec des bailleurs privés et sociaux ➤ Identification des logements vacants au-dessus des commerces ➤ Acquisition et rénovation du vacant
	<p>Développer l'offre locative privée de petits logements, logements sociaux voire de nouvelles formes de logements (intergénérationnel) à proximité des commerces, des solutions de transports et des services</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition et réhabilitation de bâtiments en centre bourg pour accueillir des logements locatifs ➤ Réhabilitation et remise à niveau des logements sociaux communaux
	<p>Conforter l'offre de services publics sur tout le territoire en renforçant l'infrastructure d'accueil en particulier pour la petite enfance et en réhabilitant les équipements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des structures et services d'accueil du jeune enfant ➤ Réaménagement et extension des maisons de santé ➤ Création de réserves incendie ➤ Projet d'une gendarmerie à La Rochefoucauld en Angoumois ➤ Réhabilitation des locaux des communes et de l'EPCI
	<p>Engager le réaménagement des centres-bourgs dont La Rochefoucauld et Montbron dans le cadre du programme Petites Villes de Demain</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déploiement des programmes d'aménagement Petites Villes de Demain ➤ Aménagement et requalification des rues et ruelles ➤ Acquisition et réhabilitation de bâtiments en centre-bourg en logements et locaux commerciaux
	<p>Restaurer, mettre en valeur et communiquer auprès du grand public sur le patrimoine culturel et historique (préhistoire, médiéval, renaissance) et promouvoir l'accès à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du réseau de médiathèques numériques ➤ Labellisation « ville métiers d'art » de Montbron ➤ Rénovation du patrimoine et des équipements culturels communaux et intercommunaux
	<p>Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité</p>

Orientation 2 : Favoriser un développement économique équilibré (agriculture, industrie, artisanat, tourisme)

Les éléments clés

- Une position de carrefour à proximité immédiate d'Angoulême et d'axes majeurs : N10, N141
- +2 points de chômage en 10 ans (12% en 2017) mais +6 points pour les jeunes (27%)
- 96% des entreprises locales ont - de 9 salariés
- 11 ZAE
- L'agriculture représente 7% des emplois locaux et 1 labellisation en cours « ville métiers d'art »: Montbron
- 1 voie verte de 21 km
- Une trentaine de restaurants dont un étoilé dans le guide Michelin
- 2 terrains de camping, 1 village vacances, 0 hôtel

Les leviers d'actions et types de projets identifiés par les élus de La Rochefoucauld-Porte du Périgord en matière de développement économique sont les suivants :

	<p>Soutenir les projets de création, développement, reprise d'entreprises et favoriser leur mise en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déploiement de l'Action collective de proximité co-financée par la Région pour aider à la création d'entreprises
	<p>Conforter le foncier économique communautaire et l'offre d'accueil économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménagement et renforcement des voiries des zones d'activités économiques ➤ Mise en œuvre des projets de reconversion des friches industrielles, notamment la ZAC des Terrasses de Tardoire
	<p>Soutenir et renforcer l'artisanat et l'entrepreneuriat artisanal</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Installation d'artisans d'art dans le Couvent des Carmes réhabilité à La Rochefoucauld ➤ Création de « lieux de vie » et locaux commerciaux partagés sur tout le territoire favorisant l'itinérance des commerces et services de proximité
	<p>Développer l'industrie de la transformation agricole et soutenir la filière maraichage pour développer la production, notamment biologique, en lien avec les besoins de la restauration collective, fédérer et coordonner les agriculteurs pour favoriser les logiques de circuits-courts et la structuration des filières biologiques ou « raisonnées »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui à l'installation pour la filière maraichage et création, par les communes, d'espaces de maraichage ➤ Développement de partenariats entre la restauration collective, les collectivités, les agriculteurs et les associations

	➤ Agrandissement et restructuration des multiples ruraux
	Accompagner les actions de valorisation des métiers de l'industrie et artisanaux auprès des jeunes
	<p>Développer une stratégie, une identité et des parcours touristiques autour du patrimoine préhistorique, médiéval et renaissance, des activités ludiques (Terra Adventura), du cyclotourisme (voie verte), des activités de sport-nature (Maison du canoë, station sport nature Le Chambon), des produits du terroir, de l'agrotourisme et de l'artisanat</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition d'un projet touristique de territoire ➤ Développement de circuits de randonnées ➤ Développement de la communication sur le tourisme
	<p>Développer l'offre d'hébergement touristique, utiliser le potentiel de la Flow Vélo pour augmenter le taux d'occupation des chambres d'hôtes et des gîtes et trouver des jonctions entre les communes (concentration des grosses structures d'hébergement sur le secteur Ecuras/Eymouthiers)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des acteurs privés porteurs de projet d'hébergements marchands ➤ Amélioration de la qualité et de la capacité d'accueil des camping-caristes
	Renforcer et favoriser les chaînes de valeur au service de la Transition Ecologique et des circuits économiques de proximité

Orientation 3 : Faire de La Rochefoucauld-Porte du Périgord un territoire ambitieux en matière de transition écologique

Les éléments clés
<ul style="list-style-type: none"> • 39% de passoires énergétiques • 30% des logements sont chauffés à l'électricité, 22% au fioul, 14% au gaz • 60% des sols du territoire sont des surfaces agricoles, 36% des forêts ou milieux semi-naturels • 69% des communes sont soumises à un risque d'inondation • Présence de 9 cours d'eau • 1 Réserve Naturelle Régionale, 3 sites Natura 2000, 2 Espaces Naturels Sensibles • Le bois représente 81% de la production d'EnR, la PAC résidentielle 11%, le photovoltaïque 7% • 12 points de charges publics pour véhicules électriques

Les leviers d'actions et types de projets identifiés par les élus de La Rochefoucauld-Porte du Périgord en matière de transition énergétique et écologique :

	<p>Poursuivre les efforts autour des économies d'énergies, notamment au sein du patrimoine bâti de la collectivité et en matière d'éclairage public et accompagner la rénovation énergétique des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics ➤ Réhabilitation et rénovation énergétique des logements sociaux et communaux
	<p>Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique en encadrant le développement de l'éolien (au nord du territoire), en diversifiant les sources d'EnR, en agissant conjointement entre les collectivités et les entreprises pour développer les EnR et atteindre les objectifs du SRADDET et en impliquant les citoyens dans les projets EnR</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplacement du système de chauffage des bâtiments publics par des pompes à chaleur ➤ Développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics dans les sites dégradés ➤ Développement de l'agrovoltaïsme sur des terres gardant une réelle vocation agricole
	<p>Systématiser les actions favorisant le stockage carbone (plantation, végétalisation, nouvelles pratiques agricoles, gestion durable de la forêt...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de plateformes de stockage des grumes
	<p>Encourager le recours aux vélos et véhicules électriques et développer des aménagements de centre-bourg qui privilégient le piéton et le cycliste et les liaisons entre lieux clés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Installation de bornes de recharges électriques ➤ Acquisition de vélos ou véhicules électriques par les communes et la communauté de communes ➤ Mise en place de stationnements dédiés aux vélos ➤ Mise en place d'aménagements piétonniers et de cheminements intercommunaux
	<p>Agir en faveur de la préservation de la ressource en eau et anticiper la prise de compétences eau et assainissement à horizon 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation à la réduction des pesticides et des rejets de l'assainissement ➤ Création de réserves d'eau sur différents espaces publics ➤ Changement des boîtiers électriques sur les postes de refoulement
	<p>Agir à l'échelle de l'ECPI et des communes en faveur de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de la démarche trames verte, bleue et noire
	<p>Communiquer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique et agir en faveur de la réduction des déchets, sous l'impulsion de Calitom</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déploiement des opérations « Nettoyons la nature »
	<p>Définir une stratégie de gestion des risques majeurs à l'échelle du territoire</p>
	<p>Faire de l'EPCI un territoire exemplaire et d'expérimentation en termes d'artificialisation des sols, de mobilisation foncière, de régénération urbaine et de Biodiversité</p>

Annexe 1 – AFOM détaillée par axe du CRTE

Afom, Développement économique

Forces	Faiblesses
<p><u>Transversal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 zones d'activités économiques • Présence de start-up / entreprises « pépites » sur le territoire : reprise et rénovation de DS, EPV fabrication de pantoufles, pisciculture et maraichage en système intégré, ferme agricole qui travaille sur la réduction des besoins en eaux <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un vignoble de qualité : vignoble de Saint Sornin • Diversité de la production : élevage, maraichage, céréales, viticulture <p><u>Industrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des entreprises industrielles fortement employeuses, orientées principalement vers le cuir, le bois et le textile : Hermès, Maroquinerie de la Tardoire, Packetis, Bricq, Silac Industrie, Cheminées de Chazelles <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieux de visite : 2 châteaux, 2 grottes accessibles au public, 6 moulins à eau, 4 parcours de géocaching Terra Aventura autour du patrimoine • Sport-Nature : 1 voie verte de 21 km (La Coulée d'Oc), Maison du canoë, 1 station sport nature (Le Chambon) • Une variété de produits du terroir : vins (Saint-Sornin, Le Guimbelot, Maverlan), bœuf Highland (Élevage de Garenne), confitures de fruits et légumes (les Jardins du Bandiat) <p><u>Artisanat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Richesse du tissu artisanal : souffleurs de verre, maroquinières, céramistes, bijoutiers, cartonnistes, sculpteurs sur pierre et bois... <p><u>Commerces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une trentaine de restaurants dont un restaurant étoilé dans le guide Michelin 	<p><u>Transversal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de structure de soutien des projets de création, développement, reprise d'entreprises • Absence de structures de mise en réseau, de club d'entreprises <p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible part des produits transformés localement • Les besoins en alimentation humaine sont largement pourvus par la production locale, à l'exception du maraichage • Manque de coopératives agricoles <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre en hôtellerie inexistante et impossibilité d'accueillir des groupes, aires de camping peu signalées, concentration des grosses structures d'hébergement sur le secteur Ecuras/Eymouthiers • Coupure / Manque de liaisons entre les différentes attractions touristiques et entre les attractions et les centres-bourg • Patrimoine préhistorique méconnu par le grand public • Carence sur les intermodalités de l'itinéraire de la Flow Vélo, pas de location de vélos sur LR, pourtant point de départ d'itinéraires • Absence de mise en réseau, regroupement pour les produits du terroir <p><u>Commerces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu des restaurants pouvant accueillir des groupes

Opportunités	Menaces
<p><u>Agriculture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'industrie de la transformation, la transition vers le bio • Développer les circuits courts, et les collaborations entre les hôpitaux, les écoles et l'agriculture • Développer les coopératives agricoles pour réduire les charges et augmenter les revenus des agriculteurs. • Développer les circuits courts : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de création d'un espace maraichage de 2000m² à Taponnat-Fleurignac qui fournira le restaurant scolaire ➤ Projet d'un contrat entre le CIDIL et la cantine de Montbron • Développer l'agriculture biologique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Labellisation bio des Jardins du Bandiat (fruits et légumes), un chantier d'insertion du CIDIL <p>Labellisation bio de l'élevage de bovins de Garenne (alimentation à l'herbe)</p> <p><u>Industrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs projets de reconversion de friches industrielles mais projet très complexe à mener notamment celui des terrasses de Tardoire <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des parcours touristiques entre les communes et exploiter leurs spécificités (préhistoire, médiéval, artisanat) • Projet de prolongement et de mise en valeur de la voie verte • Développer le camping à la ferme • Développer l'offre à destination des clientèles : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Famille : autour de l'offre loisirs et patrimoine ➤ Cyclo-touristique : location de vélos, itinéraires et liaisons douces, développement marque « accueil vélo » chez des hébergeurs ➤ En situation de handicap : dizaine d'acteurs engagés dans la démarche de labellisation Tourisme et Handicap ➤ Groupes (clubs seniors, CE) : commercialiser des produits packagés, des séjours en lien avec d'autres territoires • Plusieurs projets de réhabilitation du patrimoine : Couvent des Carmes à LR, Eglise Saint-Martin à Marthon <p><u>Artisanat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Labellisation en cours « ville métiers d'art » pour Montbron 	<p><u>Agriculture et production agricole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des chefs d'exploitation • Pratiques agricoles plus intensives • Difficultés à recruter pour les métiers de bouche <p><u>Industrie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs mis en difficultés par le contexte sanitaire actuel, notamment le textile <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine historique et culturel vieillissant, à réhabiliter <p><u>Artisanat et commerces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à trouver des repreneurs et de la main d'œuvre qualifiée

Transversal :

- Mettre en valeur les ZAE : projet d'aménagement et renforcement sur la voirie de la zone d'activité à Taponnat-Fleurignac
- Existence de dispositif financiers d'aides aux entreprises : zone de revitalisation rurale (exonérations fiscales et sociales), dispositif d'aide

Transversal :

- Taux de chômage en progression : 12% en 2017 contre 10% en 2007 (Insee) mais plus bas qu'en Charente (14% en 2017).

Afom, Cohésion sociale

Forces	Faiblesses
<p><u>Attractivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie agréable et faible coût de la vie • Un territoire qui attire de la population : +0,4% de variation annuelle moyenne dues aux entrées/sorties entre 2012 et 2017 • Richesse associative : nombreux évènements culturels et sportifs (association Préhistoire, des randonneurs), forte culture de solidarité (Mission Locale, CIDIL) • Nombreux évènements culturels : journées des Moulins Vivants, fête du jeu à Chazelles, fête Médiévale à LR, marché de nuit à Montbron <p><u>Identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des habitants y réside depuis de longues périodes : 59% des ménages habitent sur le territoire depuis + de 10 ans dont 26,5% depuis + de 30 ans • Patrimoine historique ancien avec des bâtiments classés : Château de La Rochefoucauld, Château de Montbron ... <p><u>Accessibilité :</u> une offre variée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services : présence d'une MSAP à La Rochefoucauld, 2 pôles principaux et 2 pôles de proximité • Equipements : <ul style="list-style-type: none"> - Sportifs : 2 piscines, 17 terrains de sports, 6 centres équestres - Culturels : 2 cinémas, 13 bibliothèques/médiathèques, 4 musées • Santé : 3 maisons (Chazelles, La Rochefoucauld, Montbron) • Enfance : <ul style="list-style-type: none"> - Petite-enfance : 2 multi-accueils, 2 micro-crèches, 1 RAM, 140 assistantes maternelles (2017, Diagnostic CC) - Jeunesse : 12 structures et services d'accueil <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Position de carrefour, territoire facilement accessible (N10, N141, proximité d'Angoulême) <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 écoles, 3 collèges à Montbron et LR, une Maison Familiale rurale 	<p><u>Transversal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de vie + bas dans le bassin de Montbron que LR, des communes encore + éloignées des services avec la fusion <p><u>Attractivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de bénévoles dans les associations • Absence d'un évènement culturel de grande ampleur apte à fédérer le territoire <p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Services et équipements : une offre non harmonisée, des difficultés d'accès dans les secteurs les plus ruraux et éloignés • Santé : peu de structures de prise en charge du handicap, manque de médecins (2,7 consultations par an et habitant vs 4,1 en France) • Numérique : 8% des logements et locaux à usage professionnels sont raccordables à la fibre optique contre 35.4% en Charente (Arcep 2020) <p><u>Habitat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible offre locative • Manque de logements d'urgence • Manque de logements adaptés à des populations spécifiques - Jeunes actifs : 47,4% des logements ont plus de 5 pièces, 4,7% 2 pièces, 0,8% 1 pièce - Logements sociaux : le locatif social ne représente que 3,7% des résidences principales en 2017 contre 8.9% en Charente - Gens du voyage : absence d'aires d'accueil <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau départemental des transports collectifs assure essentiellement des liaisons vers Angoulême • Peu d'offres proposées entre les principaux pôles de services (notamment la liaison Montbron-LR pour l'accès aux soins non présents à Montbron – ophtalmo, gynécologue - ou l'épicerie solidaire de LR) • Modes de transport doux peu développés <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de lycées sur le territoire, départ des jeunes vers les métropoles voisines

Opportunités	Menaces
<p><u>Attractivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Position de carrefour, argument à valoriser pour accueillir des populations nouvelles, notamment avec la hausse de l'immobilier à Angoulême • Relocalisation et regroupement des associations : projet d'une maison des associations, relocalisation MJC, accueil CIDIL à St-Sornin <p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Densifier l'offre de services : petite-enfance, santé (projet en cours à Montbron et LR) • Projet de fibrage de tout le territoire, Charente numérique <p><u>Densification des centres-bourgs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter et acquérir des bâtiments / friches industrielles pour accueillir de nouveaux logements et commerces • Recentrage et regroupement des commerces de base (Marthon) <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les dispositifs de transport à la demande (système de ticket-taxi) et mobilité inversée pour réduire l'isolement • Développer les liaisons douces (Voie Verte) • Augmenter l'électromobilité (12 points de charges publics pour les véhicules électriques) et le covoiturage • Soutenir les dispositifs d'accompagnement pour obtenir une mobilité (CIDIL, Mission Locale) <p><u>Insertion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantiers d'insertion CIDIL, accompagnement CIDIL/Mission Locale vers un emploi ou une formation qualifiante 	<p><u>Vieillesse de la population</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 13,7% de la population a plus de 75 ans en 2017 contre 11,6% en 2007 (12.2% en Charente – Insee) • Solde naturel négatif : -0,4% de variation annuelle moyenne due au solde naturel entre 2012 et 2017 (Insee) <p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de désertification médicale : 15 médecins généralistes <p>Des services arrivant à saturation : maisons de santé, petite enfance (départs à la retraite des AM, places limitées à l'accueil, hausse de la demande avec l'arrivée de familles)</p> <p><u>Désertification et vacance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 communes sont « très peu denses » (Insee, 2020) • Désertification du centre-ville : 11,5% de logement vacants en 2017 contre 7,4% en 2007 et 10,8% en Charente (Insee) • Phénomène de périurbanisation : 11 zones d'activités, proximité d'Angoulême <p><u>Un bâti vieillissant, nécessitant d'être réhabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc de logements vieillissant : 33% des résidences principales ont été construites avant 1945 (Insee, 2017) <p><u>Isolement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolement des personnes sans moyens de locomotion et situées dans des zones éloignées (jeunes, seniors : 38,6% des personnes de plus de 75 ans vivent de manière isolée) • 9 communes sont isolées d'une influence des pôles de 50 000 à 200 000 habitants (Insee, 2020)

Afom, Développement durable

Forces	Faiblesses
<p><u>Ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture forestière dense qui constitue une importante ressource économique • Présence de 9 cours d'eau • Sites naturels préservés et protégés : 1 Réserve Naturelle Régionale, 3 sites Natura 2000, 2 Espaces Naturels Sensibles, plusieurs Znieff de type 1 et 2 <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des filières clés pour la production d'énergie renouvelable : bois (81% de la production d'EnR), PAC résidentiel (11%), photovoltaïque (7%) • Les EnR représentent une part significative de la consommation énergétique : 10% de la consommation d'énergie finale provient de l'EnR thermique (dont le bois), 36% pour le secteur résidentiel • 12 points de charges publics pour les véhicules électriques <p><u>Déchets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 déchetteries : Montbron et La Rochefoucauld-en-Angoumois • 2 sites de compostage collectif à Saint-Adjutory et Montbron • 1 casse agricole à Marthon <p><u>Tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Label « station verte de vacances » à Montbron 	<p><u>Ressources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Forêt privée sous exploitée, très morcelée, et peu ou mal gérée <p><u>Energies fossiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les « produits pétroliers » sont les principales sources d'énergie consommée : 40% de la consommation, 80% pour le secteur des transports (AREC, 2016) <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible part des véhicules électriques : 30 véhicules électriques sur les 14 743 véhicules recensés au 1^{er} janvier 2020 soit 0.2% <p><u>Logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 39% des résidences principales sont considérées comme des passoires thermiques (classées E, F ou G) • Des modes de chauffage impactants : 30% des logements sont chauffés à l'électricité, 22% au fioul, 14% au gaz (EDF, 2020) <p><u>Déchets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ordures ménagères ont augmenté de +2,3% entre 2017 et 2019

Opportunités	Menaces
<p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier la production d'ENR : PAC résidentiel (11%), photovoltaïque (7%), solaire thermique (1%), hydroélectricité (0,36%) ➤ Développer le photovoltaïque sur bâtiments et sites dégradés : projets de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes à Eymouthiers ➤ Développer l'hydro-électricité (la CC est propriétaire de 3 moulins) ➤ Développer la filière bois en promouvant des modes de gestion durables de la forêt <p><u>Performance énergétique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'isolation et changement des modes de chauffage (PAP) des bâtiments et équipements publics <p><u>Mobilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les mobilités douces (35km de pistes cyclables) • Soutenir les projets en faveur des vélos et véhicules électriques (pose d'une recharge pour vélos à Marthon, acquisition d'un véhicule électrique et implantation d'une borne de recharge à Taponnat-Fleurignac) 	<p><u>Aléas et risques environnementaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'inondation : 69% des communes sont soumises à un risque d'inondation • Risque radon : communes d'Ecuras, Montbron, Eymouthiers et Rouzède placées en Zone 3. <p><u>Ressources et biodiversité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des inquiétudes quant à l'état sanitaire des châtaigniers • Artificialisation des sols : entre 2009 et 2018, 0,5% du territoire a été artificialisé soit 244,4 hectares • Ressource en eau : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur les 9 cours d'eau présents sur le territoire, 2 sont en états écologique et biologique médiocres, 4 sont en états moyens ➤ Conflits d'usage avec l'agriculture <p><u>Energies renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opposition des riverains à des projets éoliens (intégration paysagère) ou de méthanisation (transport, odeur)

Article 4 – PLAN D’ACTIONS

Détail des projets identifiés à ce jour à l’échelle de la communauté de communes et des communes

Projets Développement économique

Projets <i>Friches industrielles et zones économiques</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
ZAC Terrasses de Tardoire	x	x	x	La Rochefoucauld en Angoumois	CDC Partenaire : EPF NA
Requalification de friches industrielles	x	x	x	Chazelles	Commune
Requalification de friches industrielles	x	x	x	Taponnat-Fleurignac	Commune
Aménagement et renforcement de la voirie de la zone d’activités économiques	x			Taponnat-Fleurignac	CDC

Projets <i>Professionaliser l’offre touristique</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Camping de mon village	x	x	x	Camping communautaire Les Flots, Rivières	CDC Partenaire : Société Camping-Car Park
Création d’un hôtel	x			Montbron	Intermarché
Développement de la communication sur le tourisme	x			Montbron	Commune
Réalisation de 4 circuits de randonnées	x	x	x	EPCI	Commune Partenaire : Département

Projets Cohésion sociale

Projets <i>Conforter l'offre de services et d'équipements publics</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Réaménagement d'une maison médicale	x	x	x	Montbron	CDC Partenaire : Etat (DETR)
Bâtiment libre d'usage, Maison de santé La Rochefoucauld	x	x		La Rochefoucauld en Angoumois	CDC
Projet de gendarmerie	x	x		La Rochefoucauld en Angoumois	CDC Partenaire : Organisme HLM Logélia Charente
Création d'une halle au stade	x	x	x	Saint-Adjutory	Commune
Aménagement et construction de 2 classes pour des élémentaires	x	x		St-Sornin	CDC
Parcours de santé	x	x	x	Taponnat-Fleurignac	Commune
Création d'une réserve incendie dans le village de Marsac avec achat de terrain		x	x	Eymouthiers	Commune Etat (DETR)
Création d'une réserve incendie		x	x	Souffrignac	Commune Etat (DETR)

Projets <i>Rénover et diversifier l'offre résidentielle</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Réhabilitation et remise à niveau des logements sociaux	x	x	x	Chazelles	CDC
Remplacement du système de chauffage dans les 4 logements sociaux	x	x	x	Orgedeuil	Commune
Isolation du logement communal pour le rendre conforme aux normes d'éco-énergie	x	x	x	Pranzac	Commune
Réhabiliter un bâtiment en centre bourg pour accueillir un logement locatif	x	x	x	Taponnat-Fleurignac	Commune

Projets <i>Relocalisation et regroupement des associations</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Réaménagement de la cave de St-Sornin pour regrouper les locaux du CIDIL et relancer l'activité viticole	x	x	x	Saint-Sornin	CDC Partenaires : Europe (Leader), Etat (DETR), Région, Département
Maison des associations caritatives	x	x	x	La Rochefoucauld en Angoumois	Commune Partenaires : Etat, Région, département
Rénovation d'un cabinet de dentiste pour reloger la MJC	x	x	x	La Rochefoucauld en Angoumois	Commune Partenaires : CDC, Région, CAF, Département

Projets <i>Aménagement et revitalisation de bourgs</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Réhabilitation d'un ancien bâtiment en centre-bourg, en logements et commerce	x	x	x	Chazelles	Commune
Acquisition de l'immeuble MARCHASSON dans le centre bourg : création d'un arboratum, potager, conservatoire. Projet d'y faire du locatif ou du coworking	x	x	x	Marthon	Commune
Acquisition d'un immeuble : création d'un local commercial et d'un logement dans le centre-bourg	x	x		Montbron	Commune

Projets <i>Restauration et mise en valeur du patrimoine</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Réhabilitation du Couvent des Carmes (Gui VII)	x	x	x	La Rochefoucauld en Angoumois	Commune Partenaires : EPCI, Europe, Etat, Région, Département
Rénovation de l'Eglise Saint-Martin	x	x	x	Marthon	Commune
Aménagement des abords du Donjon	x	x	x	Marthon	Commune
Aménagement espace Préhistoire	X	X	X	Montbron	EPCI
Achat et mise en valeur de la grotte	x	x	X	Montbron	Commune

Projets <i>Politique culturelle</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Rénovation du cinéma Le Silvéredo (œuvre à l'entrée du cinéma)	x	x		Marthon	Commune
Labellisation ville métiers d'art	x	x		Montbron	Commune
Création d'une médiathèque qui fera partie du réseau de médiathèque numérique	x	x		Montbron	Commune

Projets <i>Cohésion territoriale</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Extension et réhabilitation du siège de l'EPCI	x	x	x	Montbron	CDC Partenaires : Etat (DETR), Département
Regroupement des secrétariats des ex communes de Rancogne et Vilhonneur au siège de la commune nouvelle de Moulins-sur-Tardoire		x		Moulin-sur-Tardoire	Commune

Projets Développement durable

Projets <i>Réhabilitation et rénovation énergétique des mairies</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Rénovation thermique de l'accueil de la mairie	x		x	Agris	Commune Partenaire : DETR
Agrandissement du perron en façade de la mairie pour mise aux normes accessibilité	x	x	x	Chazelles	Commune
Rénovation de la mairie	x		x	Montbron	Commune
Amélioration de l'isolation thermique de la mairie	x		x	Moulin-sur-Tardoire	Commune
Changement du système de chauffage de la mairie (PAC)	x		x	La Rochette	Commune
Changement du système de chauffage de la mairie (PAC)	x		x	Pranzac	Commune
Rénovation thermique mairie	x		x	Rouzede	Commune
Rénovation Mairie	x		x	Yvrac et Malleyrand	Commune

Projets <i>Rénovation énergétique des autres équipements publics</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Remplacement des huisseries à la salle polyvalente	x		x	Agris	Commune
Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes			x	Eymouthiers	Commune
Aménagement et isolation salle des Halles	x		x	Pranzac	Commune
Changement de chauffage des logements communaux, de la salle des fêtes et du restaurant scolaire (PAC)	x	x	x	La Rochette	Commune
Aménagement cuisine salle polyvalente située à Vilhonneur	x		x	Moulin-sur-Tardoire	Commune
Remise en état de toilettes publiques existantes et installation de toilettes sèches	x	x	x	Moulin-sur-Tardoire	Commune
Changement de boîtiers électriques sur 5 postes de refoulement	x		x	Taponnat-Fleurignac	Commune
Changement accumulateur gaz du club de football	x	x	x	Taponnat-Fleurignac	Commune
Climatisation école maternelle et salle socio-culturelle adaptée au développement durable	x	x	x	Taponnat-Fleurignac	Commune
Réfection de la toiture du local technique de 72 m ²	x		x	Vouthon	Commune

Projets <i>Liaisons douces</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Aménagement de sécurité de la traversée du bourg (RD 33)	x	x	x	Bunzac	Commune Partenaire : ADA
Aménagement rue et place de l'église et de ses abords	x	x	x	Charras	Commune
Aménagement de l'Avenue de la Gare - RD73	x	x	x	Chazelles	Commune
Requalification de 2 ruelles (rue du bourg, ruelle traversière)	x	x	x	Feuillade	Commune Partenaires à définir
Cheminement doux inter-communal	x	x	x	Moulin-sur-Tardoire La Rochefoucauld en Angoumois	Commune Partenaire : CDC
Aménagement piétonnier entre le bas et le haut du Bourg et en bordure de la RD 699	x	x	x	Pranzac	Commune

Projets <i>Mobilité</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Réfection de la façade et du quai de l'ancienne gare avec borne de recharge pour vélos électriques et fixation d'une marquise	x	x	x	Marthon	Commune Partenaire : Etat (DETR, FISL), Département
Mise en place de stationnements dédiés aux vélos	x	x	x	Moulin-sur-Tardoire	Commune
Acquisition de véhicules électriques	X	X	X	EPCI La Rochefoucauld porte du Périgord	EPCI
Acquisition d'un véhicule électrique et implantation d'une borne de recharge	x	x	x	Taponnat-Fleurignac	Commune

Projets <i>Stockage et réserves</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Plateforme de stockage des grumes	x		x	Moulin-sur-Tardoire La Rochefoucauld en Angoumois	Commune Partenaires : CETEF, CDC
Création de réserves d'eau sur différents espaces publics	x		x	Moulin-sur-Tardoire	Commune
Extension d'un bâtiment communal de stockage	x		x	Rivières	Commune

Projets <i>Alimentation</i>	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (CDC ou commune)	Porteur
	Dév. Eco / relance	Cohésion sociale	Transition écologique		
Agrandissement et restructuration d'un multiple rural	x	x	x	Saint-Germain-de-Montbron	Commune
Création d'un espace maraichage de 2000m ²	x	x	x	Moulin-sur-Tardoire	Commune

Article 5 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Article 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de La Rochefoucauld Porte du Périgord, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres à compléter

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.
- Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.
- Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions. Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Article 10 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 – RESILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

La Préfète de la Charente

Le président de communauté de communes La
Rochefoucauld porte du Périgord

Magali DEBATTE

Jean-Marc BROUILLET

Le Directeur général de l'ANCT

Yves LE BRETON

SOMMAIRE

Des annexes

ANNEXE 1 : DEVELOPPEMENT DU VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE

- **Diagnostic**
- **Projet territorial**
- **Stratégie**
- **Plan d'actions**
- **Indicateurs de suivi**

ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

- **Contribution de CAP Charente**

ANNEXE 1

Une transition écologique en cours

DIAGNOSTIC

Sur le territoire, nous avons recensé toutes les actions « vertes » sur le territoire avec l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des 27 communes. Il en est ressorti des points forts et des points faibles. Nous allons intégrer, au fil des sujets abordés, les résultats.

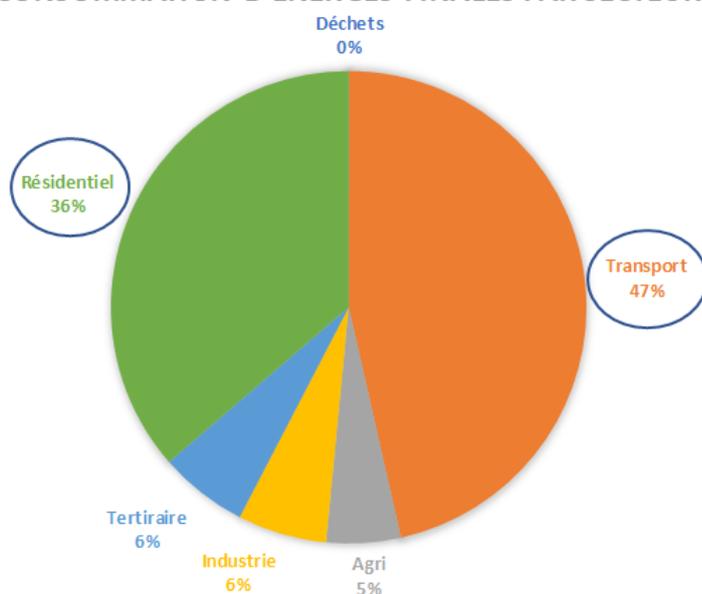
Après une convention passée avec l'Agence Régionale de l'Évaluation Environnement et du Climat (AREC) Nouvelle-Aquitaine, nous avons une idée plus précise de nos dépenses énergétiques et de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

I. UNE DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

1) L'état des lieux des consommations énergétiques : une dépendance aux énergies fossiles

Le territoire de l'EPCI consomme **571 WWh** par an. Le diagramme ci-joint illustre la consommation par secteur (année de référence : 2018).

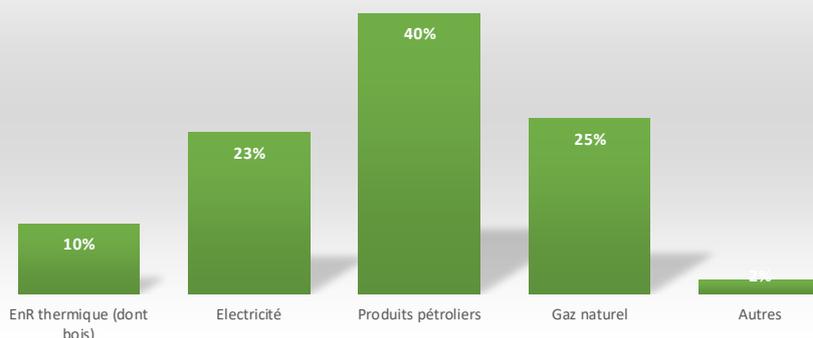
CONSOMMATION D'ÉNERGES FINALES PAR SECTEUR



Les plus gros postes de consommations énergétiques sont le **transport** et le **résidentiel**.

Consommation d'énergies finales par secteur en 2018 (Source : AREC Nouvelle-Aquitaine)

Part de chaque type d'énergie dans la consommation d'énergie finale consommée



D'où vient cette énergie consommée ?

Origine de l'énergie consommée en 2018 (Source : AREC Nouvelle-Aquitaine)

On remarque la large domination des **produits pétroliers** dans le mix énergétique. Le gaz

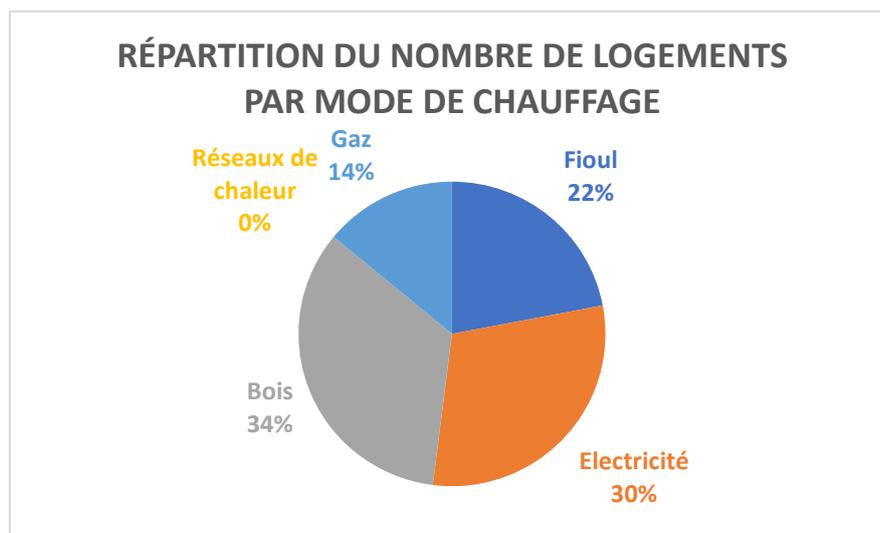
naturel se place en 2^{ème} position.

Le **secteur résidentiel**, d'après les données de 2013, consomme, dans l'ordre croissant, consomme de **l'énergie renouvelable thermique** (dont le bois) pour 36%, de **l'électricité** (33%), des **produits pétroliers** (17%) et enfin du **gaz naturel** (14%).

Quant aux **transports**, sans surprise il consomme plus de 80% de son énergie finale dans les **produits pétroliers**.

2) Le système de chauffage des logements

En 2017, la Communauté de Communes est composée de 12 315 logements existants. D'après les données les plus récentes d'EDF, le mode de chauffage le plus courant est le bois à 34%. Puis, vient l'électricité (30%), le fioul pour 22% et le gaz à 14%.



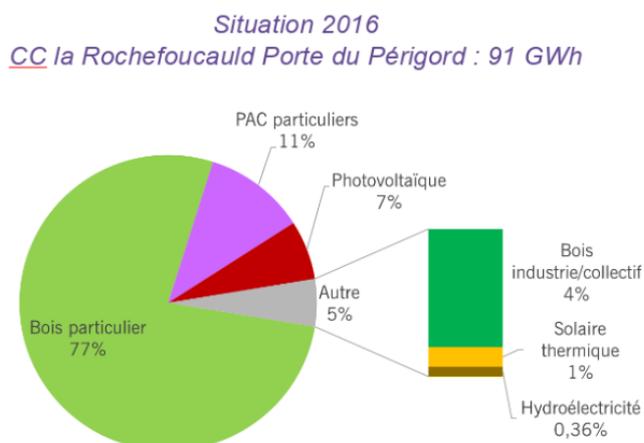
Répartition du nombre de logements par mode de chauffage (Source : EDF)

L'économie d'énergies est une des clés pour réaliser la transition énergétique et pourtant, 92% des maires avouent de pas inciter les particuliers et des entreprises à la maîtrise de leur consommation d'énergie. Un autre pan de la transition énergétique est la production d'énergies renouvelables (EnR).

3) Où en est-on côté énergies renouvelables ?

78% des maires du territoire déclarent ne pas valoriser les ressources énergétiques locales (bois, solaire, géothermie etc.) pour le chauffage et/ou la production d'électricité sur les bâtiments communaux. En effet, les données concernant la production d'EnR confirment ces déclarations.

D'après le diagnostic réalisé par l'AREC :



* Prédominance du bois-énergie avec plus de 80 % de la production d'énergie renouvelable du territoire.

* Le Mix énergétique renouvelable territorial est également composé des pompes à chaleur (PAC) dans le résidentiel, le photovoltaïque, le solaire thermique et l'hydraulique.

Situation de la CdC sur les énergies renouvelables en 2016 (Source : AREC Nouvelle-Aquitaine)

Le site des données statistiques du Ministre de la Transition Ecologique recense le nombre et la puissance des installations de production d'électricité renouvelable bénéficiant d'une obligation d'achat, par filière et par communale au 31 décembre 2016.

Il n'y a ni biomasse, ni éolien ni géothermie.

Pour les communes qui composent la CdC LRPP, voilà le tableau récapitulatif :

Nom de la commune	Hydraulique		Solaire photovoltaïque	
	Nombre d'installations	Puissance installée (MW)	Nombre d'installations	Puissance installée (MW)
Agris	0	0	8	0,18
Bunzac	0	0	3	0,21
Charras	0	0	3	0,21
Chazelles	0	0	24	0,61
Coulgens	0	0	6	0,03
Écuras	0	0	4	0,02
Eymouthiers	0	0	4	0,11
Feuillade	0	0	7	0,21
Grassac	0	0	5	0,05
Mainzac	0	0	s	0,04
Marillac-le-Franc	0	0	7	0,03
Marthon	0	0	5	0,18
Montbron	0	0	22	1,02
Orgedeuil	0	0	s	0
Pranzac	0	0	15	0,7
Rivières	0	0	10	0,28
La Rochefoucauld	0	0	6	0,02
La Rochette	0	0	3	0,11
Rouzède	0	0	3	0,11
Saint-Adjutory	0	0	8	0,07
Saint-Germain-de-Montbron	0	0	7	0,42
Saint-Sornin	0	0	12	0,53
Taponnat-Fleurignac	0	0	26	0,09
Vouthon	s	0,1	3	0,12
Yvrac-et-Malleyrand	0	0	5	0,16

Tableau récapitulatif des énergies renouvelables (Source : Site du ministère de la transition écologique)

D'après ce tableau, il y a 196 installations soumises à obligation d'achat sur l'ensemble des communes en 2016. Définissons une obligation d'achat : EDF est soumis à une obligation d'achat sur l'énergie solaire. Cela se fait via sa marque EDF OA Solaire. Pour faire simple, un particulier qui décide de produire sa propre énergie (le plus souvent en faisant installer des panneaux solaires) a le choix entre consommer toute l'électricité qu'il produit, la revendre en totalité ou encore vendre uniquement le surplus dont il n'a pas besoin. Dans les deux derniers cas, EDF OA Solaire est dans l'obligation d'acheter cette énergie renouvelable¹.

¹ Site de l'Agence de l'Énergie by Selectra (<https://agence-energie.com/edf/oa-solaire#consommer-ou-revendre-son-energie>) - consulté le 3 mars 2021

- Via l'énergie solaire

L'énergie solaire peut être utilisée pour deux usages distincts : pour produire de l'électricité (installation photovoltaïque) ou de la chaleur (installation solaire thermique).

D'après les données de l'AREC de 2016, il y a 8 installations solaires thermiques sur le territoire de la Communauté de Communes. Cela représente 527,2m² de panneaux. Ces derniers ont été mis en service entre 2003 et 2016. Ils se répartissent seulement entre 5 communes, sur les 27 communes membres de la CdC. Pourtant, l'énergie solaire est inépuisable.

Cependant, il y a 207 installations photovoltaïques, elles représentent 5 519,65 kWc.

- Via l'énergie hydraulique

En 2012, la commune de Vouthon s'est équipée d'une installation hydraulique. Elle a une puissance de 100 kWc. D'après Enedis, en 2019, l'installation hydraulique fournit 85 MWh (soit 0.085 GWh).

- Via le bois-énergie

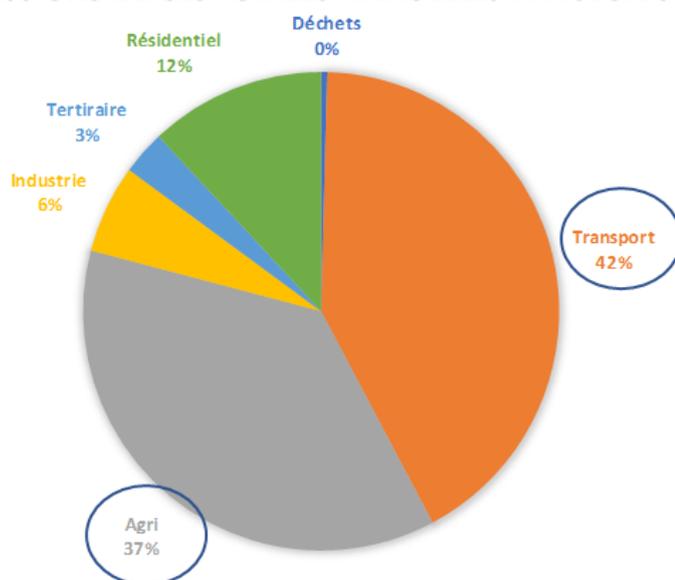
Entre 1992 et 2015, il y a eu 7 installations.

Toute la production de ces EnR représentait, en 2016, 19,6% de nos consommations énergétiques. Alors même qu'il y a un fort potentiel de développement des EnR sur notre territoire. EDF estime notre production potentielle à 380 GWh en développant l'éolien, le biogaz et l'exploitation des sources d'énergie solaire. Le développement de ces types de production permettrait de diminuer nos émissions de GES.

II. UN IMPACT CARBONE CERTAIN

L'EPCI a émis 205 ktCO₂ en 2016, soit 0,009368858 ktCO₂ par habitant. Le diagramme suivant illustre les secteurs responsables de ces émissions.

EMISSIONS DE GES TOTALES ANNUELLES PAR SECTEUR



Lorsqu'on analyse ces mêmes secteurs au regard des émissions à GES, on s'aperçoit que c'est le transport et l'agriculture les plus gros émetteurs.

*Emissions de GES par secteur
(Source AREC Nouvelle-Aquitaine)*

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG

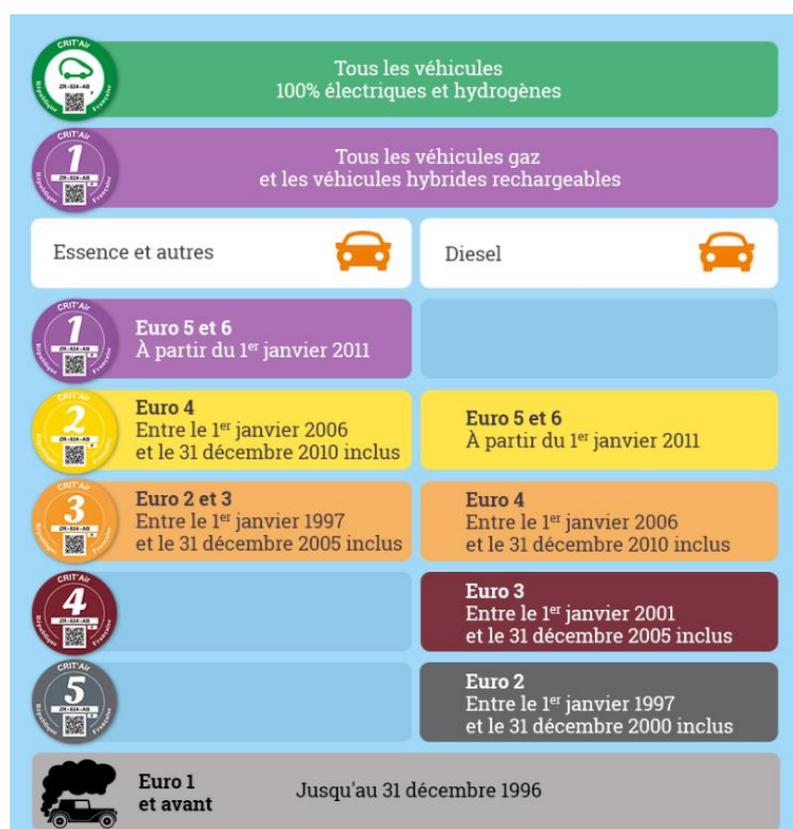
est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO2 pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH4) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

La voiture individuelle a donc une grande part de responsabilité dans les émissions de GES territoriales.

Par exemple, sur le territoire, sur les 14 743 véhicules recensés, nous pouvons les classer par Crit'Air. Ces vignettes/certificats répartissent les véhicules en 6 classes environnementales, à l'exception des véhicules les plus polluants qui sont non classés. En règle générale, ces certificats peuvent être imposés dans des Zones à Faible Émissions. Sur notre territoire, ce n'est qu'une indication. Voilà les données sur le territoire de la Communauté de Communes :

Crit'Air E	Crit'Air 1	Crit'Air 2	Crit'Air 3	Crit'Air 4	Crit'Air 5	Non classés ou inconnus	Ensemble
30 (0.20%)	1 877	4 927 (33%)	4 127	1 877	669	1 236	14 743

Les véhicules classés E sont 100% électrique et hydrogène, les Crit'Air 1 sont tous les véhicules gaz et hybrides rechargeables et essence à partir du 11 janvier 2011.



Ces chiffres concernent le parc de véhicules au 1er janvier 2020 (Sources : SDES, RSVERO, données provisoires).

Classement des Certificats Qualité de l'air (Source : Ministère de la Transition Écologique)

Pour les véhicules électriques, il y a actuellement 6 points de charges publics sur le territoire de la Communauté de Communes². Elles sont relativement bien réparties de manière à être cohérent sur le territoire : 3 points à La Rochefoucauld-en-Angoumois, 2 points à Montbron et un point de recharge à Marthon.

Une des solutions aurait été le développement des mobilités douces : certaines sont déjà développées sur le territoire. Notamment, il y a 35km de pistes cyclables. Elles sont essentiellement concentrées dans le Sud-Ouest de la CdC : *Chazelles* (10km), *Pranzac* (7km), *Saint-Germain-de-Montbron* (7km), *Feuillade* (5km) et *Marthon* (4km). Il y a la Flow Vélo qui

² Source : Base de données GIREVE (cartographie interactive)

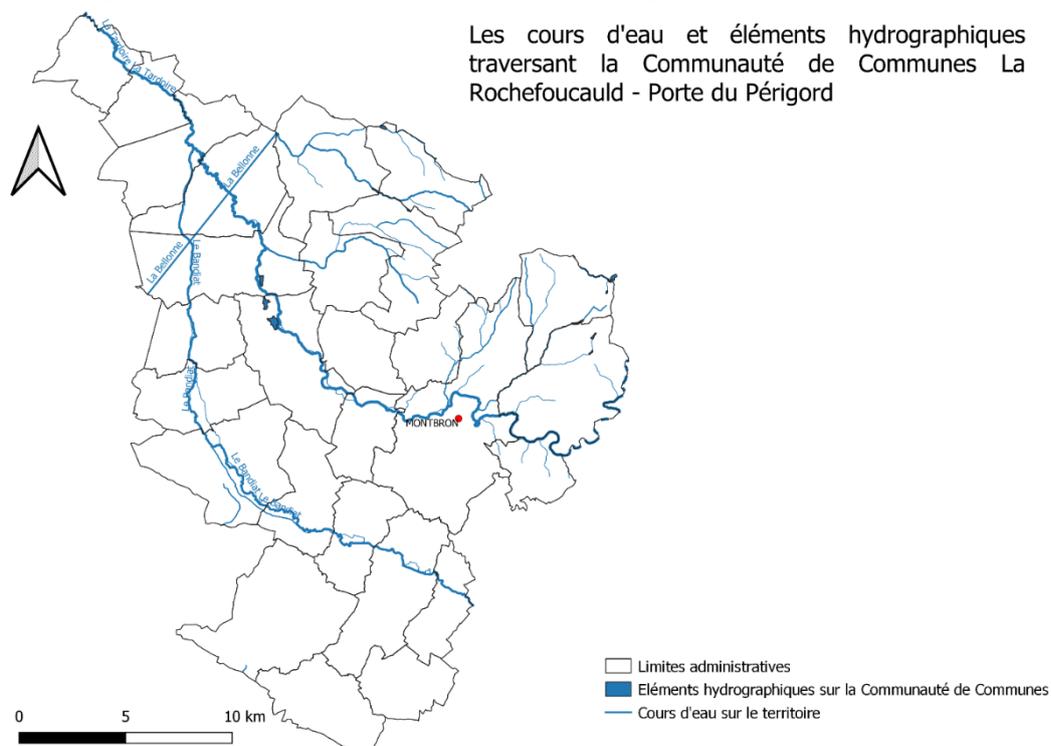
passer sur notre territoire. C'est une vélo-route de 290 km qui rejoint la Dordogne à la Charente-Maritime en traversant la Charente. Cependant, la mobilité n'est pas une de nos compétences. Une autre problématique au cœur de la transition écologique est notre trop grande consommation d'eau.

III. UNE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET D'IRRIGATION IMPORTANTE AVEC UNE AMELIORATION SUR LA QUALITE A REPENSER

1) La quantité

« Comment économiser cette ressource de plus en plus rare ? » « Le bon sens » répondent plusieurs maires au questionnaire Développement Durable envoyé aux communes. D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en 2019, sur le périmètre du bassin de la Charente, seulement 33% des masses d'eau souterraine libres sont en bon état quantitatif.

Sur le territoire, il y a plusieurs cours d'eau et éléments hydrographiques. Cependant, cette eau doit être gérée pour diminuer les conflits entre usagers.



Les cours d'eau et éléments hydrographiques traversant la Communauté de Communes La Rochefoucauld - Porte du Périgord

Les cours d'eau sur le territoire (Source : site SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau))

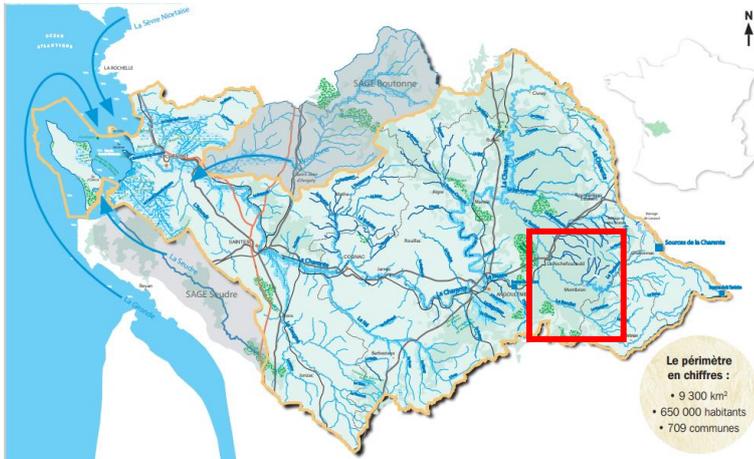
La gestion de l'eau comprend, de façon générale,

plusieurs composantes : la planification, le développement, la distribution et la consommation de la ressource. De façon plus technique, la notion de gestion de l'eau se décline en comprenant également les phases d'extraction, de traitement, de distribution ainsi que l'ensemble des études quantitatives et qualitatives de l'eau. La multiplicité des tâches et missions afférentes à la gestion de l'eau implique que les acteurs sont nombreux, de même que les divers organismes et institutions permettant les prises de décisions relatives à l'utilisation de la ressource en eau dans sa globalité.

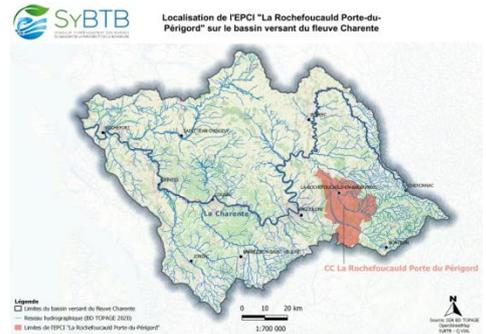
La nécessité d'une mise en œuvre adaptée de la gestion de l'eau est indéniable mais il s'avère qu'il s'agit d'une question devenue source de conflit en raison de la diversité des usages de la ressource ; il s'agit également d'un moyen d'action et d'empire politique, en particulier sur le monde rural.

L'Agence de l'eau (via le SDAGE) est la chef de file des stratégies pour conduire les politiques de l'eau à l'échelon des bassins hydrographiques.

Sur le territoire, il y a le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Charente. Voilà son périmètre :



Périmètre du SAGE Charente (Source : Etablissement Public Territorial du Bassin Charente (EPTB et SyBTB))

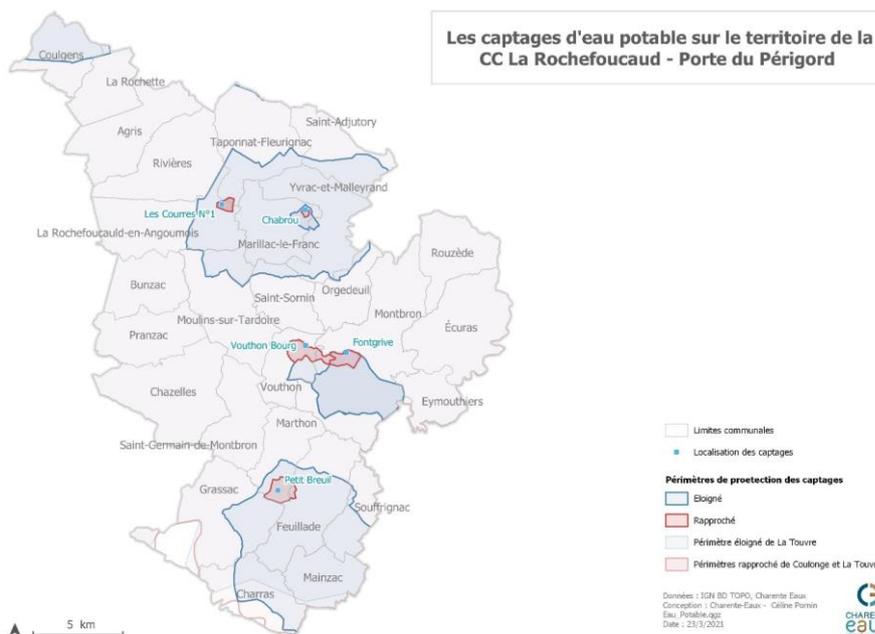


D'après ce dernier, ce bassin est sous l'influence d'un climat de type océanique. La pluviométrie fournie sur le bassin est comprise entre 700 mm et 1 000 mm par an (en moyenne annuelle). Les précipitations sont croissantes d'ouest en est suivant le relief.

Sur le territoire, concernant la géologie et l'hydrogéologie, nous sommes face à un sol karstique. De ce fait, en période d'étiage, la Tardoire et le Bandiat se perdent en totalité dans la nappe dès qu'elles pénètrent dans les terrains du karst. Le bassin amont (Bandiat, Tardoire, Bonnière, Son-Sonnette, Charente en amont de Civray) est à dominante forestière (de l'ordre du 40% de la surface), avec une vocation des terres agricoles essentiellement consacrée à l'élevage.

Le bassin de la Charente est en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**. Ces zones sont caractérisées par une **insuffisance**, autre qu'exceptionnelle, des **ressources par rapport aux besoins**. Les ZRE sont définies par l'article R.211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une **meilleure maîtrise de la demande en eau**, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la **conciliation des usages économiques de l'eau**. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m3/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration³.

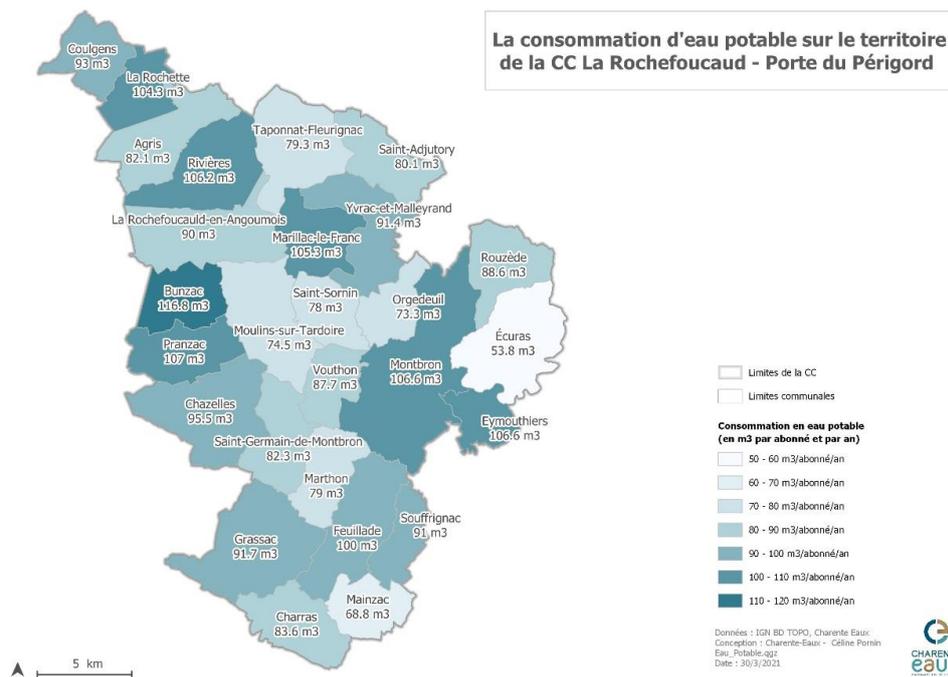
a) La consommation d'eau potable



Concernant les prélèvements d'eau potable, sur le territoire de la CdC, il y a 5 captages.

Les captages d'eau potable (Source : Charente Eaux)

Concernant la consommation, ce sont respectivement les communes de Bunzac, Montbron et Eymouthiers qui consomment le plus d'eau potable.



Consommation d'eau potable par commune (Source : Charente Eaux)

Sur le périmètre du SAGE, le prélèvement se fait majoritairement sur les eaux

de surface, puis des nappes phréatiques et enfin les nappes captives. On prélève de plus en plus dans les **eaux souterraines** (+59% entre 2001 et 2009) au niveau du bassin de la Charente. Les prélèvements de surface ont diminué de 22%. Le SAGE explique cette modification de répartition en raison de la **pollution des eaux de surface**.

On remarque tout de même une **intensification des prélèvements globaux**. Cependant, rapportée à la croissance démographique, cette évolution n'est pas si importante. Cela peut s'expliquer par les investissements dans les rendements des réseaux et la **limitation des fuites**. Concernant le rendement du réseau et les pertes linéaires, d'après les données de Charente Eaux, le territoire de la CdC a un rendement, en 2019, compris entre 79% et 87,1%.

b) L'irrigation agricole

Les besoins actuels d'irrigation sur le bassin versant de la Charente avoisinent en ordre de grandeur ceux de la production d'eau potable, et dépendent des mêmes ressources principales. Ils dépendent aussi et surtout de la variabilité des conditions agro-climatiques (superficie irriguée, besoin agronomique, disponibilité de la ressource - pluviométrie, réserve en eau des sols).

Il y a cependant des restrictions, la ressource est limitante. Du fait du placement du bassin en ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

En pratique, les dispositifs de restriction des prélèvements mis en place en période d'étiage (arrêtés « sécheresse ») et la mise en œuvre du Plan de Gestion des Etiages du bassin Charente limitent les prélèvements à un niveau moindre.

Une autre problématique sur l'enjeu de l'eau est sa qualité.

2) La qualité de l'eau

78% des maires de l'EPCI LRP déclarent ne pas mener des actions de maintien ou de reconquête de la qualité de l'eau (éviter l'entrée de nitrates et de pesticides dans les nappes phréatiques).

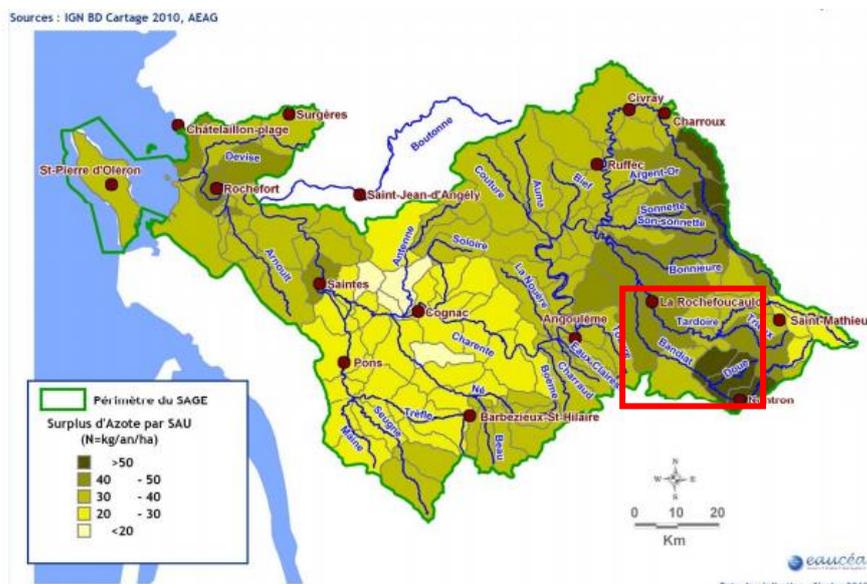


Au niveau du Bassin de la Charente : 22% des cours d'eau sont dans un « Bon état écologique » des cours d'eau (2019). 95% des masses d'eau superficielles sont en « bon état chimique »⁴.

Concernant les masses d'eau souterraine libres, 20% sont en bon état chimique. *La Tardoire* (Source : *La Charente Libre*)

L'azote est une source d'inquiétude sur notre territoire. En 2019, 88,1% des masses d'eau superficielles du bassin de la Charente subissent des pressions anthropiques concernant l'azote. 82,5% de ces mêmes cours d'eau concernant les produits phytosanitaires. Notre département, particulièrement agricole, fait subir des pressions significatives à nos masses d'eau.

L'azote sur le territoire (Source : SAGE du Bassin de la Charente)



Voilà l'état écologique et biologique de différents cours d'eau sur le territoire en 2019⁵ :

Cours d'eau	Etat		Commentaires
	Ecologique	Biologique	
<i>La Tardoire à Rivières</i>	Médiocre	Médiocre	
<i>La Tardoire en amont de Montbron</i>	Bon	Inconnu	
<i>La Tardoire à Vouthon</i>	Moyen	Moyen	Il y a beaucoup de substances à surveiller comme le Béryllium. Il y a aussi 6 molécules de phytosanitaires qui ont été retrouvées entre 2019 et 2020 ⁶ . La molécule retrouvée en plus grande quantité est le Métolachlore ESA qui est un pesticide organochloré, et plus précisément un désherbant. Il est interdit en France depuis 2003. La date de pic observé est le 23 juillet 2020.
<i>La Ligonne à Marillac-le-Franc</i>	Moyen	Moyen	
<i>Ruisseau la Touille à Montbron</i>	Bon	Bon	
<i>La Renaudie à Montbron</i>	Médiocre	Médiocre	
<i>La Renaudie à Rouzède</i>	Moyen	Inconnu	L'état chimique en 2017 était Mauvais en raison de la présence de Plomb.
<i>Le Bandiat à Feuillade</i>	Moyen	Moyen	Avec cinq molécules phytosanitaires retrouvées en 2015.

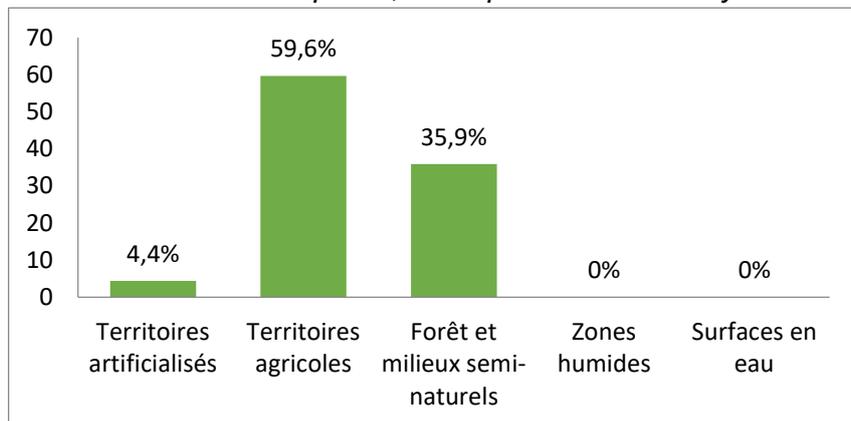
⁴ Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

⁵ Site du Système d'information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne

⁶ Ibid. (lien : <http://adour-garonne.eaufrance.fr/data/ficheStation?stq=05021000&panel=phyto>)

IV. UNE BIODIVERSITE A PROTEGER

La biodiversité est la **diversité des organismes vivants**, qui s'apprécie en considérant la diversité des **espèces**, celle des **gènes** au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des **écosystèmes**⁷. La biodiversité est définie par la Convention sur la diversité biologique comme « *la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes* » (art. 2).



La proportion de mon territoire occupée par les zones artificialisées

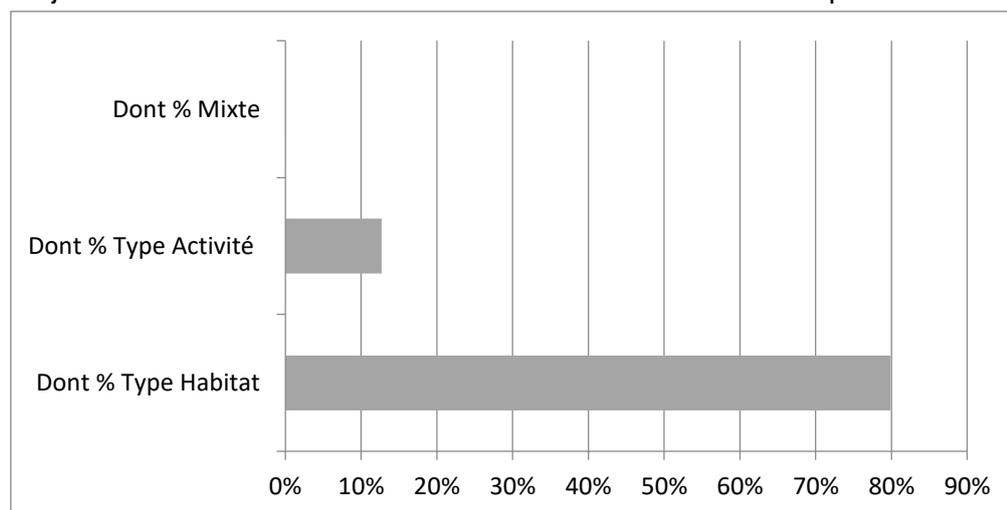
(Source: CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018)

Les données concernant l'augmentation de l'artificialisation des sols sont un bon indicateur de perte de biodiversité. En effet, l'étalement urbain accélère la perte de biodiversité. Les chiffres

exposés en suivant mesurent alors cette artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "*naturelle, agricole ou forestière*", à une occupation "*urbanisée*". Entre 2009 et 2018, il y a eu 0,5% du territoire qui a été artificialisé. Cela représente 244,4 hectares. Or cette artificialisation s'est faite au détriment de terres naturelles, agricoles ou forestières, accueillant de la biodiversité.

Les terres agricoles sont le plus sévèrement touchées par cette artificialisation : le secteur agricole recule face au développement du bâti.

Entre 2009 et 2019, ce chiffre de 0.51%. Entre 2009 et 2019, l'artificialisation du sol s'est faite majoritairement au bénéfice de l'habitat⁸. Nous verrons la question des logements plus en



détail dans la partie Cohésion sociale.

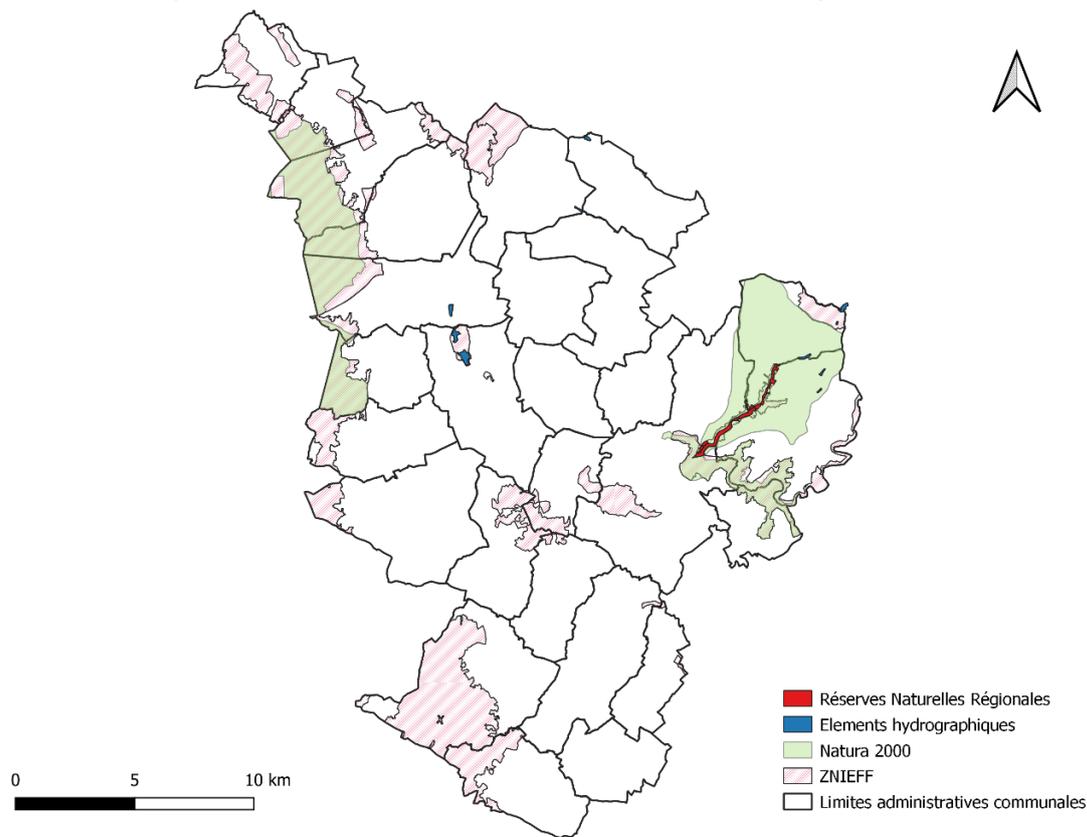
La vocation du territoire artificialisé

(Source : Portail de l'artificialisation des sols - Entre 2009 et 2019)

⁷ INSEE (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1264>) - Consulté le 26 mars 2021

⁸ Portail de l'artificialisation des sols

Face à l'artificialisation des sols, une des solutions est de mettre en place des aires protégées. Il y a plusieurs façons de protéger un espace et des espèces. Dans ce cadre, nous n'allons pas distinguer entre la protection par contractualisation, réglementation, inventaire



etc.

Aires protégées et inventaires présents sur le territoire de la CdC, hormis les ENS (Source : site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Les espaces protégés et les inventaires de biodiversité présents sur le territoire de la CdC ont été cartographiés ci-dessus.

- Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie (73 hectares)

Elle s'étend sur 6 km et couvre les communes d'Ecuras, Montbron et Rouzède.

Vallée de la Renaudie (Source : CREN Poitou-Charentes)

- Sites Natura 2000
 - Vallée de la Tardoire (Zone Spéciale de Conservation (ZSC)) (3 149 hectares)
 - Forêt de la Braconne et de Bois Blanc (4 588 hectares) - FR5400406
 - Grotte de Rancogne (1 hectare) - Site FR5400407
- Plusieurs Znieff de Type 1
 - Plaine de Coulgens - Id540007586 (109 hectares)
 - Villemalet - Id540007587 (120,66 hectares)
 - Forêt de Bois Blanc - Id540003219 (1 206 hectares)
 - Forêt de la Braconne - Id540004553 (5245 hectares)
 - Forêt de quatre Vaux - Id540004592 (871 hectares)
 - Les Vieilles Vaures - Id540006878 (30,09 hectares)
 - La Grande Rivière - Id540007588
 - La Maison Blanche - Id540004565 (99 hectares)
 - Grotte de Rancogne - Id540003496 (7 hectares)
 - Gorges du Chambon - Id 540003097 (822 hectares)
 - Vallée de la Renaudie - Id540004564 (194 hectares)



- Plusieurs Znieff de Type 2

- Forêt de la Braconne et de Bois Blanc - Id540120104 (6452 hectares)
- Complexe forêt de Bel-air, forêt de Quatre-Vaux, Vallée de la Bonnière - Id540007617 (5544 hectares)
- Forêts d'Horte et de la Rochebeaucourt - Id540007618) (4603 hectares)

Sur le territoire, il y a aussi des Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

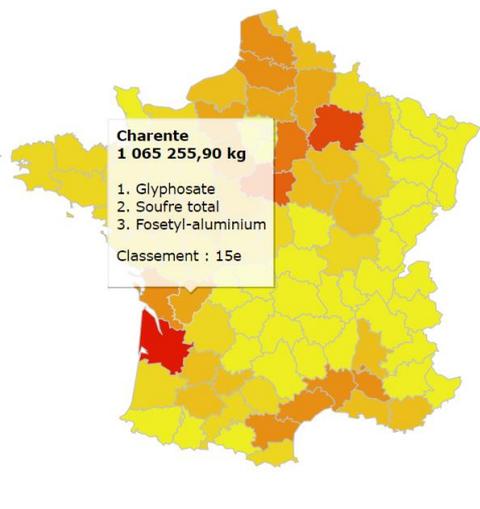
- Etang de Landauderie (27 hectares)
- Les Gorges du Chambon (100 hectares) - Eymouthiers

Sur la connaissance de la biodiversité, 78% des maires de l'EPCI déclarent ne pas mettre en place des actions de recensement, de protection et de valorisation des espèces et des espaces naturels du territoire (atlas de biodiversité communale, ZNIEFF etc.) via acteurs locaux, associations, organismes spécialisés.

La présence de plusieurs espèces invasives est une problématique du territoire. Nous avons recensé les actions des maires contre ces espèces. Ce recensement n'est pas encore terminé. A l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes (dont la Charente faisait partie), le recensement des espèces invasives mettait en avant la présence d'espèces comme les Jussies, l'Ambroisie et le Myriophylle du Brésil, l'Egeria. Des espèces animales sont également très présentes, notamment dans les milieux aquatiques d'eau douce, comme la tortue de Floride, plusieurs espèces d'écrevisses américaines dont celle de Louisiane, et l'espèce invasive sûrement la plus connue : le ragondin⁹.

De plus, le territoire de la Charente est particulièrement consommateur de **produits phytosanitaires**.

Dans le questionnaire envoyé aux communes, 89% d'entre elles déclarent ne plus utiliser de pesticides sur ses espaces publics. L'usage de produits phytosanitaires est interdit sur les espaces publics depuis 2017, à la suite de la loi Labbé du 22 juillet 2015.



Cependant, les maires ne sont que 22% à sensibiliser les agriculteurs et les particuliers à la réduction de l'utilisation des pesticides. Ils estiment que les agriculteurs le font déjà et ils sont responsables. Or dans les chiffres, le secteur agricole en est largement dépendant : la Charente se place en 15^{ème} position sur l'ensemble des départements français en termes d'achat de pesticides. Notre Surface Agricole Utile (SAU) est de 366 172,40 hectares. De ce fait, cela fait une moyenne de 2,91 kg de produits phytosanitaires par hectare en 2019.

Le classement des substances actives les plus consommées : *Glyphosate* (16,74%), *Soufre total* (13%) et *Fosétyl-Al* (11,9%)¹⁰.

A elles trois, elles représentent plus du tiers des substances utilisées.

Concernant le Glyphosate, nous sommes le 4^{ème} département français à acheter le plus de cette substance active.

Carte des tonnages d'achat de pesticides par département en 2019 (Source : Association Générations Futures)

⁹ <http://www.environnement-poitou-charentes.org/Des-especes-invasives.html>

¹⁰ <http://www.data.eaufrance.fr/>

En savoir plus sur le Glyphosate ¹¹

C'est une molécule aux propriétés **herbicides**. Inefficace seule, elle devient active si elle est ajoutée à des **produits chimiques** tels que du solvant. En pénétrant par les feuilles, le produit se diffuse via la sève jusqu'aux racines. Très efficace, il tue toutes les plantes sans distinction - excepté celles **génétiquement modifiées** pour lui résister.

En France, le glyphosate est utilisé pour **préparer les sols avant les cultures**, notamment de céréales. Il permet un gain de temps et de rendement non négligeables pour les agriculteurs qui n'ont plus besoin de **labourer**. Dans certains pays, des plantes sont génétiquement modifiées pour ne pas succomber à l'herbicide.

L'utilisation de cet herbicide est controversée d'un point de vue **toxicologique** et **environnemental**.

Fiches actions

Pour améliorer l'état de la biodiversité, de l'eau, de l'air et de la santé sur le territoire, il pourra s'agir d'intégrer dans nos actions la diminution de l'usage des pesticides sur le territoire ou du moins mettre en avant les bonnes pratiques pour limiter les transferts. Nous pouvons peut-être opter sur un partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les pouvoirs politiques pour la sensibilisation et communication.

V. UNE REDUCTION DES DECHETS ; A VALORISER

96% des maires de la Communauté de Communes déclarent mettre en place le tri dans tous les services et équipements de la commune. C'est un des points forts du territoire en termes de développement durable.

Cependant, 78% d'entre eux avouent de pas mettre en place des actions incitatives en faveur de la réduction des déchets à la source (sensibilisation au geste d'achat, commerce en vrac, famille zéro déchets, recyclerie etc.)

Dans la CdC LRPP, en 2019, voici le tableau des déchets récoltés, par le syndicat CALITOM (délégation de compétence) :

Déchets	Chiffres
Ordures Ménagères et Assimilées	6 430 tonnes 293,86 kg/an/habitant
Ordures Ménagères Résiduelles	3 674 tonnes 177,05 kg/an/habitant
Recyclables secs <i>hors verre</i>	1 640 tonnes 74,95 kg/an/habitant
Verre	860 tonnes 39,29 kg/an/habitant
Déchets en déchèteries <i>avec gravats</i>	7 375 tonnes 337,06 kg/an/habitant

Chiffrage des déchets produits dans la CdC en 2019 (Source : CALITOM et AREC-NA)

Par rapport à 2018, ces chiffres ont tous augmenté, à l'exception des apports en déchetterie (-4,7%).

Pour les emballages recyclables et papiers, ces déchets ont augmenté de +2,7% par rapport à 2018. Quant aux ordures ménagères, elles ont augmenté de +0,2% par rapport à 2018 alors

¹¹ <https://www.france24.com/fr/20190222-france-agriculture-10-choses-savoir-glyphosate>

même qu'elles avaient déjà augmenté de +2,1% entre 2017 et 2018. Le verre a quant à lui vu +0,1% depuis 2018.

Le bilan dans le rapport d'activité 2019 de CALITOM est : « *La production globale de déchets ne cesse d'augmenter* ».

Seulement 1 351 tonnes ont été recyclées (avec un taux de 17% de refus).

De plus, les matières recyclées ne le sont pas sur le territoire charentais. Une grande partie des matières sont recyclées à l'étranger : Espagne ou Autriche.

Journaux, revues, magazines : 457 t. / Saïca, Espagne
Gros de magasins (papier teinté) : 284 t. / Saïca, Espagne
Cartonnettes : 246 t. / Saïca, Espagne
PET clair (bout.plast. transparentes claires) : 87 t. / Suez, Bayonne
PET foncé (bout. plast. transparentes colorées) : 41 t. / Suez, Bayonne
PEHD (flacons opaques) : 30 t. / Suez, Espagne
PELD (films plastiques) : 72 t. / Suez, Châlons-en-Champagne
Polypropylène (barquettes plastiques) : 23 t. / Suez, Mende
PS (polystyrène) : 7 t. / Suez, Autriche
Acier : 65 t. / Sabatier, Charente
Briques alimentaires : 21 t. / Suez, Hondouville
Aluminium : 18 t. / Sabatier, Charente

*Lieu de recyclage des matières produite sur le territoire de la CdC
 (Source : rapport d'activité de CALITOM, 2019)*

CALITOM met en œuvre plusieurs actions de prévention et de réduction des déchets. Par exemple, en 2016, 1 640 composteurs ont été distribués. En 2019, 57 animations scolaires ont eu lieu (école, collège, lycée etc.). De plus, CALITOM organise des visites de déchèteries, rencontres avec l'association locale Les Jardins Respectueux etc. CALITOM soutient aussi financièrement des particuliers et des structures avec le développement de gobelets réutilisables, des couches lavables etc.

Sur le territoire, il y a 2 déchetteries : Montbron et La Rochefoucauld-en-Angoumois, un centre de stockage fermé à Rouzède et deux sites de compostage collectif à Saint-Adjutory et Montbron.

Concernant le financement,

LES APPELS À PARTICIPATION

667 014 €
 pour la compétence traitement
 (déductions comprises)



1 639 596 €
 pour la compétence collecte



DÉDUCTIONS APPLIQUÉES AUX PARTICIPATIONS POUR LA COMPÉTENCE TRAITEMENT

à laquelle sont assujettis

29 415 €
 redevance spéciale

21
 gros producteurs
 (commerces, maisons de retraite...)

163 944 €
 recettes
 de ventes des matériaux

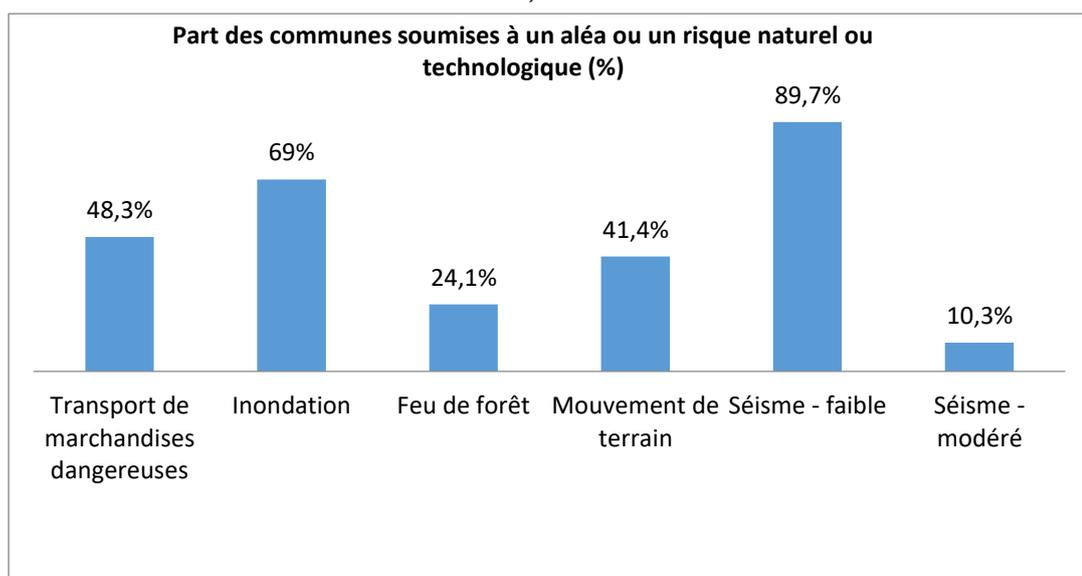
Les appels à participation (Source : rapport d'activité de CALITOM, 2019)

VI. UNE PLURALITE DE RISQUES

Pour rappel, un risque est la confrontation, en un même lieu, d'un aléa avec un facteur vulnérabilité, c'est-à-dire les dommages qu'il peut avoir sur une population, des biens ou l'environnement.

Une nuisance quant à elle, caractérise tout facteur permanent, continu ou discontinu qui constitue un désagrément ou un dommage pour les individus ou écosystèmes.

Typologie des risques et part de communes soumises à ces risques (Source Base Gaspar - DDRM, 2018)



1) Le risque inondation

Le risque le plus présent sur le territoire, en dehors du risque sismique faible, est le **risque Inondation**.

La morphologie du site fait de ce territoire, un espace à risque, d'abord par la présence du Bandiat et de la Tardoire qui traversent l'ensemble du territoire, et par la topographie, avec des coteaux de faible dénivelé.

Définissons le risque inondation :

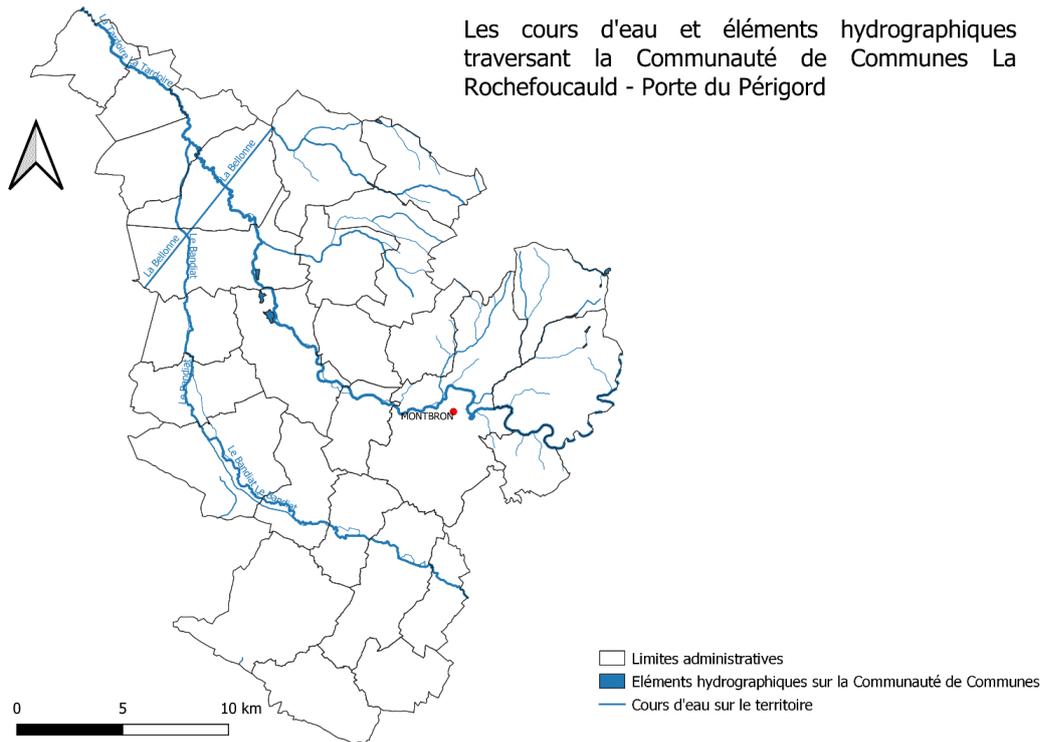
1°/ L'aléa météorologique, caractérisé par des pluies abondantes pouvant survenir (dues au climat océanique), qui vont augmenter le niveau du cours d'eau, et entraînant ainsi le débordement du lit de rivière sur les berges.

2°/ Le facteur vulnérabilité avec la présence d'habitations en amont des coteaux, qui alerte sur le danger pour les populations et biens matériels susceptibles d'être impactés par cet aléa. La conjonction de l'aléa et de la vulnérabilité forme le risque.

Nous voyons bien la typologie des cours d'eau, présents surtout à l'Est du territoire. Il y a aussi le Bandiat plus à l'Ouest qui est de classe 2 (des classes 1 à 6).

En recensant les catastrophes naturelles grâce à l'outil TACCT (démarche de diagnostic des impacts du changement climatique sur un territoire) de l'ADEME, notre territoire s'est aperçu que la moitié des arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1950 sont dus à des inondations et coulées de boue.

Les cours d'eau et éléments hydrographiques traversant la Communauté de Communes La Rochefoucauld - Porte du Périgord



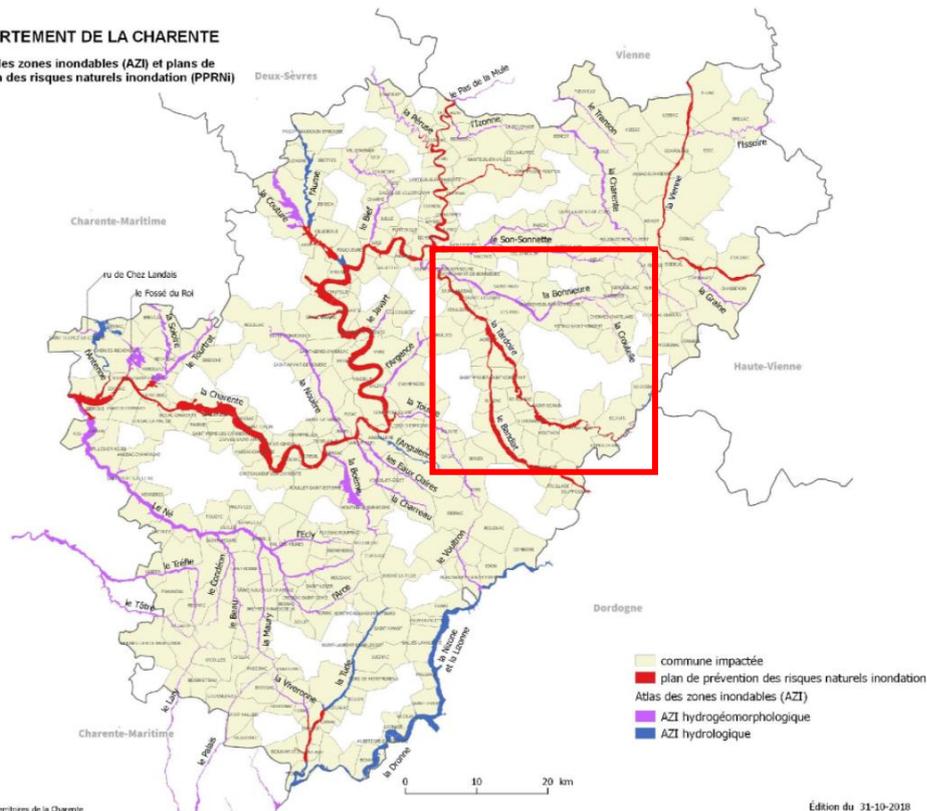
Les communes sont soumises aux deux Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) Vallée du Bandiat et Vallée de la Tardoire.

De plus, les communes du territoire ont mis en place des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ou encore des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

La Commission Européenne a adopté en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation ». Dans le cadre de la mise en œuvre de cette directive, localement, sur les territoires prioritaires, les acteurs doivent élaborer des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLRI), qui se déclineront par la suite sous forme de programmes d'actions. Notre territoire est compris dans le périmètre de la



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
Atlas des zones inondables (AZI) et plans de
prévention des risques naturels inondation (PPRI)



Sources de données : DDT66
Fond cartographique : GEOLAB 2-2
Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

Édition du 31-10-2018

SLGRI 2016-2021 mis en place par l'EPTB Charente. Nous ne sommes cependant pas couverts par un périmètre de Territoire à Risque Important (TRI). Nous pourrions penser qu'avec les prévisions du changement climatique et la tendance à la baisse des précipitations, notre région serait moins confrontée au risque inondation. En effet, d'après les estimations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et des scénarii climatiques, cela conduit à une **diminution des précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 60 à 80 mm** d'ici 2040 accompagnée d'une modification du régime annuel de précipitations (les mois d'hiver seraient plus impactés par cette diminution que le printemps et l'été). Ces chiffres sont basés sur l'étude des données de Cognac. Mais cette tendance sur la moyenne annuelle n'est pas la **tendance sur les évènements extrêmes**. En effet, l'augmentation de l'humidité atmosphérique liée à une atmosphère plus chaude devrait se traduire par des **évènements de forte précipitation** probablement plus **intenses** et plus **fréquents** sur la plupart des régions continentales. Le changement climatique pourrait donc avoir des impacts sur les **débites de crue** mais cette projection reste plus incertaine pour des crues de plaine que pour des crues « rapides ».

D'après la carte ci-dessus, nous nous apercevons que le territoire de la CdC n'est concerné par aucun des deux types d'AZI : ni hydrogéomorphologique ni hydrologique.

2) Le risque mouvement de terrain

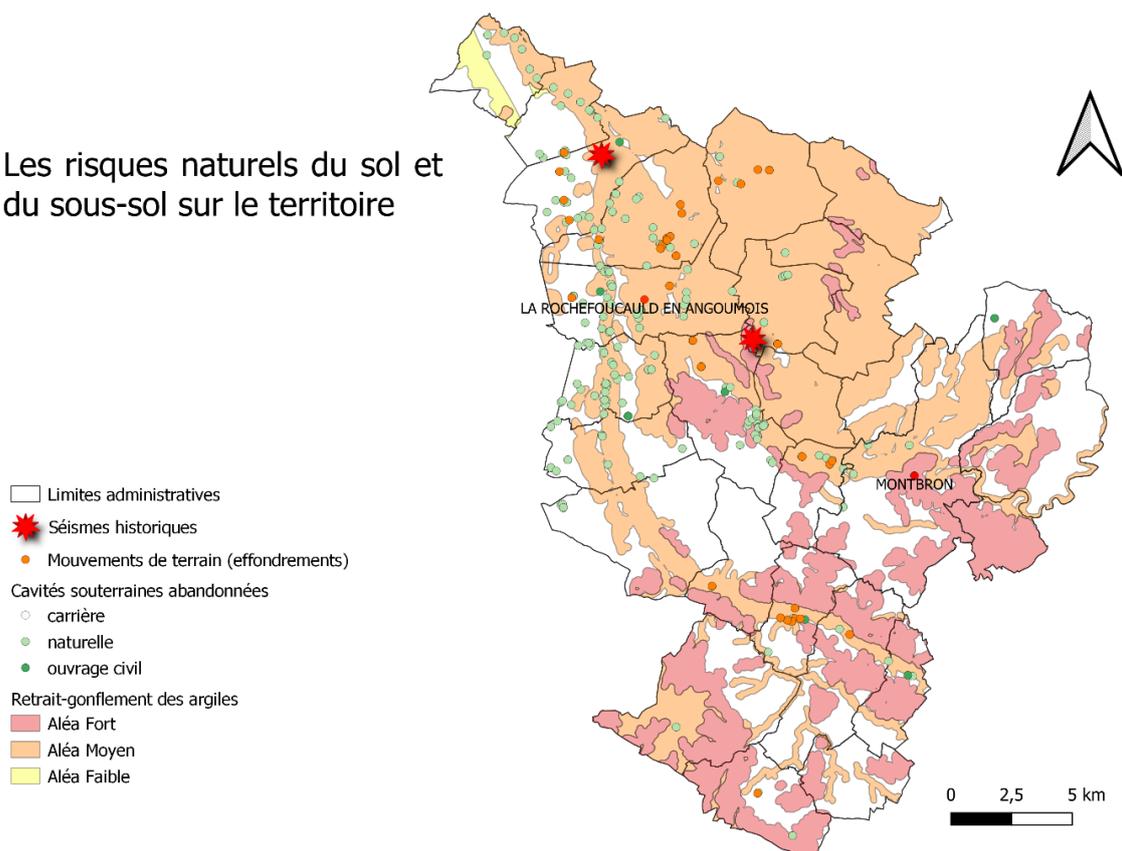
L'autre risque naturel le plus présent sur notre territoire est le risque **Mouvements de terrain**. En recensant les catastrophes naturelles grâce à l'outil TACCT (démarche de diagnostic des impacts du changement climatique sur un territoire) de l'ADEME, l'autre moitié du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1950 sont dus à des mouvements de terrain : Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Les mouvements de terrain regroupent tous les déplacements, lents ou plus ou moins brutaux, qui affectent le sol ou le sous-sol.

Parmi les mouvements lents, on distingue les affaissements, glissements de terrain ou encore les phénomènes de gonflement-retrait des argiles.

Parmi les mouvements brutaux, on retrouve les effondrements, les éboulements et chutes de blocs, ou encore les coulées boueuses.

On trouve sur le territoire les phénomènes de retrait-gonflement des argiles et les effondrements résultant de la rupture des cavités souterraines fragilisées par les intempéries ou par l'exploitation qu'en a faite l'homme.

Les risques naturels du sol et du sous-sol sur le territoire



Les risques naturels du sol et sous-sol (Source : BRGM)

3) Les risques & nuisances électromagnétiques

Une des nuisances les moins prises en compte sur le territoire, d'après les maires, sont les nuisances électromagnétiques. En effet, 92% déclarent ne pas informer les habitants sur ces dernières. Or à l'heure du déploiement de la 5G sur le territoire, notamment, les pollutions électromagnétiques s'intensifient.

La pollution électromagnétique est constituée par les **champs magnétiques et électriques** qui sont présent dans notre environnement et qui ne sont pas d'origine naturelle.

Un champ électrique est produit par une **différence de potentiel électrique** (ddp) entre deux points : plus la ddp est élevée, plus le champ qui en résulte est intense.

Les champs électromagnétiques dont la fréquence de situe entre 0 et 300 GHz comportent trois types de champs :

- les champs statiques,
- les champs basses fréquences (ELF)
- les radiofréquences

4) Le radon

Plusieurs communes du département sont concernées par le risque de Radon. D'après l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français, le département de la Charente est placé en Zone 1 (la moins dangereuse). Cependant, sur le territoire de l'EPCI, les communes d'*Ecuras*, *Eymouthiers*, *Montbron*, et *Rouzède* sont placées en Zone 3.

Le radon est un **gaz radioactif** issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation¹². Le radon est

¹² Site de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)

classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme **cancérogène certain** pour le poumon depuis 1987. D'après les évaluations conduites en France, le radon serait la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante : sur les 30 000 décès constatés chaque année, 3 000 lui seraient attribuables (soit 10% des décès par cancer du poumon)¹³.

La Zone 3 ou catégorie 3 rassemble qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire.

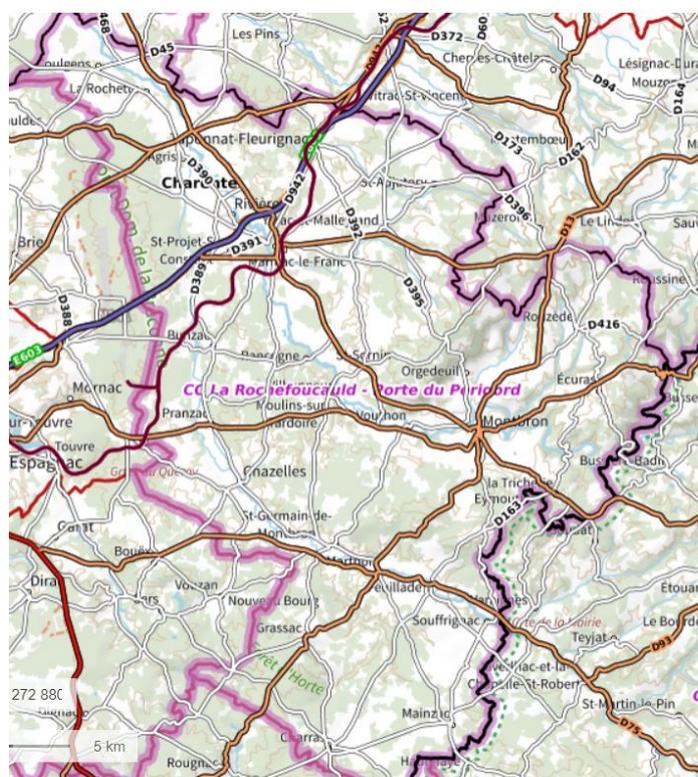
Des actions de prévention et de sensibilisation sur le radon sont donc nécessaires sur le territoire de La Rochefoucauld - Porte du Périgord.

5) Le risque Transport de Matières Dangereuses (TDM)

Les communes sont aussi concernées par le **risque de transports de matières dangereuses** (48,3% des communes sont concernées). Le risque transport de matière dangereuse (TMD) est "consécutif à un incident ou accident se produisant lors du transport de matières dangereuses, par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation". Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

Les communes sont traversées par des voies de circulation et de canalisation : RD (voies de circulation), ferroviaire, canalisations (oléoducs et gazoducs).

Cartographie des routes et voies ferrés (Source : IGN)



Cartographie des routes et voies ferrés (Source : IGN)

Dans le département, la route nationale 10 est un grand axe routier, elle passe à l'ouest du territoire. Elle comporte un échangeur avec



la RN141 qui coupe la CdC d'Ouest en Est qui est aussi un grand axe routier.

La RN10 est fréquentée par un trafic poids-lourds significatif entre la péninsule ibérique et l'Europe du Nord et l'Est. L'itinéraire assure une fonction de transit de poids lourds, et ce malgré l'ouverture de l'autoroute A10.

Le département est également traversé par un réseau de routes départementales qui **supportent un flux de transports non négligeable**.

La traversée de ces axes est donc le fait de poids lourds en transit et/ou à destination des zones d'activités locales dont les activités nécessitent l'acheminement de matières dangereuses (produits chimiques -explosifs -artifices -hydrocarbures -alcools...).

Le réseau routier en Charente présente donc des dangers d'après la préfecture.

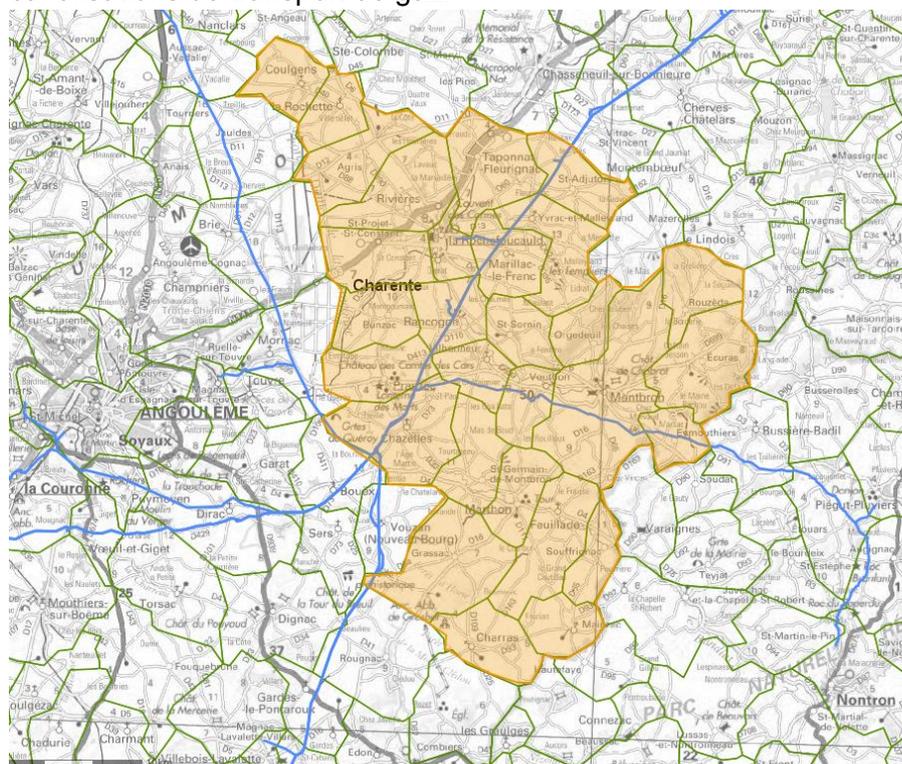
Concernant le trafic ferroviaire, sur le territoire de la CdC, il y a la ligne Angoulême-Limoges enregistre un trafic moyen journalier plus réduit de 10 trains dont 8 de voyageurs principalement des trains régionaux. Depuis le 13 mars 2018, cette ligne est fermée à tout trafic ferroviaire en raison de défauts de géométrie de la voie.

La gare d'Angoulême est la plus importante gare du département. Les principales matières dangereuses transportées par voie ferrée sont des produits chimiques et des produits pétroliers. Les gares de passagers notamment d'Angoulême sont également concernées par le risque TMD puisqu'il s'agit d'un stationnement concentré de wagons, parfois de longue durée.

La Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe Atlantique (LGV SEA) mise en service en juillet 2017, traverse la Charente du nord au sud. Avec sa mise en service le fret devrait se développer avec une augmentation du transport de matières dangereuses sur cet axe et donc une augmentation du niveau risque sur les traversées de zones habitées.

Concernant les canalisations, le département de la Charente est traversé par environ 686 kms de canalisations de transport de gaz exploités par la société GRTgaz qui relie le lieu de production situé dans les Landes à la région parisienne.

86 installations annexes aériennes sont présentes sur le département pour assurer cette desserte. 120 des 394 communes de la Charente sont impactées par les effets dangereux des canalisations de transport de gaz.



Les lignes bleues représentent les canalisations de transport de matières dangereuses : le gaz. Le réseau du Nord de la Communauté de Communes est un réseau principal, celui perpendiculaire est un réseau régional.

Cartographie des canalisations de transport de matières dangereuses (Source : cartelie - (<http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CanalisationsTMD&service=CEREMA>))

Il y a une station de compression à Chazelles (sur les 27 nationales).

VII. UNE ECO-CITOYENNETE ET UNE EVOLUTION DES ACTIONS IMPACTANT LE CLIMAT A CONSTRUIRE ET A REPENSER

81% des maires du territoire avouent ne pas mettre en place une charte d'éco-responsabilité pour les manifestations.

PROJET DE TERRITOIRE

La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Parmi les principales EnR, on trouve : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique...

Les enjeux de cette troisième révolution industrielle, qui n'en est qu'à ses prémices, sont : la protection du climat, la réduction de la consommation énergétique...

Elle répond ainsi à la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

L'efficacité énergétique répond également à la volonté d'un territoire d'accroître son indépendance énergétique et de renforcer sa compétitivité en réduisant à terme sa facture énergétique.

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Le confinement a permis brutalement de baisser les émissions de gaz à effet de serre, mais il n'en est pas moins urgent de changer nos habitudes pour préserver nos ressources naturelles, sauver la biodiversité et atténuer le changement climatique !

Le développement de modes de vie durables ne se fera pas sans associer tous les acteurs du territoire, afin de soutenir la transition écologique à travers des initiatives innovantes, locales et collectives.

Si la régulation publique est centrale, l'engagement des citoyens, des collectivités et des entreprises sont également essentiels pour mener à bien la transition écologique. Car un nouveau mode de vie n'est acceptable que s'il est coconstruit par tous les acteurs des territoires.

I. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UNE NEUTRALITÉ CARBONE

Après le succès de la COP21, il apparaît clairement que la problématique environnementale qui pénètre les consciences se double d'une problématique énergétique. Avec des coûts d'énergie en constante hausse le consommateur citoyen veut à la fois réduire son empreinte carbone, démarche civique mais aussi réduire ses factures d'énergie, démarche économique et personnelle, éminemment vertueuse.

L'EPCI et les communes souhaitent être les fers de lance de ce mouvement et souhaitent collectivement définir un projet politique ambitieux impliquant les citoyens pour aller vers une autonomie énergétique et un objectif de neutralité carbone.

I VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

1) Le cadre légal

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a fixé des objectifs ambitieux au niveau national, en particulier une diminution de 50% de la consommation d'énergie finale d'ici 2050 par rapport à 2012 avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030, et une part de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030.

2 - Un objectif ambitieux : 2040

L'objectif du territoire de La Rochefoucauld porte du Périgord est de devenir auto-suffisant en énergie, de tendre, vers l'autonomie énergétique. Si l'ensemble des projets connus à ce jour se réalisent, cet objectif pourrait être atteint en 2040.

3 - Un outil : le PCAET

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont élaborés à l'échelle intercommunale, et sont obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est en cours d'élaboration. Il sera un outil au service de la transition énergétique de notre territoire.

II UN OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE

L'effet de serre est un phénomène naturel indispensable à la vie humaine et à celle des espèces. Il piège dans une couche de gaz située à basse atmosphère une partie de la réverbération des rayons du soleil sur la Terre, en évitant ainsi que ces rayonnements infrarouges soient renvoyés vers l'espace. Toutefois, plus d'un siècle et demi d'industrialisation, notamment la déforestation et l'agriculture à grande échelle, les quantités de gaz à effet de serre présentes dans l'atmosphère sont parvenus à des niveaux jamais atteints en trois millions d'années. À mesure que les populations, les économies et les niveaux de vie progressent, le niveau cumulé des émissions de gaz à effet de serre (GES) a lui aussi augmenté. Chaque territoire à son échelle doit participer à la réduction des GES.

1) La neutralité carbone

La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre devront être compensées par la séquestration du carbone. Un puits de carbone est tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet. Les principaux puits de carbone naturels sont le sol, les forêts et les océans.

Un autre moyen de réduire les émissions et de parvenir à la neutralité carbone consiste à compenser les émissions produites par un secteur en les réduisant ailleurs. Cela peut être réalisé grâce à des investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou d'autres technologies propres à faible émission de carbone.

2) L'objectif fixé par l'Europe

En vertu de la loi européenne sur le climat, l'Union européenne s'est engagée à adopter la neutralité carbone d'ici 2050.

Afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degrés (un seuil que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime sûr), atteindre la neutralité carbone dès le milieu du 21ème siècle est essentiel. Cet objectif est également défini dans l'accord de Paris signé par 195 pays, dont l'Union européenne.

L'objectif est de remplacer des énergies fossiles, polluantes et qui épuisent les ressources naturelles par des énergies.

3) La Rochefoucauld porte du Périgord : Un objectif 2030

A son échelle le territoire de la Rochefoucauld porte du Périgord souhaite impliquer l'ensemble des acteurs pour arriver à cet objectif de neutralité carbone si possible autour de 2030.

II. PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

L'eau et l'air sont les deux fluides fondamentaux pour la vie. L'Homme en a un usage biologique quotidien, mais il en exploite aussi l'énergie. Cependant, il est bien difficile de prédire le comportement de l'environnement !

Notre territoire souhaite s'engager pour participer à la préservation de la ressource en eau et à l'amélioration de la qualité de l'air.

I PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux souterraines. Il concerne le milieu naturel, la vie aquatique, les différents usages et est sensible aux pollutions. Nappes souterraines, cours d'eau, lacs... sont des ressources naturelles. Ces sources potentielles d'approvisionnement ont pour rôle de satisfaire les besoins en eau domestiques ou économiques. Une source créée par l'homme sera, elle, considérée comme étant artificielle.

Les Agences de l'eau revêtent un rôle fondateur dans la question de la gestion de l'eau. Ce sont des établissements publics à caractère administratif dotés d'un rôle de soutien technique et financier et participant à la gestion de l'eau sur un périmètre défini, celui d'un grand bassin hydrographique.

L'Agence de l'eau (ici Adour-Garonne) assure son rôle de surveillance en appliquant le principe de pollueur-payeur, et d'utilisateur-payeur. En effet, conformément à l'article L. 213-10-9 du Code de l'environnement "*toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est assujettie à une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau*". Ainsi, tout volume prélevé doit être déclaré à l'Agence de l'eau. Cette maîtrise des prélèvements d'eau est un élément essentiel pour le maintien du bon état des cours d'eau, des eaux souterraines et pour la préservation des écosystèmes qui leur sont liés.

C'est le comité de bassin, l'organe délibérant de l'Agence de l'eau, qui élabore et adopte le SDAGE. Ce document décrit les priorités pour la politique de l'eau et fixe les objectifs de quantité et de qualité à atteindre pour aller vers le bon état des eaux du bassin de la Charente. Il concerne l'ensemble des cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines, estuaires et littoral du bassin. Les orientations fondamentales du SDAGE doivent permettre de limiter l'impact des prélèvements sur le milieu naturel tout en préservant les autres usages. Ainsi le SDAGE de la Charente traite de la gestion quantitative de l'eau principalement à travers plusieurs dispositions.

1) Une ressource naturelle qui n'est pas inépuisable

L'eau un bien commun, nécessaire au développement des activités économiques ou agricoles, mais avant tout, nécessaire à la survie de toutes les espèces, des animaux comme de l'homme. Aujourd'hui l'avenir de l'homme est étroitement lié à celui de la faune et la flore, au respect d'un écosystème où l'eau est un pré requis...

L'eau n'est pas une ressource inépuisable. Pour autant, depuis environ trente ans, la qualité de l'eau des bassins et des rivières de Charente s'est considérablement dégradée mettant à mal la préservation de notre environnement...

En France, en Charente, où il n'y a qu'à ouvrir le robinet pour disposer d'une eau pure et potable, nous continuons à en consommer plus que nécessaire, épuisant peu à peu nos propres ressources naturelles...

Parce que notre avenir est en jeu, chacun doit s'impliquer, changer ses habitudes, investir, nettoyer, bref, se sentir concerné.

Pour changer les pratiques, contribuer à faire évoluer les mentalités et les habitudes de consommation, pour assurer une eau de qualité pour les générations à venir, le Département de la Charente s'implique très fortement dans chacun des domaines relatifs à l'eau : Les enjeux en matière d'eau dans le département sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. La gestion des ressources en eau en période d'étiage constitue l'un des axes forts de la politique du Conseil départemental. L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines constitue également un axe majeur des actions portées par le Département en faveur de la préservation de l'environnement (préservation des aquifères profonds, suivi de la qualité des eaux superficielles, développement de l'assainissement des collectivités).

En 2014, le Département a transféré au syndicat Charente-Eaux sa compétence d'assistance technique pour l'eau potable, l'assainissement collectif et autonome ainsi que pour les milieux aquatiques.

2) Sécuriser l'accès à l'eau potable pour tous

L'eau potable, est essentielle pour le développement de la vie, elle est soumise en France à la réglementation précisée par le Code de la Santé Publique. La qualité de l'eau distribuée au robinet du consommateur dépend d'une part de la qualité de l'eau de la rivière ou de la nappe souterraine dans laquelle l'eau est prélevée, d'autre part des traitements effectués après le prélèvement. Il est donc nécessaire de préserver la qualité de la ressource en amont du prélèvement afin de réduire le degré de traitement nécessaire pour sa potabilisation.

L'eau est un élément essentiel épuisable et son utilisation doit faire l'objet d'une attention particulière depuis son prélèvement en milieu naturel pour la potabilisation jusqu'au rejet des eaux usées dépolluées. Il est important de concilier des technologies et des activités humaines performantes avec la préservation du capital naturel commun qu'est l'eau

En partenariat avec Charente eau les élus souhaitent lever l'inquiétude des consommateurs, qui consomme toujours beaucoup d'eau en bouteille ce qui pose un problème de traitement des déchets.

Les syndicats d'eaux du territoire donnent de plus en plus d'information sur la qualité de l'eau. Il est toujours difficile de mesurer les dégradations des eaux profondes.

II AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est probablement l'une des premières inquiétudes sanitaire et environnementale de ce nouveau siècle. Les médias en parlent de plus en plus. Nous en respirons environ 15 000 litres par jour. Il y a donc bien des raisons de se soucier de ce qui passe par notre bouche et notre nez pour aller directement dans notre machine à respirer, les poumons. La qualité de l'air, on pourrait dire que c'est son niveau de propreté. Pour le connaître, il faut savoir ce qui s'y passe. Il y a à la fois l'air que l'on respire à l'extérieur et l'air que l'on respire à l'intérieur. Sachant que notre mode de vie, renforcé par la crise du COVID fait que chacun passe de plus en plus de temps à l'intérieur de son logement.

1) Un outil : le PCAET

L'amélioration de la qualité de l'air est prise en compte dans les politiques plus générales liées à l'environnement et l'aménagement, dont l'EPCI a la charge. Cela se fait à travers les PLUI et surtout le plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fait évoluer le périmètre et l'ambition des plans climat, en y intégrant dorénavant les enjeux concernant la qualité de l'air. Il porte essentiellement sur la préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante.

Le PCAET aurait du être réalisé sur le territoire pour le 31/12/2018. Compte tenu de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) induisant la fusion des intercommunalités, il n'a pas pu être réalisé. Au 01/09/2020 (sources du ministère de la transition écologique) seulement 12 % des EPCI de Nouvelle Aquitaine avaient réalisé un PCAET.

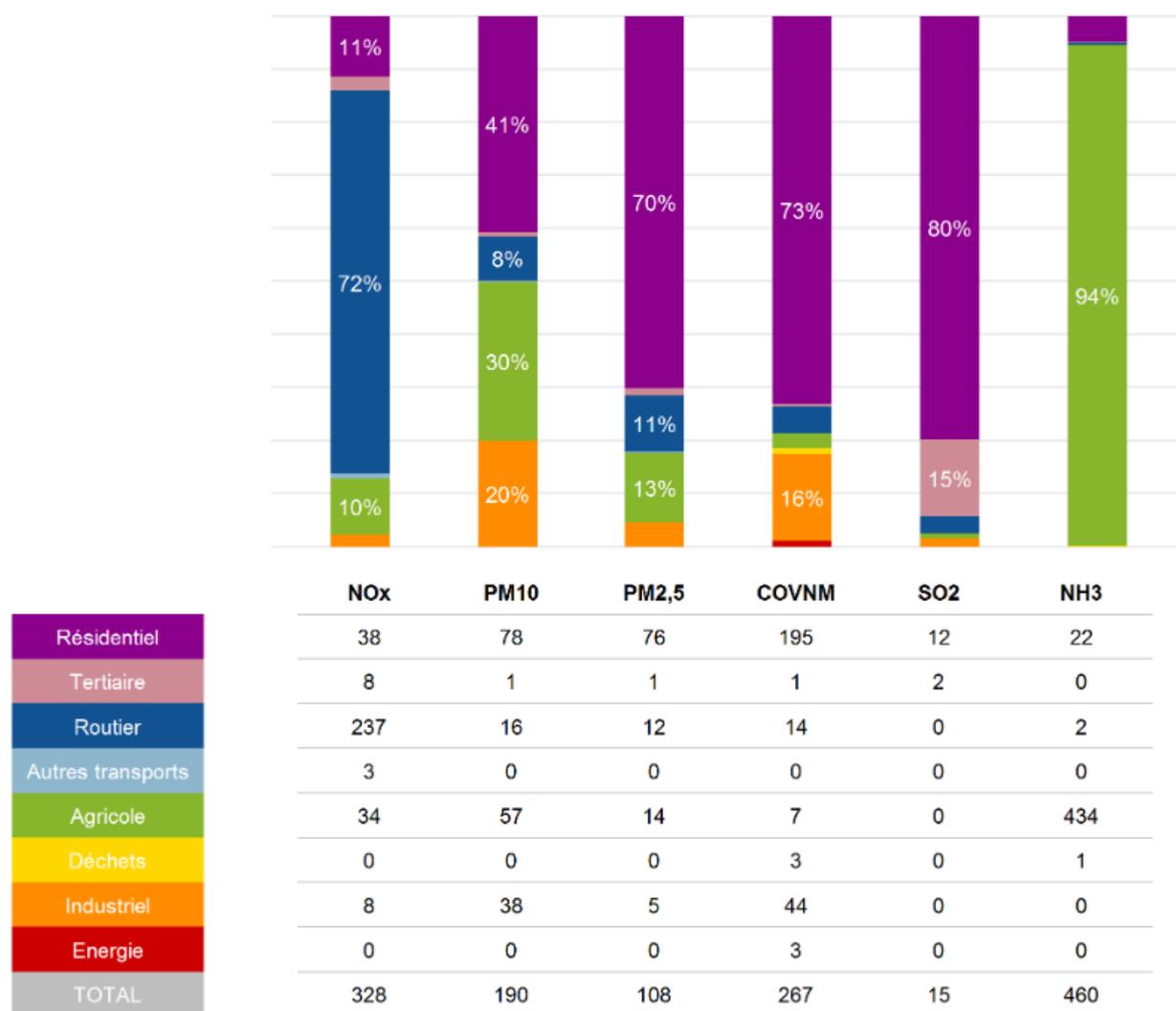
Depuis novembre 2020 le PCAET a été relancé sur le territoire, cependant aujourd'hui la priorité a été réorienté vers le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), notre EPCI ne possédant pas l'ingénierie nécessaire pour mener ces deux actions simultanément.

2) Une qualité d'air extérieur moyenne

De manière générale, les polluants atmosphériques ont des effets néfastes sur l'environnement : les bâtis (salissures par les particules), les écosystèmes et les cultures (nécroses foliaires par l'ozone par ex.). Leurs coûts peuvent être importants. La qualité de l'air dépend des activités économiques majoritaires sur le territoire, du nombre d'habitants, de leurs habitudes de

déplacement, de l'organisation du bâti etc. Ainsi, les sources de pollution sont multiples et contribuent toutes à la pollution de l'air. Les activités humaines sont à l'origine de rejets de polluants variés, et dans des proportions diverses. L'inventaire des émissions élaboré par ATMO Nouvelle-Aquitaine permet d'une part d'identifier les activités à l'origine des émissions et d'autre part d'estimer les contributions respectives de chacune d'entre elles. Il devient possible de connaître le poids de chaque source dans les émissions totales afin de prioriser les plans d'actions de réduction de la pollution de l'air. Le premier résultat communiqué de l'ATMO pour le diagnostic du PCAET indique la qualité de l'air sur notre territoire. Sur le territoire, les secteurs : résidentiel, de transport routier et agricole sont les plus gros postes émetteurs de GES. Il s'agira ainsi de réduire nos émissions de GES pour atteindre les objectifs posés par la loi TECV en actionnant des leviers déjà identifiés.

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



CC Rochefoucauld Périgord
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 - ICARE v3.2.2

3) Une qualité de l'air intérieur à améliorer

Nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des environnements clos, notamment dans des locaux destinés à recevoir du public, dans lesquels nous pouvons être exposés à de nombreux polluants (polluants chimiques, biocontaminants et polluants physiques). Les sources potentielles de cette pollution de l'air intérieur dans les bâtiments sont diverses : air extérieur, appareils à combustion, matériaux de construction et d'ameublement, produits d'entretien, activités humaines...

La qualité de l'air que nous respirons peut avoir des effets sur la santé et le bien-être, depuis la simple gêne (olfactive, somnolence, irritation des yeux et de la peau, etc.) jusqu'à l'apparition ou l'aggravation de pathologies aiguës ou chroniques : allergies respiratoires, asthme, cancer, intoxication mortelle ou invalidante, etc. A contrario, une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur le taux d'absentéisme et le bien-être des occupants. Les jeunes enfants sont particulièrement sensibles aux pollutions présentes dans leur environnement du fait de leurs systèmes immunitaire et respiratoire en développement.

Les obligations des établissements recevant du public (ERP)

Une surveillance de la qualité de l'air intérieur est désormais obligatoire dans certains ERP :

- Avant le 1er janvier 2018 : dans les lieux d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, écoles maternelles...) et écoles primaires ;
- Avant le 1er janvier 2020 : dans les collèges, lycées et accueils de loisirs
- Avant le 1er janvier 2023 : autres établissements mentionnés au II de l'article R.221-30 du code l'environnement.

Cette surveillance doit être mise en œuvre tous les 7 ans par le propriétaire et comporte :

- l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ;
- pour les polluants réglementés que sont le formaldéhyde, le benzène, le dioxyde de carbone et dans certains cas le tétrachloroéthylène (ou perchloréthylène) :
 - soit la réalisation de campagnes de mesures des polluants par des organismes accrédités selon le référentiel LAB REF 303.
 - soit la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention. Il est mis en place à la suite d'une évaluation portant sur les sources d'émissions potentielles et les systèmes de ventilation et moyens d'aération en place.

III. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Au niveau mondial, progresse la 6ème extinction des espèces (1000 à 10 000 fois plus rapide qu'au siècle dernier). En 40 ans, la moitié des espèces animales a disparu. Sont directement mis en cause : la réduction des espaces de vie végétale et animale, les dérèglements climatiques, les prélèvements excessifs liés aux trafics divers, et l'introduction d'espèces invasives. Les écosystèmes sont déstabilisés. La nature s'affaiblit. Mais, si l'on vient à son secours, elle peut encore développer des ressources étonnantes.

Au niveau du territoire de l'EPCI, il est important de préserver la biodiversité et de lutter contre les espèces invasives.

I PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La trame verte, bleue et noire entrent dans une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte, bleue et noire portent l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

1) La Trame BLEUE : Vers une gestion apaisée de la continuité écologique

La continuité écologique pour les milieux aquatiques se définit par la circulation non entravée des espèces aquatiques et le bon déroulement du transport des sédiments, en vue d'assurer la préservation de la biodiversité et le bon état des masses d'eau.

Elle revêt une double dimension :

- une dimension amont-aval, avec les ouvrages transversaux tels que les seuils et barrages ;
- une dimension latérale, avec les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Le principe de continuité écologique des cours d'eau soulève de vraies difficultés d'application. Depuis la directive cadre sur l'eau de 2000, les États membres sont tenus de prendre des mesures pour son maintien et sa restauration. Cette approche administrative est souvent en décalage avec ce que le législateur français a voté et ne permet pas toujours, la conciliation sereine des différents usages de l'eau.

Les élus souhaitent mettre en œuvre une politique de gestion apaisée de la continuité écologique : les incompréhensions sont nombreuses sur le terrain, entre les services de l'État et les propriétaires d'ouvrages hydrauliques.

Les propriétaires d'ouvrages hydrauliques ont bien souvent l'impression que la doctrine administrative se résume à cette phrase : « La rivière idéale est une rivière sans ouvrages. » Or les rivières naturelles ne satisfont presque jamais sur la totalité de leur linéaire à cette continuité définie de manière idéale : en effet, il s'y trouve des cascades, des chutes, des enrochements, des embâcles, des éboulis... formant des discontinuités avec retenues et chutes, que plusieurs espèces ne peuvent franchir en montaison.

La population et les élus ont été marqués par l'arasement de la chaussée du moulin de Lavaud sur la commune de Montbron. Cette opération s'est réalisée dans un contexte de grande tension et d'incompréhension entre des habitants vivant au quotidien sur le territoire et des représentants de l'État perçus comme hors sol et emmurés dans le dogmatisme d'une continuité écologique sans ouvrage. En 1997, l'EPCI avait été précurseur sur ce sujet. En partenariat avec le syndicat de rivière, les services de l'État, les représentants du canoë Kayak, de la fédération de pêche, un programme d'aménagement de la Tardoire en amont du Chambon jusqu'à la Boulogne a été défini et réalisé. Il a permis d'équiper les barrages des moulins publics et privés d'échelles à poissons et de passes à canoës. Un important travail de concertation avait été mené au préalable.



Un consensus scientifique semble se faire jour pour considérer que la continuité écologique n'est qu'une des composantes qui expliquent l'état écologique des masses d'eau.

La structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques dépendent d'autres déterminants : physiques, chimiques et biologiques. La qualité, la quantité et la dynamique des habitats disponibles, dont dépendent les espèces, sont déterminées par de multiples autres paramètres : conditions hydrologiques, substrat, morphologie, qualité physico-chimique, température, polluants, etc.

2) La Trame VERTE

La communauté de communes La Rochefoucauld porte du Périgord possède de nombreuses forêts dont deux massifs importants, la forêt d'Horte au sud et la forêt de la Braconne à l'ouest. Les élus souhaitent concilier les usages de la forêt et de ne pas la limiter aux seules recettes de l'exploitation forestière, il faut également prendre en compte, le rôle crucial que joue la forêt dans la régulation du climat, le traitement des eaux, la prévention des inondations, la lutte contre l'érosion et les coulées de boues. Les forêts sont également des lieux récréatifs.

Préserver les grandes entités boisées, cœurs de nature avérés du territoire

Les grandes entités boisées, cœurs de nature avérés du territoire, seront protégées, et leur emprise sera maintenue. Des aménagements légers participant à la valorisation écologique des sites pourront s'y développer. Les usages de loisirs de ces sites y seront maintenus, dans le respect de leurs sensibilités écologiques et paysagères.

Préserver et renforcer la trame boisée, bocagère et prairiale sur le territoire

Maintien du maillage boisé et bocager existant

En complément des grandes entités boisées, le maillage de petits éléments boisés, qui permettent d'ancrer les corridors entre les cœurs de nature du territoire seront préservés. Le

maillage bocager existant, support essentiel de déplacement des espèces du fait de sa fonction de corridor linéaire, sera protégé.

Développement du maillage boisé et bocager et poursuite des actions de replantation, en particulier dans les espaces de projets. Le maillage boisé et bocager sera développé par la plantation d'éléments végétaux, dans l'objectif de créer des continuités vertes fortes entre les cœurs de nature. Ces plantations se feront en particulier dans les secteurs de projets urbanisés.

Maintien et renforcement de la trame de milieux prairiaux

Les espaces de prairies seront préservés au maximum et maintenus en leur état, ou dans le sens d'une amélioration de leur fonctionnalité écologique. Le développement d'entretien de nouveaux espaces comme prairies sera encouragé.

Gérer les espaces de transition autour des espaces boisés

Préservation des lisières boisées

Les espaces de lisières seront préservés et une attention particulière leur sera portée, au vu de leur intérêt remarquable pour la biodiversité. Les lisières seront étagées et intégreront plusieurs strates de végétation (arborée, arbustive, herbacée). Leurs perméabilités physique et visuelle devront être garanties.

Gestion de l'urbanisation en proximité d'espace boisé

Une attention particulière sera portée aux espaces urbanisés en proximité d'espace boisé. Une perméabilité maximale sera recherchée pour la Trame Verte et Bleue et les déplacements des espèces.

Des aménagements légers, pour la pratique de loisir ou le bon fonctionnement écologique de ces espaces, pourront être envisagés (équipements publics de plein air, cheminements doux, etc.), dans le respect de la fonctionnalité écologique.

3) La trame NOIRE

Conséquence de l'artificialisation croissante de nos territoires, l'éclairage nocturne, public ou privé, engendre notamment une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. La démarche de Trame noire consiste à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

Face à cet enjeu, en début d'année 2021, l'EPCI La Rochefoucauld - Porte du Périgord lors de la définition de l'intérêt communautaire portant sur la compétence : protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie a décidé de définir la trame noire d'intérêt communautaire.

II LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Depuis l'émergence de la vie, de nombreuses espèces se déplacent et colonisent de nouveaux territoires à travers la planète. Ce phénomène s'est considérablement accéléré au cours des derniers siècles, sous l'influence croissante des activités humaines. Ainsi, l'augmentation des échanges internationaux favorise l'importation, volontaire ou fortuite, de nouvelles espèces. Même si certaines ont permis d'améliorer notre cadre de vie, d'autres peuvent se propager de manière abondante et poser des problèmes en perturbant profondément les écosystèmes et les espèces autochtones.

Ces espèces dites invasives sont aujourd'hui considérées comme la seconde cause d'érosion de la biodiversité, après la destruction des habitats, et comme une composante importante des changements globaux provoqués par l'activité humaine. Ainsi, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) estime les dommages causés par les espèces invasives à l'échelle globale à plus de 1400 milliards de dollars (environ 1100 milliards d'euros), c'est-à-dire l'équivalent de 5% de l'économie mondiale.

Environ 12 000 espèces exotiques ont été observées jusqu'à ce jour dans l'Union européenne. De 10 à 15% d'entre elles environ sont considérées comme envahissantes et sont susceptibles d'occasionner des dommages à l'environnement. Que ce soient des micro-organismes, des mammifères, des algues, des plantes supérieures, des invertébrés, des poissons et des oiseaux, les espèces exotiques envahissantes sont souvent plus compétitives et plus voraces que les espèces indigènes. Certaines sont en outre porteuses de nouveaux agents pathogènes qui peuvent s'avérer fatals pour les espèces avec lesquelles elles cohabitent dans leur aire d'introduction. Elles peuvent également affecter le fonctionnement des écosystèmes en modifiant les propriétés du sol ou de l'eau.

L'EPCI et les communes souhaitent s'investir dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment le frelon asiatique.

Des actions éparses sont menées par les communes, il convient de définir une stratégie commune au niveau de l'EPCI.



IV. RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite « loi Agec » vient renforcer depuis le 10 février 2020 le cadre réglementaire relatif à la maîtrise des déchets de toutes natures. Elle entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle prévoit diverses dispositions et notamment :

- La sortie des emballages plastiques à usage unique à horizon 2040 : stratégie nationale et objectifs quinquennaux associés (réduction, réutilisation-réemploi, recyclage) ;
- Des interdictions visant certaines catégories de produits à usage unique et certains usages (2020- 2026) ;
- Une trajectoire nationale pour augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis sur le marché avec l'objectif de tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025 (Article 5) ;
- Des dispositions spécifiques applicables à la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) emballages ;
- La consigne pour le réemploi et le recyclage des bouteilles en plastique ;
- Une interdiction de tous les objets en plastique oxo-dégradable ;
- La fin de l'utilisation de gobelets, couverts, assiettes et récipients à usage unique dans le cadre des services de portage quotidien de repas à domicile à compter du 1er janvier 2022 (article 77) ;
- La création d'un observatoire du réemploi et de la réutilisation (article 9) ;
- L'obligation pour les éco-organismes des filières emballages ménagers, restauration et déchets d'emballages industriels et commerciaux de définir des gammes standards d'emballages réemployables pour les secteurs de la restauration, produits frais, boissons.

La réduction de la production des déchets doit être menée collectivement au niveau du département de la Charente avec CALITOM et à la fois au niveau local par des actions ciblées.

I UNE RÉFLEXION ET UNE ACTION COLLECTIVE CHARENTAISE AVEC CALITOM

La compétence collecte et traitement des déchets a été transféré au syndicat CALITOM dans le cadre de la représentation substitution. CALITOM a mis en place le comité - 20 % de déchets pour réduire la production de déchets.

1) La compétence collecte et traitement des déchets transférée à CALITOM

La communauté de communes La Rochefoucauld - Porte du Périgord est adhérente à Calitom, syndicat mixte avec pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire départemental de la Charente. Elle participe à l'action collective menée pour réduire les déchets.

Calitom développe depuis plus de 10 ans des actions de sensibilisation et de réduction des déchets. Cet engagement a été renforcé en 2018 à la suite des conclusions du débat public qui a abouti à plusieurs recommandations, à savoir : ne pas créer de nouvelle unité de traitement en Charente et fermer l'usine d'incinération de la Couronne.

A cette volonté départementale, s'ajoutent les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique au niveau national qui visent à réduire de 10% les quantités de déchets ménagers produits par habitant d'ici 2020, de 50% les déchets enfouis et de valoriser les biodéchets plutôt que de les enfouir avec les ordures ménagères.

Ces projections requièrent un programme fort et efficace de prévention et de réduction des déchets. La mise en œuvre d'une politique maximale de prévention est donc devenue indispensable pour tenir l'ensemble de ces engagements.

2) Le Comité -20% déchets : Objectif : passer de 595 kg/hab/an en 2018 à 476 kg/an/hab en 2025

C'est à la suite du débat public sur les déchets charentais engagé par Calitom et Grand Angoulême avec les acteurs locaux et une cinquantaine de citoyens volontaires qu'est né le Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention (CDCAP) ou plus simplement, le Comité -20% déchets.

Calitom ayant acquis la compétence traitement des déchets à l'échelle départementale, anime le Comité. Les territoires charentais administrent ensemble ce comité.

Le Comité -20% a été créé afin de définir, avec les collectivités adhérentes, les actions de prévention à mettre en place dans l'objectif de réduire le plus efficacement possible le volume de déchets en Charente.

Pour cela, le Comité -20% encourage et soutient toutes les initiatives locales actuelles et futures pouvant démultiplier les actions de réduction des déchets sur le territoire. Il centralise l'ensemble des demandes pour une meilleure vision et une simplification des démarches administratives. Il peut apporter des soutiens financiers, sous forme de subventions, dont le montant sera arbitré collégialement par les élus. Il est aussi à même de fournir des conseils techniques, des outils, un appui local, d'être le relais de communications, etc.

Il peut aussi apporter à une collectivité des conseils et recommandations dans la conduite des politiques de développement durable à mener (établissement des PLUi, gestion des espaces verts, exemplarité de la collectivité, etc.).

8 axes ont été retenus pour réduire de 20% les déchets charentais à l'horizon 2025, toutes filières confondues, sur les thématiques suivantes :

des citoyens charentais engagés en faveur du zéro déchet

des établissements, des collectivités et des administrations charentaises exemplaires et pro-actives pour le zéro déchet

des acteurs économiques charentais mobilisés en faveur de l'économie circulaire et de l'efficacité ressources

Enjeu n°1 : réduire les erreurs de tri dans les ordures ménagères

Enjeu n°2 : réduire les biodéchets dans les ordures ménagères

Enjeu n°3 : réduire la part des textiles sanitaires dans les ordures ménagères

Enjeu n°4 : réduire les emballages plastiques et le papier

Enjeu n°5 : favoriser le réemploi de biens et de matériaux

Enjeu n°6 : valoriser les végétaux le plus localement possible

Enjeu n°7 : consolider les partenariats et les démarches d'accompagnement de structures

Enjeu n°8 : sensibiliser tous les charentais aux enjeux de la prévention des déchets

II DES ACTIONS LOCALES CIBLÉES

Les élus souhaitent montrer l'exemple au niveau local afin de réduire les déchets produits par les collectivités et l'EPCI. Ils veulent qu'une action spécifique forte soit réalisée sur la réduction des plastiques à usage unique et étudier chaque fois que cela est possible la suppression du plastique afin de s'engager dans la lutte contre l'utilisation des perturbateurs endocriniens.

1) Réduction des déchets des collectivités

En 2019, CALITOM a voté la mise en place de la redevance spéciale pour les équipements publics des communes et EPCI. Compte tenu de la pandémie COVID 19, son instauration a été repoussée au 01/01/2021. Suivant le calendrier suivant :

2020	Inventaire volume produits par équipements
2021	Facture dite à blanc (janvier, juin, décembre)
2022	1ère facture réelle 33 % du coût réel redevance spéciale
2023	2ème facture réelle 66 % du coût réel redevance spéciale
2024	3ème facture réelle 100 % du coût réel redevance spéciale

Des agents référents de CALITOM ont été désignés pour expliquer aux élus et aux agents communaux et intercommunaux les bonnes pratiques à mettre en place pour réduire les déchets et le coût de la facture y correspondant. Les ordures ménagères et les biodéchets seront facturés en fonction du volume produit. Il n'y aura pas de facturation pour la collecte sélective.

La mise en place de cette redevance va inciter les communes et l'EPCI à mettre en place une démarche vertueuse de réduction des déchets produits et de servir d'exemple aux habitants afin qu'ils adhèrent au mouvement.

Une réflexion est menée pour instaurer un prix local afin de récompenser :

la commune la plus vertueuse pour la réduction des déchets

la commune ayant eu l'idée la plus originale pour réduire les déchets

2) Réduction du plastique à usage unique et lutte contre les perturbateurs endocriniens

Les élus souhaitent répondre à la fois à un enjeu de réduction des déchets plastiques et à un enjeu de santé publique en limitant l'exposition des plus jeunes aux perturbateurs endocriniens

Des emballages en plastique à usage unique réduits de 20% d'ici 2025

Afin d'atteindre cet objectif une réflexion est en cours pour supprimer certains emballages, réduire leur poids, mettre en place des dispositifs de recharge ou les substituer par un autre matériau.

Cette action débute par les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse gérés par l'EPCI. L'objectif est de faire disparaître le plastique à usage unique dans les écoles et les cantines scolaires gérées par l'EPCI.

Cette réflexion pourra être étendue aux communes volontaires qui exercent la compétence scolaire. Sur l'ensemble du territoire, une action de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens contenu dans le plastique devra être réalisée auprès des agents intervenants dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance, afin de les faire adhérer à cette démarche. Les changements d'habitudes induits pour ne plus utiliser de plastique à usage unique peuvent apparaître pour certains comme une complexification de leur travail quotidien.



Les changements d'habitudes induits pour ne plus utiliser de plastique à usage unique peuvent apparaître pour certains comme une complexification de leur travail quotidien.

La lutte contre les perturbateurs endocriniens

Les plastiques, qui ne sont jamais inertes, sont composés d'un polymère et d'additifs, qui leur donnent leurs fonctionnalités si appréciées : légèreté, robustesse, transparence, flexibilité, etc.

Parmi ces additifs, un certain nombre sont des perturbateurs endocriniens avérés ou suspectés. De nombreux perturbateurs endocriniens sont présents dans les plastiques, ils sont très susceptibles de migrer, du contenant en plastique dans lequel ils se trouvent, vers son contenu. Une fois devenus des déchets, les plastiques contaminent l'ensemble de notre environnement marin et terrestre, et avec eux, les additifs qu'ils contiennent. Substituer en toute sécurité d'autres matériaux aux matériaux plastiques.



Aménager nos usages et modes de vie pour rompre la dépendance aux plastiques

Anticiper l'application de la loi « Egalim » pour les cantines scolaires

Alerter les citoyens et les personnels de la restauration collective sur l'existence de migrations de certaines substances des plastiques vers les aliments. Les former sur les conditions d'usage qui accentuent les migrations, en particulier sur les risques liés au réchauffage des aliments dans des contenants en plastique. Conseiller de proscrire cette pratique pour les femmes enceintes ou allaitantes, les nourrissons et enfants en bas âge et les adolescents.

Diffuser des messages très clairs sur les mauvais usages possibles des bouteilles en plastique.

Toutes les actions mises en place par CALITOM, identifiées dans le Diagnostic, permettent de faire un pas vers le

développement d'une économie circulaire. Cela consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire¹⁴.

V. TIRER LES LEÇONS D'UN PASSE RÉCENT POUR ANTICIPER LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont la question déterminante de notre époque et nous sommes à un moment décisif. De l'évolution des conditions météorologiques, qui ont des effets sur la production agricole et alimentaire, à l'élévation du niveau des mers, qui augmente les risques d'inondations, les conséquences des changements climatiques sont mondiales en termes d'effets et d'échelle. Sans action immédiate, il sera beaucoup plus difficile et coûteux de s'adapter aux conséquences futures de ces changements. Il est fondamental pour un territoire de bien identifier l'ensemble des risques auxquels il peut être confronté pour se préparer à agir le jour où il y sera confronté.

I TIRER LES LEÇONS D'UN PASSE RÉCENT

Aujourd'hui notre territoire souhaite tirer les leçons des derniers évènements climatiques majeurs qu'il a dû subir afin de définir un véritable projet politique partagé pour se préparer aux catastrophes météorologiques à venir. Les deux derniers évènements marquants du territoire ont montré des dysfonctionnements qu'il convient d'identifier pour bâtir l'avenir.

¹⁴ Site du Ministère de la Transition Ecologique

1) La tempête de 1999

Le 27 décembre 1999, la tempête Martin a balayé la Charente, avec des rafales de vent de plus de 150 km/h. Il a fallu des années pour, après les travaux d'urgence, reconsolider le réseau électrique, remettre sur pieds les pylônes, replanter les forêts. Soixante-dix pour cent de la forêt de la Braconne balayée. Des paysages modifiés à jamais.

La situation matérielle à laquelle chacun se trouvait d'abord confronté était celle d'un enchevêtrement de troncs et de branchages abattus, de multiples objets arrachés par le vent ou détruits par les chutes d'arbres. Ces dernières ont d'ailleurs été une des causes majeures des dégâts occasionnés aux infrastructures et aux bâtiments publics ou privés. La priorité absolue donnée dans le temps aux secours et à l'entraide n'ont pas permis aux autorités, tant locales que nationales, de faire rapidement un état exhaustif des sinistres et a fortiori leur estimation financière.

Les routes étaient un peu partout coupées, leur revêtement, leurs infrastructures et les ouvrages majeurs ont été peu abîmés. En revanche, les réseaux de la distribution et du transport d'électricité et des télécommunications ont subi des dommages importants. Les dommages causés aux biens des particuliers et des entreprises, ainsi qu'aux forêts ont été plus considérables encore.

Il a fallu porter secours à de nombreuses victimes et faire face, non seulement à des dégâts extrêmement étendus, mais aussi à des perturbations en cascade. La priorité des interventions s'est faite sur les centres les plus peuplés. Sur le territoire, c'est plus de 75 % des foyers qui ont été privés d'électricité, il a fallu un plus d'un mois pour rétablir l'électricité sur l'ensemble des foyers.

La défaillance du réseau électrique, a entraîné en période hivernale une interruption immédiate de l'éclairage et du chauffage des populations. Quelques heures plus tard, faute de pompes, les réseaux d'alimentation en eau non sécurisés ont cessé de fonctionner ainsi que les réseaux d'assainissement équipés de postes de relèvement. Les télécommunications fixes, une trentaine d'heures après l'arrêt de l'alimentation électrique des commutateurs, sont tombées en panne, entraînant l'arrêt des réseaux informatiques.

L'accentuation des dépendances collectives à des sources d'énergie de moins en moins diverses ou à des réseaux de plus en plus concentrés et envahissants a été patente. ***Cela démontre l'intérêt du projet politique du territoire d'avoir une production locale d'énergie par le biais des énergies renouvelables.***

A côté des sapeurs-pompiers, des élus, du personnel municipal, des associations locales il y a eu l'intervention déterminante de l'armée et de ses moyens humains et matériels. Aujourd'hui, la possibilité d'un recours, pour ce type de missions de service public, à des moyens logistiques jusqu'ici précieux s'est fortement amoindrie.

2) La grêle de juillet 2018

L'importance des destructions matérielles avec lesquelles il convenait de composer était également sans précédent pour un événement météorologique de cette nature.

Le 4 juillet 2018, l'orage de grêle a laissé derrière lui, des centaines de personnes démunies... Vers 15h, les vents ont atteint 96 km/h.

Plus de 800 maisons touchées, des arbres arrachés, des voitures endommagés... Un PC de crise a été établi à Saint-Sornin, épice de cette tornade, mélange de vent, de grêle et de pluie, qui a balayé une large zone au sud de La Rochefoucauld-en-Angoumois. Un déploiement de secours inédit depuis la tempête de 1999.

Une partie de la population a du être relogée dans l'urgence. De nombreuses cultures ont été détruites et certaines entreprises ont vu leur outil de production endommager.

A ce jour, aucune réunion concernant l'impact, le chiffrage et les leçons à tirer de cet événement n'a été organisée pour mieux appréhender la prochaine de crise.



II POUR SE PRÉPARER AUX ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES DE DEMAIN

Le changement climatique laisse augurer la survenue d'événements extrêmes plus fréquents, plus intenses ou plus étendus. De tels événements créent des situations exceptionnelles qui exigent donc d'adopter des modes de gestion dérogeant aux pratiques usuelles. Dans le cadre du changement climatique, quatre grands types différents de crises sont susceptibles de se produire : des inondations, des sécheresses, des incendies et des tempêtes. Il est donc nécessaire de s'adapter à cette situation nouvelle et d'organiser en amont la gestion de tels événements.

1) Aucun plan de gestion des risques climatiques à l'échelle de l'EPCI

Une crise ne concerne généralement pas qu'une commune, seule et isolée. Au contraire, elle touche un territoire, plusieurs communes voire plusieurs intercommunalités.

- Une organisation au niveau du département

Les services de l'État sont tenus d'organiser des exercices pour vérifier l'efficacité des schémas ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) : processus de diffusion de l'alerte, efficacité de la chaîne de commandement, coordination des services, communication interservices, circulation de l'information entre les communes et le centre opérationnel départemental (COD).

- Aucune organisation définie au niveau de l'EPCI

Malgré une sensibilisation croissante aux risques climatiques, les communes et l'EPCI restent mal préparées pour réagir aux risques liés aux nombreux nouveaux types d'aléas et pour les prévenir dans le cadre d'une approche intersectorielle. Lors de l'épisode de grêle de 2018, la délimitation des attributions de chacun (communes et EPCI) était floue. Cette situation n'est toujours pas éclaircie à ce jour.

2) Une réflexion à l'échelle intercommunale pour définir le rôle de chacun

La gestion des risques climatiques englobe toutes les activités s'y rapportant, depuis la prévention, la préparation et la gestion des catastrophes jusqu'aux stratégies d'adaptation au changement climatique plus globales. Une réflexion locale devra s'engager et elle porter sur :

- L'identification des risques et l'évaluation des besoins
- L'évaluation des risques climatiques, des vulnérabilités et de l'exposition est essentielle pour l'efficacité et la viabilité à long terme de la gestion des risques.
- La sensibilisation des acteurs locaux
- Un dialogue inter-institutions devra être mis en place, destinés aux pouvoirs publics locaux et aux autres acteurs (associations, citoyens, assureurs...)
- Une stratégie de gestion des risques et des solutions doivent être mises en place

VI. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN PARTAGE ET MESURER L'IMPACT DES ACTIONS SUR LE CLIMAT

Le problème du changement climatique aujourd'hui n'est plus de savoir s'il s'agit d'un risque réel, mais de savoir définir et engager des actions pertinentes dans un contexte marqué par la complexité d'enjeux qui sont souvent contradictoires.

Ignorer cette complexité c'est souvent se résoudre à l'inefficacité. Mais il ne faut pas non plus en faire le paravent de l'inaction.

Les territoires ne sont pas exposés aux mêmes risques climatiques et ne disposent pas de moyens financiers, économiques, humains identiques pour préparer et mettre en œuvre l'adaptation de leurs populations au changement climatique

I UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PARTAGÉE

La transition n'est pas seulement l'accompagnement d'un processus auto-engagé, elle se décide au niveau politique. A la fois à travers les instruments de planification de gestion de l'espace et des aménagements et par l'implication de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

1) La gestion de l'espace et des aménagements

Le changement climatique, parce qu'il rend certaines zones du territoire plus vulnérables (voire inhabitables), implique nécessairement de repenser les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

C'est essentiellement par le prisme de la prévention des risques naturels (notamment inondation), que le droit de l'urbanisme appréhende (indirectement et partiellement) la lutte contre le changement climatique, qu'il s'agisse de planifier l'occupation du territoire ou de réduire (par les refus de permis de construire) la vulnérabilité des personnes et des biens.

Les instruments de planification

2) impliquer l'ensemble des acteurs du territoire

L'échelon local est capital pour réussir une transition énergétique qui atteint ses objectifs (chiffrés).

Malgré le consensus sur la nécessité d'agir et les fortes ambitions affirmées au niveau international et national, la transition énergétique tarde à se concrétiser sur le terrain.

- ***Les élus***

L'ensemble de ces échéances étant désormais proches, les actuels mandats des élus locaux seront décisifs pour territorialiser ces cibles et renforcer significativement les actions en faveur de la transition énergétique afin de remettre la France sur la trajectoire de ses objectifs. En effet, il faut agir là où l'on consomme, là où se font les émissions de gaz à effet de serre. L'atteinte des objectifs nationaux passera donc inéluctablement par une mobilisation et les efforts des territoires. Si rien n'est fait au cours des six prochaines années pour rattraper le retard accumulé vis-à-vis de ces objectifs nationaux, l'impact climatique de nos activités pourrait largement dépasser les 1,5°C de réchauffement en 2040. Il n'est cependant pas trop tard et les forces vives des territoires peuvent être mobilisées pour renverser la tendance.

- ***La société civile***

Favoriser les initiatives provenant de la société civile et reposant sur des compétences politiques démocratiques.

Développer l'écocitoyenneté avec des objectifs et des actions qui visent à changer les comportements individuels et collectifs pour un meilleur respect de notre environnement et la préservation des ressources.

II MESURER L'IMPACT DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LE CLIMATIQUE

Plusieurs territoires se sont déjà emparés du budget climat comme un outil pour limiter leurs émissions de gaz à effets de serre et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. A l'échelle mondiale, l'Accord de Paris fixe l'objectif de maintenir le réchauffement de la planète à 2°C, tout en visant d'ici 2050 la neutralité carbone. L'évaluation des choix politiques locaux sur le climat participe à atteindre cet objectif.

1) Aucune évaluation des choix politiques locaux sur le climat

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Les choix politiques arrêtés ont obligatoirement un impact sur le climat, à ce jour nous ne sommes pas en capacité d'évaluer l'impact des décisions prises par les élus sur le climat. Avoir un outil qui permettrait une telle analyse pourrait éclairer les élus dans les choix à faire. Disposer d'une évaluation climat du budget permet aux élu(e)s et aux services

Identifier et comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat, et celles avec un effet négatif
Évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques

Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat

Suivre l'évolution d'exercice en exercice

Une première approche a été réalisée avec l'Agence Technique Départementale (ATD 16) pour étudier cette problématique et voir comment y répondre.

2) Vers une évaluation climat des budgets locaux

L'ATD 16 apporte une assistance administrative numérique, solutions logicielles métiers à l'EPCI et certaines communes. Cette assistance informatique et numérique nécessaires à leur fonctionnement et leur digitalisation passe par l'assistance et le développement des logiciels comptabilité, paie, cartographie...

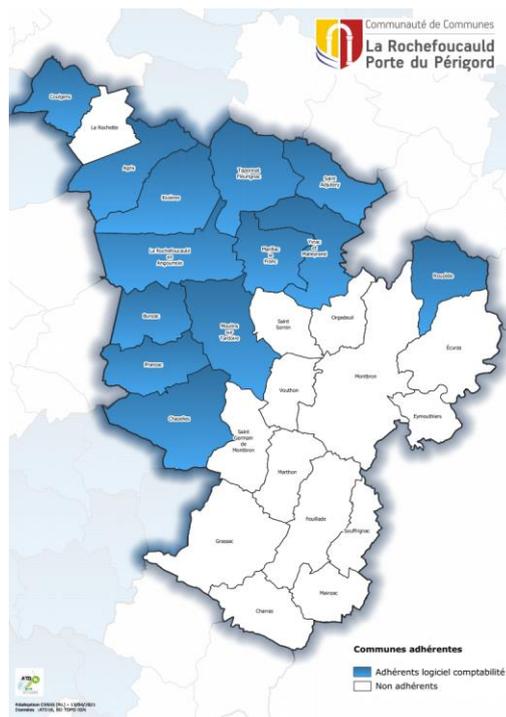
C'est dans ce cadre qu'une collaboration encore à l'état embryonnaire doit se préciser sur ce sujet.

La réflexion s'appuiera sur un guide de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement, pour réaliser une évaluation climat du budget (ECB) et vérifier l'impact des dépenses d'adaptation au changement climatique.

Construction ou rénovation de bâtiments, achat et entretien de véhicules, entretien de la voirie, gestion des déchets, technologies de l'information... Toute dépense des collectivités a un impact, qu'il soit défavorable, favorable voire neutre, sur le climat, qu'il est important de connaître pour adopter des actions correctrices.

Il semble important de pouvoir analyser un budget sous le prisme du climat, cela permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

Dans un premier temps, l'EPCI devra définir le périmètre des dépenses d'investissement et de fonctionnement à étudier (budget principal, budgets annexes), en se basant sur les comptes administratifs, et/ou sur le futur budget. Le périmètre doit être le plus exhaustif possible. Il convient de bien l'explicitier dès le début de la démarche et lors de la communication des résultats : budgets étudiés, seuil des dépenses où s'arrête l'analyse, exclusions de périmètre... Des exclusions, précise l'I4CE, à faire de bonne foi, pour ne pas exclure uniquement ou de façon disproportionnée les lignes budgétaires défavorables au climat. En revanche, il est nécessaire d'inclure au moins les budgets des transports, des réseaux de chaleur, de l'aménagement et des déchets. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.



LA STRATÉGIE

La transition écologique est un concept qui vise à mettre en place un nouveau modèle économique et social de manière à répondre aux enjeux écologiques de notre siècle. ... En transformant le système énergétique actuel, la transition écologique permet ainsi de diminuer son impact environnemental.

Ce changement et cette adaptation de notre modèle ne peuvent néanmoins se faire d'un seul coup. C'est pourquoi on parle de "transition". Transition écologique d'abord, car il s'agit bien de repenser un modèle qui tienne compte de la place de l'homme dans l'environnement.

La transition énergétique est un des volets majeurs de cette transition écologique, car l'énergie est omniprésente dans nos activités et nos existences : se chauffer, se nourrir, se déplacer, produire, consommer, etc.

La transition énergétique est un levier puissant pour lutter contre le dérèglement climatique et s'y adapter. Elle joue un rôle essentiel dans ce changement de société. Les secteurs et les opportunités pour agir sont particulièrement nombreux : énergie, consommation responsable, bâtiment, transport, finance verte...

I. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES TOUT EN RÉDUISANT LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Couplé à la mise en place d'actions de réduction d'énergie, le développement des énergies renouvelables est primordial pour à la fois éviter d'épuiser nos ressources non renouvelables, réduire l'impact sanitaire des énergies fossiles conventionnelles et améliorer notre dépendance énergétique. Cette évolution du mix énergétique doit permettre de réduire notre impact carbone. Il est possible sur La Rochefoucauld porte du Périgord de se projeter vers un monde 100% énergies renouvelables.

I DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN PRÉSERVANT LES PAYSAGES

Les projets EnR sont des éléments de développement territorial. Le politique doit s'en emparer, pour s'assurer de la cohérence des projets mis en place sur le territoire de l'EPCI.

L'implication des acteurs locaux où les enjeux économiques, sociaux, écologiques et paysagers sont forts est une étape essentielle. La production d'énergie devient une ressource dont il convient de capter au mieux les retombées

1) Favoriser les projets EnR et impliquer les citoyens

La production d'énergie donne aux Collectivités locales des ressources fiscales significatives. Maîtrisée localement, elle apporte des retombées bien plus importantes que les seules retombées fiscales : elle constitue l'opportunité de développer sur place des filières d'emplois non délocalisables (installation et maintenance des équipements), mais également de capter la valeur économique importante créée par les projets et de bénéficier de la valeur sociale par la construction de projets collectifs de qualité

a) Définir l'implantation des ENR

Il est important de définir le potentiel du territoire et la stratégie de développement. La réglementation encadrant les installations d'énergies renouvelables n'impose pas de planification locale de la production EnR. Toutefois, dans une optique d'intérêt territorial, il est recommandé de porter une réflexion stratégique à l'échelon intercommunal (quels enjeux ? Quelles énergies pour y répondre ? Combien de projets EnR, où, à quelles conditions ? Quelle implication du territoire ?) et de l'intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification (PLU, PCAET...). Ce travail peut aboutir à la définition d'une charte de développement des

EnR, ou d'un plan paysage EnR qui devra être validé et porté politiquement, en fonction de duquel chaque porteur de projet devra se positionner.

Sur les sites artificialisés

A ce jour il a été défini pour le PLUi d'ex Bandait Tardoire de développer les projets d'EnR sur les terrains déjà artificialisés

- Inciter au développement du solaire sur bâtiment tertiaires ou industriels, résidences individuelles ou collectives, ou bâtiments agricoles.
- Inciter au développement des énergies solaires sur les ombrières.
- Inciter au développement des énergies solaires sur les sites pollués, dégradés ou déjà artificialisés.

Sur les sites permettant une réelle exploitation agricole

La chambre d'agriculture de la Charente a défini une charte qui a pour vocation à décrire les principales caractéristiques des projets de photovoltaïque au sol, souhaitées. Elle reprend le principe général de développer les projets de centrales photovoltaïque au sol sur des sites déjà artificialisés mais propose une dérogation à ce principe pour les projets sur lesquels il y aura une combinaison d'un projet de panneaux photovoltaïques au sol avec une activité agricole viable et pérenne sur le même terrain (agrivoltaïsme).

A conditions de :

- Limiter la superficie du projet à un plafond de 30 ha et à un pourcentage de la Surface Agricole Utile de l'exploitation agricole au maximum de 30%.
- Maintenir une activité agricole mécanisable ou non entre et sous les panneaux
- Permettre un retour à l'état initial du site, à l'issue de la durée de vie du projet. Il sera attendu de présenter des installations avec l'utilisation d'ancrages sans béton ou l'engagement du porteur de projet d'enlever les ancrages béton en fin d'exploitation. En fonction des projets, un engagement du porteur de projet devra être pris pour la remise en état des terrains après démantèlement de l'installation.
- Assurer un équilibre de la répartition 50 / 50 de la rémunération du projet entre le propriétaire et l'exploitant agricole. Dans la présentation de son business plan, la rémunération prévue au titre du propriétaire et de l'exploitant agricole devra être répartie sur la base de 50% pour le propriétaire et 50% pour l'agriculteur.
- Assurer le maintien de l'activité et donc du revenu, de l'exploitation agricole pendant la durée du projet. Un engagement entre le propriétaire foncier et l'exploitant agricole devra être pris afin d'assurer la mise à disposition du foncier agricole à l'exploitation agricole pendant toute la durée du projet ; une mention imposera la continuité de la vocation agricole des parcelles concernées, en cas de cession, transmission ou départ à la retraite.
- Assurer un suivi régulier de l'activité agricole sur les parcelles concernées pendant la durée de vie du projet (avec notamment les résultats qualitatifs et quantitatifs de production et le mode d'entretien). Ce suivi devra être présenté au Comité du suivi 1 fois par an.
- Réaliser une présentation du projet auprès de Comité de suivi, qui pourra être composé des représentants du Département, des collectivités (AMF), et des services de l'Etat , avant toute demande d'autorisation du projet.

b) Impliquer les citoyens dans les projets EnR du Territoire

Un besoin d'appropriation locale émerge.

Le développement des EnR sur le territoire répond également à des aspirations de transparence et de prise en compte des réalités locales. Par leur taille, par les polémiques qui les entourent concernant leur impact environnemental voire sanitaire, les projets de production d'EnR font de plus en plus l'objet de préoccupations de la part des citoyens, qu'il convient de prendre en compte de manière adaptée. Beaucoup souhaitent aujourd'hui investir ou participer activement dans ces projets.

Le programme pluriannuel de l'énergie (PPE)

Le PPE qui s'inscrit dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), fixe désormais des objectifs d'investissement dans les projets d'énergie renouvelable locaux et/ou financés par des particuliers. Il doit permettre d'atteindre d'ici 2030 les 32% d'énergie renouvelable sur le territoire français fixés par la directive européenne. La loi climat introduit les notions de "communautés d'énergie renouvelable" et de "communautés énergétiques citoyennes" dans le droit français. Il s'agit de faciliter les investissements locaux dans les projets de parcs éoliens et photovoltaïques.

"La participation des populations locales et des autorités locales à des projets en matière d'énergie renouvelable par l'intermédiaire de communautés d'énergie renouvelable a apporté une grande valeur ajoutée sur le plan de l'acceptation de l'énergie renouvelable à l'échelle locale et a permis l'accès à davantage de capital privé, ce qui se traduit par des investissements locaux, un plus grand choix pour les consommateurs et une participation accrue des citoyens à la transition énergétique", affirme ainsi la loi européenne.

2) Une bonne intégration des projets dans les paysages

Préparer son territoire au déploiement des énergies renouvelables, c'est aussi prendre en compte son intégration dans le paysage local.

Pour développer la production décentralisée d'énergie renouvelable et jouer sur une complémentarité des sources (solaire, bois-énergie, biogaz, géothermie, éolien, hydraulique voire carburants), il est important de mesurer l'impact de l'implantation de dispositifs de production sur le paysage. Un des points clés de réussite de la transition énergétique à échelle locale est la "concertation autour des questions paysagères" pour entraîner l'appropriation du projet par la population locale et permettre une "modération des solutions". Il s'agit également d'anticiper, d'accompagner et de maîtriser les transformations et de définir des recommandations paysagères à inscrire dans les documents d'urbanisme du territoire.

Rapprocher les lieux de consommation et de production d'énergie, et de profiter des retombées économiques de cette production pour créer de la richesse sur le territoire et potentiellement financer des actions d'efficacité énergétique.

Le paysage est donc à imaginer avec non seulement les traces, souvent visibles aujourd'hui, de la distribution d'énergie, mais aussi avec celles de sa production, visibles actuellement uniquement sur quelques territoires (centrales nucléaires, centrales thermiques, barrages, conduites forcées, ...).

Les changements attendus en termes énergétiques mais aussi paysagers sont aussi importants que ceux de l'époque des grands barrages

Les installations de production d'énergie renouvelable font partie du paysage et informent sur les choix des acteurs. Ces derniers doivent concilier contraintes techniques et financières avec les ambitions paysagères du territoire. Une réflexion est en cours pour décider de la réalisation une charte paysagère avec un volet thématique consacrés aux stratégies territoriales de transition énergétique.

II RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Cet objectif passe à la fois par la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés et par la maîtrise des dépenses portant sur l'éclairage public.

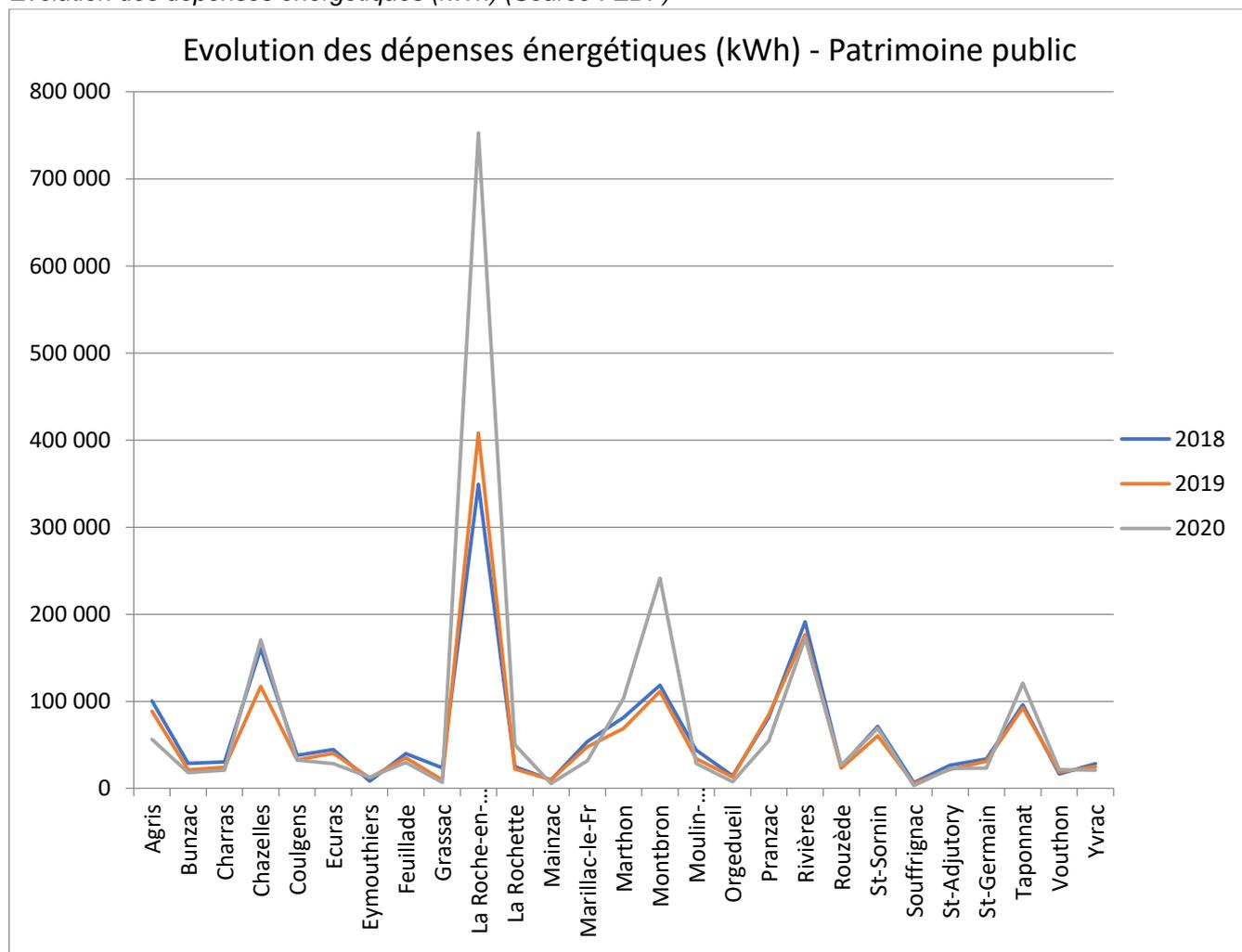
1) Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

La rénovation écologique des bâtiments doit s'accélérer pour éradiquer les "passoires" thermiques aussi bien au niveau du parc immobilier public que privé. C'est également le secteur avec le plus grand potentiel d'économies : 80% de sa consommation énergétique provient du chauffage et de l'eau chaude sanitaire. Des postes sur lesquels les technologies permettent des progrès considérables.

Le patrimoine public

Des dépenses importantes

Evolution des dépenses énergétiques (kWh) (Source : EDF)



Sont compris tous les bâtiments publics (écoles, mairies, églises, logements etc.), mais aussi une catégorie Autres comme les services d'assainissement, les stades de football etc. Cependant, l'année 2020 est impactée par la crise du Covid-19, elle n'est pas réellement représentative des dépenses énergétiques habituelles.

Communes	2018		2019		2020	
	kWh	Total TTC	kWh	Total TTC	kWh	Total TTC
Agris	100 385	17 319,79	88 679	15 897	56 396	11 779
Bunzac	28 796	5 278,94	21 149	4 042	18 240	3 838
Charras	30 262	5 364,13	24 431	4 745	20 992	4 552
Chazelles	160 868	25 488,99	117 201	20 346	170 547	34 027
Coulgens	37 940	7 389,09	32 638	6 867	32 469	6 940
Ecuras	44 727	10 252,82	40 416	9 724	28 442	8 284
Eymouthiers	8 251	1 868,15	11 956	2 436	12 625	2 756
Feuilleade	39 795	7 132,48	35 193	6 200	29 651	5 934
Grassac	23 719	4 303,94	9 769	1 864	6 882	1 957
La Rochefoucauld-en-Angoumois	349 129	59 828,06	407 999	65 905	752 921	134 791
La Rochette	25 003	4 796,21	22 198	4 325	49 997	10 931
Mainzac	9 786	1 876,77	10 123	1 907	5 734	1 813
Marillac-le-Franc	53 952	9 328,44	47 725	8 661	31 658	6 537
Marthon	81 471	14 815,72	68 843	12 881	103 743	20 300

Montbron	118 640	21 221,27	111 565	21 158	241 334	44 679
Moulins-sur-Tardoire	44 156	8 653,95	34 048	7 433	28 722	6 749
Orgedueil	14 286	2 927,95	13 127	2 867	7 594	2 185
Pranzac	81 510	16 981,82	84 439	20 487	54 462	15 937
Rivières	191 503	33 636,05	176 658	33 971	172 199	35 908
Rouzède	25 315	4 812,74	23 327	4 353	26 640	5 441
St-Sornin	71 383	11 851,22	60 477	10 819	69 278	13 291
Souffrignac	6 597	1 195,23	5 408	1 020	3 179	765
Saint-Adjutory	26 572	5 435,83	22 070	4 726	22 968	5 216
St-Germain-de-Montbron	33 904	6 118,53	30 985	5 929	23 150	5 203
Taponnat-Fleurignac	95 979	17 976,88	92 835	18 030	120 817	25 884
Vouthon	16 532	3 158,91	19 001	4 042	21 418	6 766
Yvrac-et-Malleyrand	28 334	4 876,58	24 907	4 939	20 919	4 506
Communauté de Communes	325 307	51 962,98	337 704	55 982,72	401 150	74 636,47

Une obligation d'atteindre des objectifs fixés par le décret tertiaire.

Intégré à la loi Elan depuis le 23 juillet 2019, le Décret Tertiaire 2019-771 stipule que tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m², doit diminuer sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050, par rapport à l'année 2010. Cela peut concerner : les écoles, les gymnases et piscines municipales, les locaux administratifs et culturels, les bureaux et entrepôts, les établissements de santé...

Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers, etc.

Passer au crible l'ensemble du patrimoine public qui ne relève pas du décret tertiaire

Les consommations énergétiques sont le second poste de dépense des collectivités après les charges de personnel. Elles peuvent représenter un gisement d'économie pour les communes comme pour l'EPCI à condition de savoir bien évaluer les investissements à réaliser pour qu'ils soient réellement efficaces.

- Évaluer la performance énergétique des bâtiments

Un diagnostic énergétique de l'ensemble du parc immobilier public doit être réalisé.

- Bâtir un programme pluriannuel de rénovation

Les communes et l'EPCI devront définir leur priorité afin de bâtir un programme de rénovation.

- Améliorer les usages

Les investissements importants, nécessaires à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, doivent être accompagnés de démarches de recherches d'économie d'énergie beaucoup plus légères financièrement. Elles visent à mobiliser la communauté des usagers et permettraient de faire des économies d'énergie de l'ordre de 10% en moyenne.

Réflexion pour le recrutement d'un conseiller énergétique partagé

Une réflexion sera à mener avec les communes sur l'opportunité de recruter un conseiller en énergie partagé. Il pourrait accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur plan d'action d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR) sur leur patrimoine. Réaliser des bilans énergétiques globaux des bâtiments communaux et intercommunaux, effectuer les saisies sur la plateforme OPERAT pour le suivi du décret tertiaire...

Le coût potentiellement de ce poste doit être compensé en partie par les économies réalisées par les communes et l'EPCI.

Le patrimoine Privé

Les bâtiments tertiaires

Identifier les bâtiments relevant du décret tertiaire sur le territoire. Vérifier que l'ensemble des propriétaires concernés par le décret tertiaire connaissent leurs obligations. Faire une réunion d'information avec l'ADEME sur ces nouvelles obligations. Prévoir durant la durée du CRTE, des réunions d'échange de bonnes pratiques pour atteindre l'objectif de - 40% de dépenses énergétique en 2030.

Pour les bâtiments ne relevant pas du décret tertiaire, informer et sensibiliser en partenariat avec les chambres consulaires.

Communiquer aux propriétaires les aides éventuelles dont ils peuvent bénéficier pour réaliser les investissements nécessaires

Les logements

Bilan 2020 ma prime ma rénov

Commune	Nb de dossiers engagés	Montant MaPrimeRénov	Montant Travaux TTC
AGRIS	1	3 000 €	4 633 €
BUNZAC	1	2 500 €	6 151 €
CHARRAS	1	1 100 €	6 248 €
CHAZELLES	9	28 010 €	87 954 €
COULGENS	6	23 786 €	62 663 €
ECURAS	2	8 200 €	24 005 €
EYMOUThIERS	1	3 000 €	14 931 €
FEUILLADE	2	13 300 €	39 927 €
GRASSAC	3	13 200 €	56 136 €
MARILLAC-LE-FRANC	7	29 834 €	74 879 €
MONTBRON	8	30 292 €	106 061 €
MOULINS-SUR-TARDOIRE	4	13 240 €	26 223 €
ORGEDEUIL	1	3 000 €	6 150 €
PRANZAC	1	3 000 €	5 563 €
RIVIERES	4	10 300 €	38 713 €
LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS	19	40 958 €	143 224 €
LA ROCHETTE	2	5 275 €	11 276 €
ROUZEDE	1	3 460 €	11 461 €
SAINT-ADJUTORY	3	8 106 €	12 627 €
SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON	2	8 000 €	31 204 €
SAINT-SORNIN	3	6 223 €	27 103 €
TAPONNAT-FLEURIGNAC	9	35 900 €	129 461 €
VOUTHON	3	11 100 €	30 110 €
YVRAC-ET-MALLEYRAND	4	15 700 €	61 752 €
TOTAL	97	320 483 €	1 018 454 €

Promouvoir la plateforme FAIRE.

Communiquer au niveau local après des propriétaires les aides éventuelles dont ils peuvent bénéficier pour réaliser les investissements nécessaires

2) Sensibilisation sur les dépenses énergétiques du bâti

Une sensibilisation aux bonnes pratiques concernant le bâti est nécessaire pour réduire les dépenses énergétiques. En effet, la sobriété énergétique est un pan essentiel de la transition énergétique.

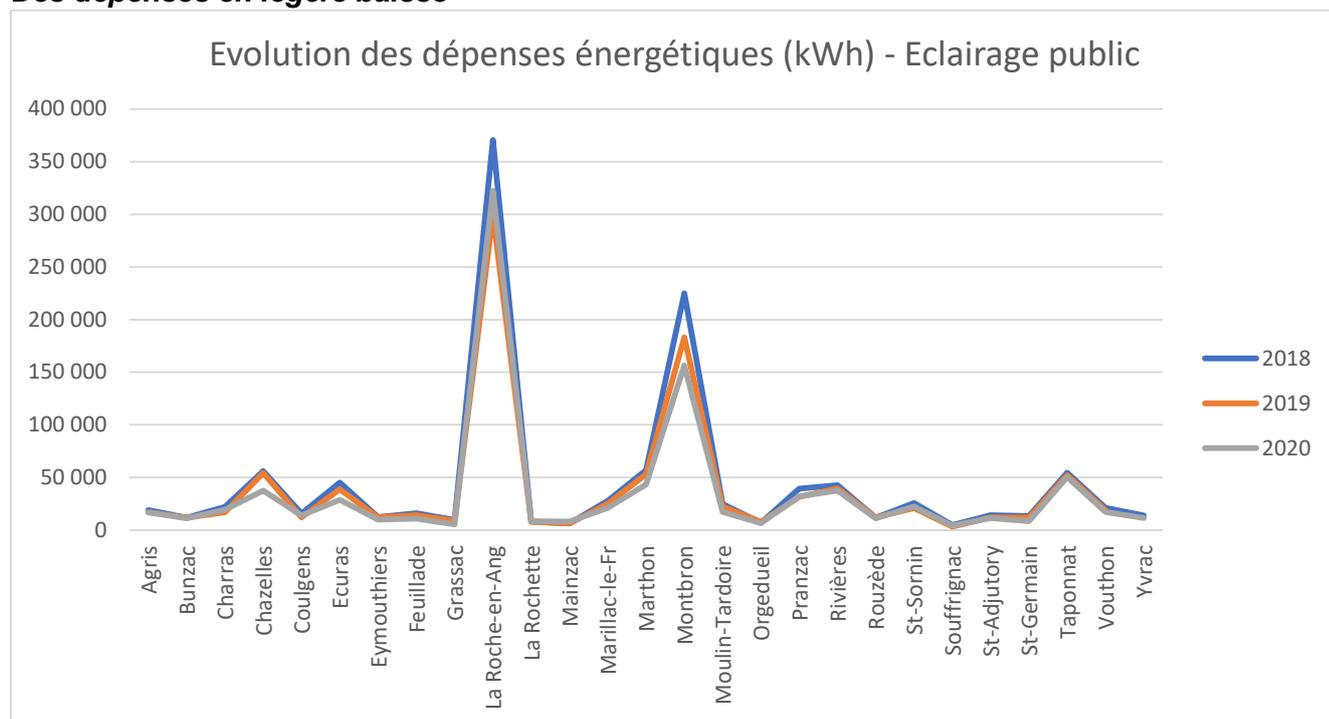
La sobriété énergétique est généralement couplée à l'efficacité énergétique lorsqu'il s'agit d'augmenter la performance énergétique d'un bâtiment. En effet, si la sobriété énergétique

privilégie une consommation raisonnable de l'énergie, l'efficacité énergétique incite quant à elle à l'utilisation d'objets basse consommation, ou à très haute performance énergétique.

Par exemple, concernant le chauffage, une démarche de sobriété consistera à ne pas surchauffer les pièces et à privilégier le port d'un pull en hiver. Dans une démarche d'efficacité énergétique, il s'agira de plutôt privilégier un mode de chauffage à haute performance énergétique, pour optimiser l'énergie consommée (avec, par exemple, l'installation d'une chaudière gaz à condensation, ou encore d'une pompe à chaleur).

3) L'éclairage public

Des dépenses en légère baisse



Communes	2018		2019		2020	
	kWh	Total TTC	kWh	Total TTC	kWh	Total TTC
Agris	19 055	3 361,27	17 086	3 195,97	16 905	3 268,13
Bunzac	11 785	2 118,14	11 746	2 210,47	11 228	2 206,68
Charras	22 200	3 887,30	17 062	3 356,81	19 330	3 742,53
Chazelles	56 183	11 935,60	54 231	12 307,93	37 513	10 711,45
Coulgens	15 669	2 940,56	12 100	2 547,49	13 963	2 877,61
Ecuras	45 346	8 101,96	38 915	7 671,93	28 794	6 646,32
Eymouthiers	12 432	2 399,68	11 998	2 391,36	10 086	2 068,85
Feuillade	15 976	2 987,12	14 233	2 749,95	11 075	2 359,15
Grassac	9 822	1 614,72	8 813	1 495,03	5 481	1 178,07
La Rochefoucauld-en-Angoumois	370 711	65 054,42	300 088	57 849,76	322 503	63 103,81
La Rochette	8 223	1 797,27	7 850	1 779,85	8 491	1 938,91
Mainzac	6 363	1 214,91	6 427	1 291,34	8 338	1 615,10
Marillac-le-Franc	27 901	5 917,11	25 200	5 754,80	21 237	4 932,43
Marthon	56 962	9 710,10	53 009	9 489,58	43 379	8 620,50
Montbron	225 036	36 368,92	183 340	31 142,86	156 542	30 665,80
Moulins-sur-Tardoire	24 869	5 309,50	22 478	5 196,85	17 314	4 655,55
Orgedueil	6 965	1 418,57	7 777	1 544,51	6 605	1 429,45

Pranzac	39 565	7 251,95	31 490	6 593,36	32 313	6 678,93
Rivières	42 758	8 111,34	39 714	8 386,37	37 658	8 143,23
Rouzède	11 926	2 490,99	12 266	2 489,16	11 134	2 492,41
St-Sornin	25 729	4 846,56	21 064	4 408,30	22 531	4 739,87
Souffrignac	4 897	1 080,07	3 278	854,01	4 203	1 031,46
Saint-Adjutory	14 314	2 684,59	12 100	2 479,81	11 614	2 478,80
St-Germain-de-Montbron	13 299	3 092,05	11 935	2 943,65	8 411	2 506,53
Taponnat-Fleurignac	54 525	9 202,53	52 153	9 204,50	50 336	9 192,47
Vouthon	21 301	3 265,28	19 011	3 045,18	17 212	2 958,94
Yvrac-et-Malleyrand	13 990	3 282,53	13 529	3 297,73	11 498	3 107,03
Communauté de Communes	35 511	5 360,92	31 685	5 115,06	36 427	6 003,54

Evolution des dépenses énergétiques (kWh) (Source : EDF)

Une maîtrise obligée de l'éclairage public

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. L'optimisation des consommations énergétiques étant devenue un enjeu majeur. Les collectivités sont ainsi tenues d'ajuster leur consommation dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. Réduire les coûts énergétiques, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, faire rayonner le territoire, autant d'enjeux dont les élus doivent désormais concilier. L'éclairage public intelligent est un des leviers qui leur permettra d'atteindre ces objectifs. Les communes et l'EPCI misent désormais sur un éclairage public intelligent, c'est pourquoi, le président de l'EPCI en accord avec les communes membres a saisi le président du Le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG) afin de servir de territoire pilote pour développer un programme répondant à l'ensemble de ces enjeux et à celui de la protection de la biodiversité nocturne.

Dans le cadre du protocole de préfiguration du CRTE une demande d'accompagnement du CEREMA y figure pour mener à bien cette action avec le SDEG qui sera le maître d'ouvrage de ce programme.

II. LA STRATÉGIE DE NEUTRALITÉ CARBONE

L'adoption de stratégies de neutralité carbone ou la prise en compte croissante de l'empreinte carbone

l'empreinte carbone est "un indicateur estimant la quantité de gaz à effet de serre émise pour satisfaire la consommation au sens large (biens, services, utilisation d'infrastructures) d'un individu, d'une population, d'un territoire ou d'une activité, en tenant compte des émissions liées aux importations et aux exportations quel que soit le lieu de production de ces biens et services (production intérieure ou importations)."

La compensation carbone repose sur un principe simple : les gaz à effet de serre ont des effets globaux sur le réchauffement planétaire, une tonne de CO₂ émise en un endroit pourrait donc être annulée par une tonne de CO₂ absorbée ailleurs.

La plantation d'arbres figure parmi les principaux mécanismes de la compensation. Les arbres, qui absorbent durant leur croissance le CO₂ présent dans l'atmosphère et le stockent, constituent en effet de véritables réservoirs. Les forêts sont d'ailleurs le premier puits de carbone terrestre. En France, elles séquestrent près de 20 % de nos émissions.

La compensation doit s'intégrer à une démarche globale où éviter et réduire les émissions de carbone sont les principales priorités.

I RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CARBONE

De nombreuses solutions existent pour réussir sa propre transition, certaines depuis de nombreuses années.

Le défi aujourd'hui est de réussir à massifier ces solutions pour engager une transition ambitieuse. Parmi ces solutions, on retrouve :

1) La rénovation énergétique des bâtiments

Le bâtiment résidentiel et tertiaire représente 45% de la part de consommation finale d'énergie, soit 27% d'émissions de gaz à effet de serre. Ce qui en fait le secteur le plus gourmand en énergie finale (devant les transports 30%). Chaque fois que cela est possible, il est préférable de rénover des bâtiments anciens, plutôt que de construire un bâtiment neuf, cela participe à la lutte contre l'artificialisation des sols.

L'analyse des différents ordres de grandeurs des émissions de GES dans le bâtiment montre que dans une passoire énergétique, les émissions en exploitation sont dominantes, alors qu'à l'inverse, dans un bâtiment basse consommation, les émissions en phase construction ou rénovation peuvent dépasser les émissions liées à l'énergie en phase exploitation.

Le parc privé : Promouvoir la Plateforme FAIRE

Service public qui guide gratuitement les privés dans les travaux de rénovation énergétique, pour les aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont ils peuvent bénéficier. FAIRE regroupe sous une bannière commune ANaH, ADEME, ANIL et collectivités pour promouvoir les dispositifs de performance énergétique.

Les porteurs de projets de rénovation retrouvent toutes les informations et les coordonnées des organismes pour réaliser leurs travaux.

L'objectif principal est d'engager massivement les particuliers et entreprises dans la transition énergétique et réduire les émissions de carbone des logements des particuliers.

Le parc public : Communiquer sur les actions et de recommandations permettant d'agir sur l'impact carbone des bâtiments

- L'adaptation des surfaces construites. Puisqu'un m² non construit représente près d'une tonne de CO₂ évitée sur le cycle de vie, la réflexion sur la surface vraiment nécessaire pour répondre aux besoins est déterminante.
- Le choix d'implantation. Cela conduit à prendre en compte la distance du bâtiment aux services (écoles, commerces, lieux de loisirs) et aux lieux de travail (impact important sur les émissions de carbone liées au transport).
- Le choix entre construction ou rénovation. Lors d'une réhabilitation d'un bâtiment où l'on conserve le gros œuvre et la structure, la moitié des émissions liées aux matériaux est économisée par rapport à une construction neuve. Ces émissions ont lieu à l'occasion des travaux de construction puis des différents travaux d'entretien et de rénovation.
- Le choix des énergies moins carbonées. La quantité de gaz à effet de serre émis pour chaque kWh d'énergie utile varie beaucoup d'une énergie à l'autre. Par exemple une pompe à chaleur hybride associant une pompe à chaleur électrique fonctionnant en base et un générateur à combustible fonctionnant les jours les plus froids et évitant la consommation d'électricité au moment où celle-ci est la plus carbonée devra en voir le bénéfice sur son facteur d'émission.
- La meilleure utilisation et gestion du bâtiment. Les actions pour réduire les émissions de carbone sont diverses :
 - limiter les consommations d'énergie via une meilleure gestion du chauffage, de l'eau chaude, de l'éclairage, de la climatisation... ;
 - mobiliser les occupants pour atteindre des objectifs ambitieux;
 - mettre en place un plan de déplacement permettant de réduire les émissions liées au transport ;
 - échanger des informations avec les réseaux pour utiliser les énergies les moins carbonées lorsque l'on dispose de plusieurs sources d'énergie ou de capacités de

stockage. Une gestion efficace demande la mise en place d'outils de suivi des consommations voire demain des émissions et nécessite une maintenance et une exploitation adaptées à la complexité de chaque installation. Reste qu'aujourd'hui l'impact carbone ne fait pas recette, on préfère communiquer sur le coût et la consommation d'énergie.

2) Le développement d'une mobilité durable faiblement émettrice

Le moyen de déplacement privilégié sur notre territoire rural reste la voiture. Il y a peu de transport en commun. Il n'y a plus de possibilité d'avoir accès au train depuis la fermeture de la gare de la Rochefoucauld (fermeture de la ligne ferroviaire Limoges Angoulême). Il est donc important de connaître le parc de véhicule motorisé du territoire et de suivre son évolution.

Identifier la flotte des véhicules motorisés du territoire

A ce jour il n'a pas été possible de faire un inventaire du parc motorisé immatriculé sur le territoire. Ces données existent au niveau du service cartes grises de la Préfecture, mais elles n'ont pas pu être traitées pour répondre à la demande faite par le territoire, à savoir :

A partir des données des fichiers cartes grises des préfectures, avoir une extraction

- Pour chaque commune le nombre de véhicules à moteurs par classification : véhicules légers, véhicules intermédiaires utilitaires, poids lourds autocars autres à 2 essieux, poids lourds autocars autres à 3 essieux, motos, side-cars, tricycles et quadricycles à moteurs
- Pour les 5 classifications le nombre de véhicules par nature de motorisation : essences, diesels, GPL, hybrides, électriques, hydrogènes, autres
- Par classification et motorisation l'âge (en fonction de l'année d'immatriculation) du parc de véhicules

Les données communales pourront être agrégées par EPCI. En corollaire de ces données, avoir le volume de produits énergétiques vendu par territoire à partir des données de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) géré par les douanes, connaître les volumes consommés pour essence, diesel, GPL, hydrogène, etc. et aussi pour le fioul domestique.

Pouvoir accéder à ces données permettrait d'avoir une vision précise au moment de la réalisation du diagnostic et de suivre les variations années après années. La mesure de l'évolution de l'impact du transport sur notre territoire permettrait d'identifier la réalité de la décarbonation.

Déployer l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques

La communauté de communes a commencé le déploiement des infrastructures de recharge publique sur son territoire. Elle participe au plan de mobilité électrique départemental ayant pour objectif de répondre aux besoins des habitants pour leurs déplacements quotidiens, des touristes et des usagers en limite d'autonomie nécessitant un rechargement d'urgence. Elle a inscrit cette compétence dans ses statuts et l'a ensuite transférée au SDEG le 20 mars 2017. Elle s'est engagée à participer financièrement au coût d'installation et d'exploitation des équipements. Les bornes appartiennent à l'EPCI et sont mises à disposition du SDEG. Actuellement il y a quatre bornes 4 (la distance entre deux bornes n'excède pas 20 km) : Marthon, Montbron, La Rochefoucauld-en-Angoumois (2 bornes).

EPCI et communes souhaitent développer leur flotte de véhicule décarbonné

la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) du 26/12/2019 vise à lutter contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et à préserver la biodiversité. Il réaffirme la volonté de la France de mettre fin aux ventes de voitures particulières et utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles d'ici 2040, mais aussi d'atteindre la décarbonisation complète du secteur des transports terrestres en 2050. Les collectivités territoriales et leurs groupements, doivent prévoir 20 % de renouvellement annuel en véhicules à faibles émissions jusqu'au 30 juin 2021. Une proportion qui passera à 30 % le jour suivant. il est prévu qu'à compter du **1er**

janvier 2026, 37,4 % des véhicules acquis ou utilisés lors du renouvellement annuel **soient à très faibles émissions**, conformément aux normes européennes.

Une voiture électrique pollue moins lorsqu'elle roule, mais sa production demande plus d'énergie, et la source d'électricité pour recharger les batteries peut également être polluante. La voiture électrique n'est pas "zéro émission" carbone, cependant elle reste à ce jour la meilleure alternative aux véhicules thermiques. La Fédération européenne pour le transport et l'environnement, qui regroupe 50 Organisations Non-Gouvernementales (ONG) dans le domaine du transport et de l'environnement, indique que les voitures électriques émettent 63% de CO2 en moins en Europe que les véhicules diesels.

Au 01/01/2021 la flotte de véhicules de l'EPCI est constituée de 11 véhicules (3 électriques et 8 thermiques)

- En 2021 l'EPCI envisage d'acquérir 4 nouveaux véhicules électriques (1 citadine et 3 utilitaires). Les utilitaires remplaceront des véhicules thermiques existants.
- En 2022 l'EPCI envisage d'acquérir 2 véhicules électriques 9 places pour assurer le transport sur les ALSH. Compte tenu du coût financier, cela ne pourra se réaliser qu'avec l'obtention de subventions.
- EPCI - objectif 2026 : plus de 40 % du parc de véhicules avec des véhicules à très faibles émissions

Plusieurs communes mènent une réflexion similaire et envisagent l'acquisition de véhicules électriques (Taponnat-Fleurignac, Rivières...)

II STOCKER LE CARBONE

Le stockage du carbone est un enjeu majeur qui se réalise par des plantations d'arbres aussi bien sur les espaces privés que public et par la mise en place de nouvelles pratiques agricoles sources de revenus complémentaires pour les agriculteurs du territoire.

1) Les Plantations

Favoriser les plantations sur les espaces privés

Les plantations doivent intervenir préférentiellement sur des sols très dégradés (culture intensive, pollution, sols artificialisés, etc.), où la forêt pousserait difficilement par elle-même. Il faut veiller à ce que la plantation ne se fasse pas au détriment d'un milieu naturel riche et/ou des personnes.

Planter des essences diversifiées.

La présence des termes suivants est à rechercher : essences variées et locales, plantation en mélange ou diversifiée. Les essences sélectionnées s'adapteront aux conditions locales et les effets des changements climatiques seront pris en compte.

Plantation d'arbres sur des parcelles agricoles (agroforesterie) ou de haies bocagères représente une véritable plus-value. Il est également possible de restaurer les forêts sans planter grâce à la régénération naturelle assistée. En encourageant cette technique, il est privilégié la restauration des forêts dégradées.

Planter sur les espaces publics

Identifier l'ensemble du patrimoine non bâti des communes et de l'intercommunalité. Une fois ce recensement effectué définir en fonction de la qualité du terrain quelles plantations d'essences locales peuvent être réalisées pour favoriser le stockage du carbone.

2) Stockage du carbone par de nouvelles pratiques agricoles

Réconcilier aménagement du territoire, environnement et agriculture par le stockage du carbone par les agriculteurs. Le monde agricole traverse actuellement une situation très difficile. Les élus du territoire en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente souhaitent bénéficier de l'accompagnement du CEREMA pour développer de nouvelles pratiques agricoles favorisant le stockage du carbone et générant de nouvelles sources de revenu pour les agriculteurs. Une étude doit être réalisée pour déterminer les pratiques les mieux adaptées et définir leur déploiement sur le territoire avec les agriculteurs. Cette étude

doit répondre à un double objectif : la mise en place de nouvelles pratiques agricoles favorables au climat et en plus des ventes de leurs récoltes, permettre de générer pour les agriculteurs un nouveau revenu annuel.

Étudier, mesurer et certifier l'impact climatique positif au fil du temps et voir comment commercialiser et vendre les gains carbonés pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'une nouvelle source de revenu.

La plupart des techniques préconisent des semis après les récoltes afin que les terrains ne soient plus à nu mais soient recouvert d'un tapis végétal permettant de stocker le carbone. Ces techniques en plus de stoker le carbone ont d'autres effets bénéfiques, elles agissent pour la préservation de la biodiversité des sols et fournissent des engrais verts qui limitent l'utilisation des engrais chimiques.

III. PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La ressource en eau constitue un patrimoine naturel, sensible aux pollutions et aux changements climatiques. Sa protection est notamment encadrée par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000, qui impose un cadre communautaire de protection de la ressource et des écosystèmes, ainsi que l'atteinte d'un bon état des masses d'eau. En France, les objectifs de la DCE sont déclinés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) élaborés à l'échelle des grands bassins versants. Les principales pollutions relèvent des secteurs agricoles et industriels.

I PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PROTECTION DES MILIEUX

L'accès à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante est un enjeu écologique et sanitaire capital. En outre, les compétences liées à l'eau et à l'assainissement sont souvent assorties d'investissements importants. La loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026. Les récents épisodes de sécheresse, les problèmes de qualité de l'eau, la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau sont des enjeux majeurs. A ce jour l'EPCI La Rochefoucauld Porte du Périgord exerce la compétence assainissement non collectif et GEMAPI. Durant la période du présent CRTE devra être analysé et travaillé avec Charente eau la prise de compétence assainissement collectif et eau potable.

1) Économiser la ressource en eau

Les épisodes de sécheresse et de canicule se répétant de plus en plus régulièrement chaque été, chacun d'entre nous est contraint de s'interroger sur l'utilisation de la ressource en eau. Indispensable à la vie des êtres vivants et à la biodiversité, elle doit être de plus en plus protégée et utilisée à bon escient. Les enjeux sont cruciaux. La planète est recouverte aux 3/4 d'eau et pourtant la ressource en eau consommable représente moins de 1% de la quantité d'eau totale. En 60 ans, sa consommation a été multipliée par six. Au niveau mondial, 71 % de cette eau disponible (pluie, réserve du sol) est utilisée pour l'irrigation des cultures. Cela pose énormément de conflits d'usage. L'eau est confrontée à trois principaux problèmes dans le monde : la pollution, le gaspillage et sa raréfaction face à une demande croissante (liés à ses différents usages).

2) Tendrer vers une eau potable de qualité

La ressource en eau doit être préservée d'un point de vue qualitatif, les habitants du territoire doivent avoir accès à une eau potable qui garantit une très bonne qualité sanitaire et d'un point de vue quantitatif ne pas avoir de situation de pénurie.

Un travail doit être mené avec les deux syndicats d'eau potable

Afin de préserver l'avenir des générations futures il est important dès aujourd'hui de préserver les milieux aquatiques des rejets de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que des pesticides et nitrates.

2021 mise en place d'un fonds d'aides pour limiter l'impact des rejets de l'assainissement :

L'EPCI a adopté un zonage d'assainissement identifiant les zones desservies par un système d'assainissement collectif et les zones non desservies. En 2020, 64% de la population du territoire communautaire est concernée par l'assainissement non collectif. 37% de ces installations sont non-conformes avec des enjeux sanitaires et environnementaux. Il y a donc un fort enjeu d'amélioration de la qualité des eaux de notre territoire.

A ce jour l'EPCI exerce uniquement la compétence assainissement non collectif. C'est dans ce cadre que les élus ont décidé de créer un fonds d'aide pour les particuliers pour les installations d'assainissement non collectif non conformes. Les modalités proposées sont les suivantes :

- Fléchage d'une enveloppe de 30 000 € dans le budget de 2021 de la collectivité pour abonder ce fonds d'aide
- Création d'une commission chargée d'émettre des avis sur les dossiers
- Validation des aides par le Bureau communautaire
- Information au Conseil des aides attribuées
- Communiquer sur ce fonds d'aide via le SPANC et les outils de communication de la communauté de commune

Réduire l'utilisation des pesticides sur le territoire

Les résidus de pesticides retrouvés dans les analyses de l'eau sont généralement sous les limites sanitaires, la majorité sont des molécules cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques et/ou soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens (PE). Étant donné le potentiel d'action à faible dose de ces molécules, l'exposition continue à travers la consommation d'eau est un sujet d'inquiétudes, surtout avec l'effet cocktail de ces micropolluants.

- Les communes et l'EPCI se sont engagés dans une démarche volontariste de réduction pouvant aller à l'élimination de l'usage des pesticides.
- La population doit être informé et sensibiliser sur ce sujet.
- Les agriculteurs doivent être impliqués dans cette action. Il y a un travail de fond à mener avec eux. Pendant leur formation et pendant des années, ils ont été encouragés par les pouvoirs publics à avoir recours aux pesticides pour améliorer la productivité, pour nourrir le pays et exporter afin d'améliorer la balance commerciale de la France. La prise de conscience de la dangerosité des pesticides amène à un changement de paradigme, il est important d'accompagner le monde agricole dans cette mutation demandée par la grande majorité de la population. Cela doit se faire en concertation, certains d'entre eux sont dans des situations économiques extrêmement tendu, ils ne doivent pas ressentir cela comme de l'agribashing.

4) 2026 réussir la prise de compétence eau potable et assainissement collectif

Le transfert des compétences eau potable et assainissement constitue une démarche qui prend du temps. Afin d'être menée au mieux, celle-ci doit être anticipée, et des réflexions doivent être engagées bien avant la date effective du transfert. Cette démarche ne s'achève pas à la date du transfert de compétence. Des périodes transitoires, à la durée variable, sont prévues pour l'harmonisation des tarifs et la convergence éventuelle des modes de gestion. L'expérience acquise une année après la prise de compétence peut permettre d'ajuster la conduite du service en termes de moyens humains, de faire évoluer le programme de travaux, d'évaluer la qualité de service, d'afficher le contenu des contrats...

La démarche de transfert de compétence s'étale donc sur plusieurs années avant et après la date effective de celui-ci.

Durant la présente mandature, les élus devront acquérir une connaissance fine et objectivée sur : les services avant transfert, la qualité de la ressource et du service, le patrimoine (état actuel, travaux prévus et à venir), les budgets de chaque autorité gestionnaire, les tarifs, les moyens humains affectés à chaque service.

Une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, élus et usagers du territoire pour formaliser un projet politique et territorial autour de la politique de l'eau. Étudier les options de gestion et de financement du service. Mettre en œuvre progressivement de la nouvelle organisation notamment au niveau du volet Ressources Humaines du transfert (information des agents, entretiens...). Définir la tarification du service.

L'EPCI peut réfléchir à s'engager dans une démarche de transition hydrique, afin de moins prélever, mieux consommer et moins rejeter.

II AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie de 1996 reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Ce texte, aujourd'hui intégré au Code de l'Environnement (Article L. 221-1 à L. 221-6) prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire national et une information du public. PREV'AIR, plate-forme nationale de prévision de la qualité de l'air, est l'une des composantes du dispositif français de surveillance et de gestion de la qualité de l'air, en complément des informations fournies par les réseaux de mesure et d'observation « physiques » gérés par les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).

De manière générale, les polluants atmosphériques ont des effets néfastes sur l'environnement : les bâtis (salissures par les particules), les écosystèmes et les cultures (nécroses foliaires par l'ozone par ex.). La qualité de l'air dépend des activités économiques majoritaires sur le territoire, du nombre d'habitants, de leurs habitudes de déplacement, de l'organisation du bâti etc. Ainsi, les sources de pollution sont multiples et contribuent toutes à la pollution de l'air. Les activités humaines sont à l'origine de rejets de polluants variés, et dans des proportions diverses. L'inventaire des émissions élaboré par ATMO Nouvelle-Aquitaine permet d'une part d'identifier les activités à l'origine des émissions et d'autre part d'estimer les contributions respectives de chacune d'entre elles. Des actions devront être menées principalement sur le secteur agricole, résidentiel (bâtiments en général) et le transport routier. Ce sont les secteurs à enjeux.

Une des pistes pourra alors être d'investir dans les bâtiments communautaires pour mieux respirer.

1) Un outil : le PCAET

L'amélioration de la qualité de l'air est prise en compte dans les politiques plus générales liées à l'environnement et l'aménagement, dont l'EPCI a la charge. Cela se fait à travers les PLUI et surtout le plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 fait évoluer le périmètre et l'ambition des plans climat, en y intégrant dorénavant les enjeux concernant la qualité de l'air. Il porte essentiellement sur la préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante.

Le PCAET aurait dû être réalisé sur le territoire pour le 31/12/2018. Compte tenu de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) induisant la fusion des intercommunalités, il n'a pas pu être réalisé. Au 01/09/2020 (sources du ministère de la transition écologique) seulement 12 % des EPCI de Nouvelle Aquitaine avaient réalisé un PCAET.

Depuis novembre 2020 le PCAET a été relancé sur le territoire, cependant aujourd'hui la priorité a été réorienté vers le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), notre EPCI ne possédant pas l'ingénierie nécessaire pour mener ces deux actions simultanément.

2) S'informer continuellement de la qualité de l'air du territoire

Le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant doit aussi surveiller l'impact de la pollution sur les écosystèmes. Un nouvel arrêté du 16 avril 2021 abroge et remplace l'arrêté du 17 juillet 2019. Il concerne le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant - qui vise à assurer la qualité, la fiabilité et la représentativité des données produites par ce dispositif ainsi que leur mise à disposition auprès du public. La principale modification porte sur une nouvelle mission confiée par l'État en vue de la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, assurant la transposition de l'article 9 de la directive (UE) 2016/2284 de 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques.

3) Mener des actions locales de sensibilisation

Le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant doit aussi surveiller l'impact de la pollution sur les écosystèmes. Ces actions locales peuvent prendre la forme d'information sur la qualité de l'air aux citoyens, mais aussi de développer un bois de chauffage domestique plus performant et réduire de 50% ses émissions de particules fines. Si les bûches de bois ou les granulés de bois sont une source d'énergie renouvelable et neutre en carbone qu'il faut encourager, leur combustion dans de mauvaises conditions peut également constituer une part significative de la pollution aux particules fines et plus les particules sont fines, plus elles pénètrent profondément dans l'organisme.

Ces actions doivent être menées en priorité dans les secteurs à enjeu du territoire : l'agriculture, les bâtiments (résidentiels) et le transport routier. Ce sont les plus gros émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES).

III. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

La biodiversité, richesse patrimoniale et moteur économique, est menacée par la surexploitation, la destruction et la fragmentation des habitats, l'introduction d'espèces envahissantes, et les pollutions. La reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de donner un nouvel élan à la préservation et à la valorisation de nos richesses naturelles. Ce choix vise à rétablir avec la nature des relations non seulement harmonieuses mais fructueuses, bonnes pour la santé, bonnes pour l'innovation et bonnes pour l'emploi.

I PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Sur le territoire, la préservation de la biodiversité passe en priorité par les Trames Verte, Bleue et noires. Cette dernière a été définie d'intérêt communautaire en début d'année 2021.

1) La Trame BLEUE : Conciliation des usages et continuité écologique

La structuration des aides apportées par les agences de l'eau sur la question de la continuité écologique des cours d'eau conduit dans les faits à accorder une prime à la destruction des ouvrages. Par contraste, la gestion, l'entretien et l'équipement des ouvrages de franchissement ne sont bien moins financés, ce différentiel est souvent mal accepté par les propriétaires de moulins, qui sont concrètement poussés à l'effacement des seuils. Le reste à charge pour les propriétaires d'ouvrages est donc plus important pour un aménagement et il arrive que certaines administrations s'en servent d'arguments pour pousser à l'effacement. Les limites de cette approche administrative, ont été récemment pointées du doigt par le Conseil d'État. Dans une décision du 15 février 2021, il a annulé l'article 1er d'un décret d'août 2019 relatif à la notion d'obstacle à la continuité écologique et au débit réservé [...], au motif qu'« en interdisant, de manière générale, la réalisation sur les cours d'eau [...] de tout seuil ou barrage en lit mineur de cours d'eau [...], alors que la loi prévoit que l'interdiction de nouveaux

ouvrages s'applique uniquement si, au terme d'une appréciation au cas par cas, ces ouvrages constituent un obstacle à la continuité écologique, [il] méconnaît les dispositions législatives applicables. »

Les élus ont comme objectif de la conciliation de l'ensemble des usages de la Tardoire et du Bandiat. Il y a nécessité du retour au dialogue avec les acteurs et d'avoir une approche au cas par cas pour trouver le meilleur équilibre possible entre la politique de restauration de la continuité écologique, les politiques patrimoniales dans toutes leurs dimensions territoriales, touristiques et la politique de production hydroélectrique »

Les élus souhaitent privilégier une approche plus réaliste de la continuité écologique, qui n'est qu'un moyen pour parvenir au bon état écologique des cours d'eau et non une fin en soi. Il paraît nécessaire d'aborder la continuité écologique de manière équilibrée en considérant par ailleurs les services rendus à la société par les ouvrages susceptibles de l'affecter, indispensables à la lutte contre le changement climatique et à l'atténuation de ses effets : production d'énergie renouvelable, réserve d'eau potable, irrigation agricole, contribution à la protection contre les inondations et au soutien des milieux naturels en cas de sécheresse.

2) La Trame VERTE

Les aires protégées constituent des réservoirs importants pour la biodiversité. L'extension du réseau des aires protégées est un levier pour préserver la biodiversité, notamment les espèces et les écosystèmes les plus fragiles ou ceux qui sont menacés. La création de nouveaux espaces protégés contribue également à la mise en place d'un réseau écologique sur le territoire de l'intercommunalité.

Relier les zones protégées réservoirs de biodiversité par des corridors écologiques

Le territoire possède de nombreuses zones protégées véritable réservoir de biodiversité. La communauté de communes est propriétaire de la vallée de la Renaudie (réserve naturelle régionale), la fontaine Saint-Pierre à Eymouthiers, le site de Landraudie (Moulins sur Tardoire), le site de la Bellone (Saint-Adjutory). Ces sites s'inscrivent dans Natura 2000. Il est important que des corridors écologiques assurent des connexions entre ces réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques pourront être linéaires, discontinus ou paysagers comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité.

Créer de nouveaux réservoirs de biodiversité

Identifier l'ensemble du patrimoine non bâti des communes et de l'intercommunalité. Une fois ce recensement effectué définir en fonction de la qualité du terrain quelles plantations d'essences locales peuvent être réalisées pour favoriser la biodiversité et créer de nouveau réservoir et veiller à ce qu'ils puissent bénéficier de corridors écologiques pour être en interconnexion avec les autres réservoirs de biodiversité du territoire. La création de ces nouvelles aires devra prendre en compte la diversité génétique, notamment pour les espèces utilisées en sylviculture et dans les potagers. Cette diversité est indispensable pour préserver l'adaptabilité du vivant aux conditions de vies futures.

3) La trame NOIRE

L'éclairage public et l'illumination des bâtiments perturbent de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de chauve-souris. Le site Natura 2000 de la Grotte de Rancogne est une zone spéciale de conservation, c'est l'une des plus remarquables cavités à Chiroptères de France. Les effectifs hivernants, très importants, dépassent les 20.000 individus, dont plus des trois quarts pour le Minioptère de Schreibers.

L'objectif est de lutter contre les conséquences écologiques de l'éclairage artificiel nocturne :

- Modification des chaînes alimentaires (mortalité massive d'insectes)
- Modification des comportements : trajectoires migratoires, mortalité directe à la suite de collision, modification des comportements chasse ou reproduction (mammifères, poissons, amphibiens, oiseaux)

- Chez les végétaux : perturbation de la photosynthèse, répercussions sur la croissance des feuilles, le développement des fruits
- Fragmentation des habitats, les zones très éclairées constituent des obstacles aux mouvements de la faune nocturne

Dans le protocole de défiguration du CRTE il a été demandé un accompagnement du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). C'est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG) sera la maître d'ouvrage de cette étude portant sur l'éclairage public (des communes et L'EPCI) sur un territoire rural avec un double objectif : la diminution de la facture énergétique et la protection de la faune nocturne

II LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'inventaire réalisé en mars 2021 portant sur les actions menées au niveau de la Rochefoucauld porte du Périgord montre une absence de coordination des actions en matière de lutttes contre les espèces exotiques envahissantes. Un travail est à réaliser avec l'ensemble des acteurs (les services de l'État, les communes, les associations, les administrés...) afin de définir la stratégie et le plan d'action à mettre en œuvre. Les priorités devront être établit collectivement ainsi que le choix des techniques à retenir pour lutter le plus efficacement contre la prolifération de ces espèces qui mettent en péril la biodiversité de notre territoire.

	ACTIONS FRELONS ASIATIQUES			AUTRES ESPECES		
	NON	OUI	Si OUI actions menées	NON	OUI	Si OUI Laquelle
Agris	1				1	Ragondins aux lagunes
Bunzac		1	destruction nids 90 €/foyers	1		
Charras	1			1		
Chazelles	1			1		
Coulgens	1			1		
Ecuras	1			1		
Eymouthiers	1			1		
Feuillade		1	50% coût destruction nid déclaré en mairie	1		
Grassac	1			1		
La Rochefoucauld en Angoumois	1				1	Ambrosie / service technique
La Rochette	1			1		
Mainzac		1	45 €/destruction nid (plafonné 450 €/an)	1		
Marillac le Franc		1	distribution de pièges à la population	1		envisagé chenilles processionnaires
Marthon		1	50% coût destruction nid déclaré en mairie	1		
Montbron	1			1		
Moulins sur Tardoire		1	50 €/nid détruit/professionnel valable toute l'année	1		
Orgedeuil		1	50 % facture - aide plafonnée 50 € - intervention 1er juin au 30 novembre	1		
Pranzac		1	50 €/nid détruit/professionnel	1		
Rivières	1			1		
Rouzede		1	distribution gratuite pièges administrés	1		
Saint-Adjutory		1	remboursement 100% frais engagés	1		
Saint-Germain de Montbron		1	50% du coût plafonné à 120 €	1		
Saint Sornin		1	50 % facture - aide plafonnée 50 € -par professionnel		1	Ambrosies, Datura, Chardons
Souffrignac		1	50 % facture - aide plafonnée 50 € - intervention 1er juillet au 15 octobre	1		
Taponnat Fleurignac		1	50 % facture - contrat entreprise - intervention 15 mai au 15 novembre	1		
Vouthon		1	50 % facture - aide plafonnée 50 € - intervention 1er juin au 30 novembre 2021	1		
Yvrac et Malleyrand	1			1		
TOTAL	12	15		24	3	

IV. RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

Éviter la production et réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économie de matières premières et un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie, le traitement des déchets ménagers (collecte, acheminement, recyclage, élimination ou enfouissement des déchets) représentant un coût financier très lourd.

I UNE RÉFLEXION ET UNE ACTION COLLECTIVE CHARENTAISE AVEC CALITOM

1) 8 axes ont été retenus pour réduire de 20% les déchets charentais à l'horizon 2025

Toutes filières confondues, sur les thématiques suivantes :

- des citoyens charentais engagés en faveur du zéro déchet
- des établissements, des collectivités et des administrations charentaises exemplaires et pro-actives pour le zéro déchet
- des acteurs économiques charentais mobilisés en faveur de l'économie circulaire et de l'efficacité ressources

Enjeu n°1 : réduire les erreurs de tri dans les ordures ménagères

Enjeu n°2 : réduire les biodéchets dans les ordures ménagères

Enjeu n°3 : réduire la part des textiles sanitaires dans les ordures ménagères

Enjeu n°4 : réduire les emballages plastiques et le papier

Enjeu n°5 : favoriser le réemploi de biens et de matériaux

Enjeu n°6 : valoriser les végétaux le plus localement possible

Enjeu n°7 : consolider partenariats et les démarches d'accompagnement de structures

Enjeu n°8 : sensibiliser tous les charentais aux enjeux de la prévention des déchets

2) Le conseiller de proximité pour accompagner les communes et les EPCI avec la mise en place de la redevance spéciale

La redevance s'applique à tous les établissements privés et publics utilisant le service public de ramassage dédié aux ménages (articles L 2224-14 et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales). Pour examiner les pistes de réduction des déchets et adapter les contenants aux besoins réels, CALITOM a mis en place un conseiller de proximité. Agent référent de CALITOM, il est désigné pour expliquer aux élus et aux agents communaux et intercommunaux les bonnes pratiques à mettre en place pour réduire les déchets et le coût de la facture y correspondant.

II DES ACTIONS LOCALES CIBLÉES

Les communes et l'EPCI avec l'accompagnement du conseiller de proximité de CALITOM, vont travailler collectivement pour réduire leur production de déchets.

1) Réduction des déchets des collectivités

La mise en place de cette redevance va inciter les communes et l'EPCI à mettre en place une démarche vertueuse de réduction des déchets produits et de servir d'exemple aux habitants afin qu'ils adhèrent au mouvement. L'instauration de cette redevance génère une nouvelle charge de fonctionnement pour l'ensemble des comptes publics dans un contexte financier tendu. Les premières factures à blanc transmises par CALITOM indiquent des sommes importantes qui devront être supportées sur les budgets 2022, il est de l'intérêt des communes et de l'EPCI de prendre cette problématique à bras le corps pour limiter son impact budgétaire. L'ensemble des élus, des agents publics, des usagers seront sensibilisés à cet enjeu. Une action avec les jeunes sera menée sur les écoles.

Une réflexion est menée pour instaurer un prix local afin de récompenser :

la commune la plus vertueuse pour la réduction des déchets

la commune ayant eu l'idée la plus originale pour réduire les déchets

2) Réduction de l'usage du plastique

Réduction des plastiques à usages uniques

Cette action débute par les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse gérés par l'EPCI. L'objectif est de faire disparaître à la fois le plastique à usage unique et le plastique pouvant être remplacé par d'autres matériaux biodégradables dans les écoles et les cantines scolaires gérées par l'EPCI.

Cette réflexion pourra être étendue aux communes volontaires qui exercent la compétence scolaire.

La lutte contre les perturbateurs endocriniens

Substituer en toute sécurité d'autres matériaux aux matériaux plastiques.

Aménager nos usages et modes de vie pour rompre la dépendance aux plastiques

Anticiper l'application de la loi « Egalim » pour les cantines scolaires

Alerter les citoyens et les personnels de la restauration collective sur l'existence de migrations de certaines substances des plastiques vers les aliments. Les former sur les conditions d'usage qui accentuent les migrations, en particulier sur les risques liés au réchauffage des aliments dans des contenants en plastique. Conseiller de proscrire cette pratique pour les femmes enceintes ou allaitantes, les nourrissons et enfants en bas âge et les adolescents.

Diffuser des messages très clairs sur les mauvais usages possibles des bouteilles en plastique.

V. VERS UNE CULTURE DE LA GESTION DU RISQUE POUR ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

I IDENTIFIER LES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

1) La mise en commun de la connaissance du risque

La mise en commun de la connaissance, c'est le premier travail de l'information préventive. C'est d'ailleurs à ce type d'actions que les principales obligations réglementaires se consacrent. Les dispositifs identifiés dans cette typologie mettent en avant des actions qui permettent de recenser, de visualiser et de décrire les phénomènes auxquels peuvent être soumis le territoire. La majeure partie des actions de « mise en commun » condense des éléments de connaissances relatifs aux types d'aléas, aux niveaux d'expositions et aux enjeux sur le territoire. Elles se formalisent par des matériaux et des données très hétérogènes pour éclairer et valoriser des savoirs.

En amont de toute action visant à se prémunir d'un risque, ou à réduire son impact possible sur la société, les territoires et les individus, il est nécessaire :

- d'identifier le phénomène (ou aléa) et d'en connaître les caractéristiques générales,
- d'identifier nos fragilités vis-à-vis de ce phénomène (ou vulnérabilité), et comprendre leurs sources,
- d'évaluer et améliorer les outils techniques de réduction de l'aléa et/ou de la vulnérabilité,
- d'évaluer pour un territoire donné le risque, défini comme la conjonction spatiale et temporelle d'un aléa et d'une (des) vulnérabilité(s).

Cette démarche de connaissance se déroule de façon continue et sur le long terme, tout en étant régulièrement alimentée par les événements (catastrophiques ou non) au travers des retours d'expériences

2) L'identification des risques

- Inondations
- Incendie
- Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- Radon

- Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens
- Répondre aux craintes de certains administrés : risques électromagnétiques

II QUELLES STRATÉGIE POUR PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS

La prise de conscience des risques est indispensable aussi bien pour les élus que pour la population. L'anticipation et la préparation de la gestion de crise, dans le but de faciliter une acceptation plus efficace des risques est essentielle.

1) Définition d'une stratégie de gestion des risques et des solutions doivent être mises en place à l'échelle intercommunale pour définir

La mise en place d'un groupe de travail au niveau local est un préalable à la définition de la stratégie et du plan d'action. Ce groupe devra identifier collectivement l'ensemble des risques du territoire et par type de risque, crues, incendies, mouvements de terrain, séismes, crise sanitaire... définir "Qui-Fait-Quoi ?"

Mettre en place un groupe de travail La Rochefoucauld Porte du Périgord

Ce groupe de travail réunira :

- Les élus locaux. L'ensemble des maires du territoire. Le maire est responsable de la sécurité sur le territoire communal. Il supervise les opérations de secours. Son interlocuteur est le préfet de département. Le Président de l'EPCI
- Le CODIS : le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours coordonne l'activité des unités du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- La Préfecture de la Charente : le préfet prend le relais quand l'échelon communal est dépassé, il peut déclencher le plan ORSEC. Le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) assure l'interface entre le préfet et tous les services engagés dans un plan de secours. Il coordonne l'ensemble des services de l'Etat
- La gendarmerie qui intervient directement dans la gestion de crise pour assurer la sécurité des personnes et des biens
- Le Département de la Charente
- Les gestionnaires de réseau (transport, communication santé)
- Les associations caritatives (Croix-Rouge française, Secours populaire...) pouvant apporter une aide pour trouver des solutions temporaires d'hébergement, d'approvisionnement
- Les assureurs pour l'évaluation des dégâts et l'indemnisation

Comment gérer la crise et l'urgence

La crise : Lorsque l'évènement survient, il s'agit en premier lieu de protéger les vies humaines, d'éviter les "sur-accidents" et de limiter les conséquences économiques. On peut distinguer différents types d'actions qui se croisent pendant la crise :

- La gestion de crise proprement dite (centralisation des infos, prise de décision, ventilation des moyens disponibles)
- Les secours qui interviennent pour sauver des vies humaines
- L'information et les instructions données à la population : évolution du phénomène et comportement à avoir.

L'urgence : Cette phase suit celle de la crise et se caractérise par le fait que l'évènement est terminé et que le délai de survie des disparus est dépassé. C'est le temps :

- du déblaiement et de la réhabilitation des infrastructures essentielles (réseaux de communication/ hôpitaux/ électricité et eau potable ...)
- de la mise en place de solutions temporaires pour le relogement à moyen terme des sinistrés et l'approvisionnement (denrées de première nécessité),
- d'une première estimation des dégâts et des démarches en vue d'obtenir de l'État la reconnaissance de l'état de « catastrophe naturelle »

2) Préparer la population aux changements climatiques : faire de la prévention

Informé et apporter une meilleure appréhension de la réalité visent également à former les citoyens à anticiper une crise de manière à acquérir de bons réflexes.

Informé

Au-delà du partage de données concernant la (re)connaissance des aléas, des vulnérabilités et des enjeux qui en découlent, les actions de sensibilisation se construisent de plus en plus autour d'une mise en récit des risques. Ces démarches complètent les cadres matériels conventionnels (documents d'information, éditions, site internet) pour prendre place au cœur des territoires. Cherchant à toucher au plus près les populations, cette typologie réunit des démarches participatives qui s'appuient directement sur et/ou avec les connaissances et le retour d'expérience du public qu'elle vise. Elles proposent de parler du risque en dehors des « cercles d'experts » et selon une toute autre rationalité que celle de la maîtrise et de la gestion politique, technique, dogmatique du risque.

Mettre en situation

Les dispositifs de « mise en situation », qui sollicitent directement les capacités de chacun à se projeter face au risque, encouragent à des degrés divers des processus incitatifs.

Ces démarches inclusives peuvent ainsi s'inscrire dans un temps long, en associant des individus volontaires au sein de communautés dédiées à la prévention et la gestion du risque. L'engagement des citoyens peut être mis au profit de Réserves Communales ou intercommunale de Sécurité Civile, dont les bénévoles sont accompagnés et formés en tant que personnes référentes. Futurs relais des structures dédiées lors d'événements (appui aux acteurs de la sécurité civile, accueil...), elles peuvent aussi assurer une veille en temps calme (recensement des personnes vulnérables, sondages sur les niveaux de connaissances...).

VI. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN PARTAGE ET MESURER L'IMPACT DES ACTIONS SUR LE CLIMAT

La transition écologique ne pourra se réaliser qu'avec un engagement de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, services, citoyens...) et du monde associatif, économique, socio-culturel... La jeunesse devra être partie prenante. Tous doivent pouvoir se retrouver dans des initiatives locales proposant de nouvelles façons de reconnecter les pratiques de vie aux milieux écologiques et plus largement aux cycles des matières, de l'énergie et du climat. Les actions menées doivent pouvoir être mesurées pour connaître leur impact sur le climat.

I UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PARTAGÉE

Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir

1) Les élus

L'EPCI s'est lancée dans la réalisation d'une DDmarche. Cette démarche s'articule autour d'un premier chantier collectif choisi en fonction des besoins de la communauté et des problématiques du territoire. Quelques exemples : concrétiser le Plan climat par des actes et l'implication de tou-te-s, initier une nouvelle compétence ou un projet particulier (alimentation, tiers lieu...), favoriser le dialogue entre acteurs autour d'un sujet sensible etc.

Les élus de la Commission Environnement, via la DDmarche initiée avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Varaignes, réalisent un diagnostic sur trois thèmes : les Haies, l'optimisation des bâtiments publics (EnR, récupération d'eau de pluie etc.) et le Zéro Phyto. À la suite de ce diagnostic, un forum des actions durables seront mis en place en mettant en avant les communes du territoire qui sont « exemplaires » sur certains thèmes. Cette démarche pourra être généralisée sur le territoire, et ouverte à d'autres thèmes.

2) Les services

L'ensemble des agents de la Communauté de Communes ont reçu une feuille d'information sur le PCAET et ses enjeux, ainsi que quelques idées d'actions individuelles.

Il s'agit de réfléchir et de continuer dans cette voie en développant l'écocitoyenneté des agents, des actions plus spécifiques sont détaillées dans le plan d'actions.

3) Les citoyens

Notre Communauté de Communes s'est associée à un groupe de citoyens « *Ça commence par nous* ». Ce groupe lance dix défis mensuels sur des gestes vertueux au quotidien. Une annonce a été passée dans le journal départemental : la Charente Libre.

Ces défis permettent d'informer les citoyens, sous une forme ludique, de gestes durables quotidiens.

4) Les jeunes

Des actions dans les écoles, pendant le temps périscolaire, ont été réalisées ou sont en cours. Pour mobiliser les parents sur les défis précédemment cités, ces derniers ont été présentés aux enfants sur le modèle de la Fresque du Climat.

Notre stratégie territoriale est donc de continuer dans cette lancée de sensibilisation des familles et des plus jeunes, qui sont l'avenir du territoire.

De plus, une démarche de labélisation de Centre A'ERE est en cours sur les centres aérés, en lien avec l'association Les Francas. Cela reconnaît un centre de loisirs éducatif dont l'équipe éducative a choisi de s'engager dans la prise en compte progressive, volontaire et pérenne des questions d'environnement et plus généralement de développement durable. Le diagnostic des pratiques est en cours. Le projet de territoire va être arrêté dans les prochaines semaines.

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) de La Rochefoucauld - Porte du Périgord est en cours d'élaboration.

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs¹⁵.

Des groupes de travail ont été réunis avec plusieurs acteurs éducatifs sur 4 thèmes :

- Nature & Environnement
- Sport & Motricité
- Art & Culture
- Aux actes citoyens !

Le groupe Nature & Environnement s'est mis d'accord sur des projets communs à réaliser. Cette démarche sera suivie dans les prochains mois.

II MESURER L'IMPACT DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LE CLIMAT

L'Agence Technique Départementale (ATD 16) prestataire de l'EPCI sera le maître d'ouvrage pour mettre en place cet outil qui sera d'une grande utilité pour ses adhérents. Il semble important de pouvoir analyser un budget sous le prisme du climat, cela permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

Dans un premier temps, l'EPCI devra définir le périmètre des dépenses d'investissement et de fonctionnement à étudier (budget principal, budgets annexes), en se basant sur les comptes administratifs, et/ou sur le futur budget. Le périmètre doit être le plus exhaustif possible. Il convient de bien l'explicitier dès le début de la démarche et lors de la communication des résultats : budgets étudiés, seuil des dépenses où s'arrête l'analyse, exclusions de périmètre... Des exclusions, précise l'I4CE, à faire de bonne foi, pour ne pas exclure uniquement ou de façon disproportionnée les lignes budgétaires défavorables au climat. En revanche, il est nécessaire d'inclure au moins les budgets des transports, des réseaux de chaleur, de l'aménagement et des déchets. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

PLAN D' ACTIONS

Le CRTE porte le potentiel de devenir un outil d'articulation de la transition à moyen terme, entre les stratégies territoriales et le financement des actions. Mais pour cela, il est nécessaire de lui en donner les moyens. Sans aide financières pour accompagner les besoins d'investissement et les moyens humains pas de transition énergétique et écologique.

I. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES TOUT EN RÉDUISANT LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

I DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN PRÉSERVANT LES PAYSAGES

1) Favoriser les projets EnR et impliquer les citoyens

Définir l'implantation des ENR

Les élus devront avoir une réflexion pour définir les lieux d'implantation des projets EnR sur le territoire, il faudra une cohérence entre le PLUi en cours de d'approbation sur ex Bandiat Tardoire et celui qui débute sur Ex Seuil Charente Périgord.

Limiter l'implantation des projets EnR uniquement sur des terrains déjà artificialisés ? Ou ouvrir à des terrains agricoles sous réserves qu'une cohabitation soit possible avec une réelle activité agricole.

Impliquer les citoyens dans les projets EnR du Territoire

Pour les projets portés par des sociétés nationales

Les sociétés intervenant sur le territoire ont été interrogées sur ce sujet

Pour l'ensemble des projets de Photosol, une partie des fonds propres nécessaires à la construction des parcs photovoltaïques sont collectés auprès d'investisseurs particuliers désireux d'investir dans des projets qui participent à la transition énergétique. Ce financement sous forme d'investissement participatif, sera proposé à l'ensemble des futures constructions sur l'EPCI la Rochefoucauld Porte du Périgord. La collecte sera ouverte à la Charente et ses départements limitrophes. La levée de fonds s'appuiera sur des mécanismes d'emprunts obligataires ou d'augmentations de capital :

L'investissement participatif en action correspond à une entrée au capital dans une holding d'investissement dédiée au projet. La liquidité de ces titres dans un horizon de 3 à 5 ans est offerte par Photosol au travers d'une option d'achat signée lors de la souscription, pour une rentabilité cible qui se situe entre 6 et 7%/an selon le projet.

Pour le financement participatif en obligation, l'investisseur souscrit à une émission obligatoire réalisée par la holding d'investissement dédiée au projet. Le taux d'intérêt et la maturité de l'obligation sont fixés contractuellement. Cet instrument financier, considéré comme moins risqué que les actions, offre un rendement autour de 5%.

Photosol travaille avec la plateforme Lendopolis, une filiale de la Bande Postale.

Faire émerger des projets locaux.

Prendre contact avec

- CIRENA association soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine, accompagne et soutient les porteurs de projets régionaux. Elle sensibilise et forme ses interlocuteurs sur les énergies citoyennes. Elle agit au quotidien pour permettre aux acteurs locaux de maîtriser la production d'énergie d'origine renouvelable. CIRENA a accompagné le projet de la FabriKwatt.
- La FabriKwatt qui rassemble des citoyens et citoyennes du Grand Angoulême désireux de participer à la transition énergétique sur le territoire charentais. Pour cela, ils ont la

volonté de développer des moyens de productions d'énergies renouvelables, en particulier le solaire photovoltaïque.

pour faire émerger sur le territoire projets de participation citoyenne

2) Une étude paysage pour bonne intégration des projets dans les paysages

Une étude paysage est peut-être le bon outil pour accompagner les élus dans le choix du foncier qui pourrait être ouvert à l'implantation d'EnR tout en prenant en compte une bonne intégration paysagère des projets.

2021 2022 hypothèses de travail à étudier

II RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

1) Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Le patrimoine public

2021 ou 2022 : réflexion pour le recrutement d'un conseiller en énergie partager au niveau de l'EPCI pour intervenir sur le patrimoine bâti de l'intercommunalité et des communes membres. Le financement de ce poste devra être travaillé pour assurer sa sérénité.

Un programme d'investissements pluriannuel pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux sera établi.

Le patrimoine Privé

- 2021 participation financière de l'EPCI pour le fonctionnement de la plateforme nationale FAIRE au côté de la Région Nouvelle Aquitaine chef de file.
- Campagne de communication sur ce dispositif et sur le programme ma prime ma rénov

Développer l'écoconstruction (choix des matériaux, des méthodes etc.) sur les bâtiments neufs

Une priorité sera tout de même donnée à la rénovation du bâti ancien.

2) Sensibilisation sur les dépenses énergétiques du bâti

Plus globalement, mener un plan de sensibilisation aux bonnes pratiques visant l'ensemble de la population.

De plus, pourrait être mis en place une sensibilisation à l'usage raisonné de la climatisation dans les espaces accueillant du public (commerces ...) et les logements. En effet, la climatisation est un usage particulièrement sensible à double titre. D'une part, les besoins sont amenés à augmenter significativement avec la généralisation de l'équipement des ménages dans un contexte de réchauffement climatique. La sobriété des usages et l'efficacité des systèmes revêtent donc une importance cruciale. Ces aspects sont à combiner avec des méthodes de construction et rénovation du bâti visant à l'amélioration du confort thermique d'été à besoin énergétique égal. D'autre part, les systèmes de production de froid artificiel participent fortement au réchauffement climatique, puisqu'ils utilisent des hydro-fluocarbures (HFC) dont le pouvoir de contribution à l'effet de serre est plus de 2000 fois supérieur à celui d'un volume égal de CO₂.

3) L'éclairage public

Avec une maîtrise d'ouvrage du SDEG travailler en partenariat avec le CEREMA pour que notre territoire se porte candidat au sous-programme "transition énergétique" du plan de relance, qui a pour objet l'installation sur les réseaux en basse tension de dispositifs intelligents de gestion de la demande en puissance ou de stockage et le sous-programme "solutions innovantes" pour permettre la réalisation et le financement d'opérations exceptionnelles présentant un caractère innovant pour la distribution d'électricité.

Les solutions retenues devront prendre en compte le changement climatique et les risques accrus de tempête afin de sécuriser le réseau et limiter les risques de coupures sur le réseau électrique.

II. OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE

I RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CARBONE

De nombreuses solutions existent pour réussir sa propre transition, certaines depuis de nombreuses années. Le défi aujourd'hui est de réussir à massifier ces solutions pour engager une transition ambitieuse. Parmi ces solutions, on retrouve :

La rénovation énergétique des bâtiments

- Achat de véhicules électriques pour les communes et l'EPCI
- Déployer l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques là où une demande forte apparaît
- Soutenir et promouvoir une alimentation saine et durable peu émettrice de gaz à effet de serre pour tous
- La réduction du gaspillage alimentaire

II STOCKER LE CARBONE

1) Les Plantations

Les plantations doivent intervenir préférentiellement sur des sols très dégradés (culture intensive, pollution, sols artificialisés, etc.), où la forêt pousserait difficilement par elle-même. Il faut veiller à ce que la plantation ne se fasse pas au détriment d'un milieu naturel riche et/ou des personnes.

planter des essences diversifiées.

La présence des termes suivants est à rechercher : essences variées et locales, plantation en mélange ou diversifiée. Les essences sélectionnées s'adapteront aux conditions locales et les effets des changements climatiques seront pris en compte.

Plantation d'arbres sur des parcelles agricoles (agroforesterie) ou de haies bocagères représente une véritable plus-value. Il est également possible de restaurer les forêts sans planter grâce à la régénération naturelle assistée. En encourageant cette technique, il est privilégié la restauration des forêts dégradées.

2) Stockage du carbone par de nouvelles pratiques agricoles

Réconcilier aménagement du territoire, environnement et agriculture

III. PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

I PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

1) Actions pour l'eau potable

Ces actions seront réalisées par les syndicats d'eau potable. Si les besoins en eau des services sont globalement couverts, des enjeux demeurent pour l'approvisionnement en eau à moyen et long terme :

- Avoir une meilleure connaissance de la qualité de l'eau en demandant une augmentation des paramètres d'analyse des molécules de pesticides et dérivés avec pour objectif d'atteindre la moyenne nationale de 206 en France contre 62 aujourd'hui en Charente.
- S'assurer de disposer en permanence et de façon pérenne d'une ressource en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire des syndicats (abandon de ressource, acquisition de nouvelles, ...),
- Garantir la qualité de l'eau produite et distribuée (réhabilitation ou création d'usine de traitement),
- Sécuriser l'approvisionnement en diversifiant les ressources (interconnexions des réseaux),
- Maintenir l'état du patrimoine du service (canalisations, ouvrages de stockages, de pompage et de production) par une politique de renouvellement adaptée.

La définition des besoins de travaux et leur priorisation pourra s'organiser avec la mise en œuvre progressive des PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

2) Actions pour l'assainissement

Pour l'assainissement non collectif

- La gestion du SPANC au niveau de l'EPCI : 2021 année du choix. Vers une régie totale de gestion du service ou une gestion différenciée entre une partie du territoire en DSP et une partie en régie ?
- La gestion des boues issues de l'assainissement et des matières de vidange de l'assainissement non collectif, au regard des évolutions à venir de la réglementation. Une étude à l'échelle départementale, portée sous maîtrise d'ouvrage de Charente Eaux est programmée sur 2021, afin d'accompagner les collectivités maîtres d'ouvrage dans la réflexion sur cette question.

Pour l'assainissement collectif

- 2022 début de la réflexion pour la prise de compétence de l'assainissement non collectif au au 1er janvier 2026. Réalisation du diagnostic et définition du calendrier pour effectuer le transfert de compétence dans de bonnes conditions.
- Améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine existant (Réalisation obligatoire d'un diagnostic périodique (à minima tous les 10 ans) du système d'assainissement avant le 31/12/2023 ou 31/12/2025 selon la taille des systèmes d'assainissement existants (cf. article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 et sa modification du 30 juillet 2020). Ce diagnostic permet au maître d'ouvrage d'établir un programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à corriger les anomalies observées),
- Maintenir l'état du patrimoine du service (canalisations, ouvrages) par une politique de renouvellement ou réhabilitation adaptée,
- Réaliser des extensions de réseaux de collecte ou créer un système d'assainissement collectif en fonction des enjeux identifiés.

II AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

1) Actions sur le chauffage au bois domestique

Le plan d'action « chauffage au bois domestique performant » se décline :

- sensibiliser le grand public à l'impact sur la qualité de l'air d'un chauffage au bois avec des appareils peu performants ou un combustible de mauvaise qualité. A ce titre, la vétusté d'un appareil de chauffage au bois sera indiquée dans le nouveau diagnostic de performance énergétique et les ramonages, rendus obligatoires une fois par an, seront l'occasion de rappeler les subventions disponibles pour remplacer un appareil peu performant et fortement émetteur de particules fines ;
- Accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois. Faire connaître les aides aux aides à la rénovation énergétique des logements (Plateforme FAIRE) ;
- promouvoir l'utilisation d'un combustible local de qualité en développant un label pour attester de la qualité du combustible (faible taux d'humidité) et de son origine (issu de forêts gérées durablement). Le marché formel de la bûche représente aujourd'hui uniquement 20 % des bûches utilisées en France. L'objectif est de structurer le marché formel de la bûche pour qu'il représente 40 % des utilisations annuelles, dont 50 % est un combustible labellisé, d'ici 2030 ;
- améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire des particules issues de la combustion du bois.

2) Sensibilisation et information des locaux sur la qualité de l'air

Cette action peut se décliner en plusieurs actions :

- Insérer un encart sur la qualité de l'air dans les journaux communaux et le journal communautaire ;
- Réaliser un guide des bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air par secteur : un guide pour les agriculteurs (en s'appuyant sur le guide des bonnes pratiques

- agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air réalisé par l'ADEME), un guide pour les leviers sur les bâtiments, un guide de bonne conduite routière, par exemple ;
- Pour les bâtiments publics, prévoir la construction de Bâtiments Basse Consommation (BBC)
 - Concernant la commande publique, imposer l'achat de peintures sans COV, d'ampoules LED etc.

III. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

I LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

1) Actions trame BLEUE :

Actions soutenues par les élus communautaires concernant les ouvrages des moulins

- Associer l'ensemble des usagers de l'eau pour décider collectivement de la meilleure solution pour garantir la continuité écologique (aménagement d'échelles à poissions et de passe à canoë ou arasement)
- Traitement en priorité des sites aux plus forts enjeux.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques

Actions portées par le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)

- Continuité du programme de gestion des embâcles qui sont des accumulations de débris végétaux, auxquels viennent souvent s'ajouter le plus souvent des déchets d'origine anthropique, qui vont obstruer le plus souvent le lit du cours d'eau. Les débris végétaux sont notamment des souches d'arbres, des arbres tombés dans le cours d'eau. Les embâcles provoquent de nombreux effets bénéfiques sur le fonctionnement du milieu aquatique mais on dénombre également un certain nombre de perturbations, si bien qu'il n'est pas toujours évident de déterminer s'ils doivent être laissés ou enlevés.
- La restauration des zones humides
- Articuler la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques.
- Travaux de rétablissement de la continuité écologique, via des installations permettant de réduire l'impact des aménagements sur la circulation de la faune aquatique (rampes d'enrochement, etc).

2) Actions trame VERTE

- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages

3) Actions trame NOIRE

En partenariat avec le SDEG

- Limiter l'impact de l'éclairage public pour atténuer les pollutions lumineuses afin de préserver la biodiversité nocturne. Prévoir un programme d'investissement adapté à cet objectif
- Accompagner des communes qui souhaitent s'engager dans la labellisation village étoilé

II LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une réflexion commune au niveau du bloc communal pour définir un plan d'action concerté avec l'accompagnement des services de l'État (la Direction Départementale des Territoires, l'Office Français de la Biodiversité...)

- 2021 action du Le Conservatoire Régional des espaces naturels (CREN) : le 16 juin 2021 un chantier participatif d'arrachage de Balsamine de l'Himalaya sur le périmètre Réserve Naturelle Régionale de la vallée de la Renaudie propriété de l'EPCI gérée par le CREN dans le cadre d'un bail emphytéotique.
- 2021 SyBTB arrachage manuel de la jussie (une plante exotique envahissante d'origine sud-Américaine. C'est une plante aquatique se développant dans les eaux calmes, très éclairées ou sur un sol humide. Elle possède des fleurs de 3 à 5 cm de couleur jaune. Ces fleurs ont fait son intérêt ornemental dans les bassins, mare, étangs... et semblent à l'origine de son introduction.
- 2021-2022 la lutte contre le frelon asiatique : définir collectivement le meilleur plan d'action (technique à mettre en place en fonction du calendrier qui garantira la meilleure efficacité)
- 2022-2026 reproduire le même schéma pour les espèces faunistiques et floristiques qui auront été jugée comme prioritaire

IV. RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

La mise en œuvre d'actions, par CALITOM avec l'implication de l'ensemble des acteurs du bloc communal au travers notamment des plans et programmes locaux de prévention et le développement du marché du réemploi et de la réutilisation, concourt à pallier le risque de pénurie d'installations de traitement.

I UNE RÉFLEXION ET UNE ACTION COLLECTIVE CHARENTAISE AVEC CALITOM

En 2021, CALITOM a décidé de lancer 4 grandes études structurantes pour l'avenir et la trajectoire financière 2022/2025. Ces réflexions portent sur :

- le niveau de service en collecte (optimisations à envisager...) ;
- le niveau de service en déchetterie (adaptation du réseau, des horaires, du service) ;
- le devenir du centre de tri ATRION (mutualisation de l'outil et évolution du process) ;
- le traitement des déchets résiduels (quelles solutions : mutualisation, nouvel outil, sortie du tout enfouissement...).

II DES ACTIONS LOCALES CIBLÉES

Prévention pour réduire les déchets des collectivités

Il peut s'agir d'actions internes à mener par l'EPCI et les communes

- Limiter l'utilisation de produits ménagers dans des contenants plastics et composés de perturbateurs endocriniens dans les écoles les lieux dédiés à la petite enfance. Les remplacer par des produits dont la composition est moins nocive
- réduction de la consommation de papier
- dématérialisation de la communication interne
- prise en compte de critères prévention et environnementaux dans les marchés publics
- vaisselle réutilisable ou compostable
- sensibilisation des communes à la prévention

Prévention vis à vis des habitants

- Communiquer sur le tri : trier c'est bien, mais réduire sa production de déchets c'est encore mieux ! Le tri n'est pas un geste de réduction ; le tri n'évite pas le déchet
- Sensibiliser et lutter contre le gaspillage, pour diminuer ses déchets et consommer mieux.
- Promotion du compostage
- Promotion de l'eau du robinet pour limiter l'usage des bouteilles plastique et parallèlement donner aux habitants une meilleure connaissance de la qualité de l'eau en augmentant le nombre de paramètres d'analyse des molécules
- Réparation-réemploi : actions visant à développer la réparation et le réemploi :

- recycleries/ressourceries
- élaboration d'annuaires de la réparation
- récupération/réparation des textiles, d'ordinateurs, de machines à laver pour réemploi
- bourses d'échanges et brocantes

V. VERS UNE CULTURE DE LA GESTION DU RISQUE POUR ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

I VERS UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Après la réalisation du travail de concertation prévue dans la stratégie, les élus devront se poser la question de l'opportunité de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde.

La planification et la gestion des urgences et des situations de crise peuvent constituer un des objectifs de coopération et de coordination entre l'intercommunalité et les communes qui la composent.

Dans le cadre de ce plan intercommunal, la réalisation de fiches thématiques sur certains risques méconnus par la population renforcerait l'information de la population. Par exemple, pour les communes concernées identifiées dans le diagnostic, des fiches sur le radon peuvent être réalisées. Aussi, une information sur les pollutions électromagnétiques est nécessaire à l'échelle de l'intercommunalité.

Cette échelle intercommunale apparaît comme le vecteur uniformisant des risques présents sur le territoire.

II POUR PRÉPARER UN PLAN DE GESTION DE CRISE INTERNE A L'EPCI

Les moyens et les ressources mutualisés seront à définir au sein de EPCI cela peut se faire à plusieurs niveaux

- L'alerte : Appel en masse, mégaphones, réseaux sociaux, porte à porte...
- Les moyens de transport : transport en commun, utilitaires, camions bennes, camions plateau...
- Les engins spécifiques : bulldozers, balayeuses, citernes, grues, tractopelles...
- La production d'électricité : groupes électrogènes...
- La dépollution : barrages flottants anti-pollution, motopompes, cribleuses...
- L'hébergement : salles, lits de camp, couvertures...
- Les accessoires : cuissardes, bottes, raclettes, pelles, brouettes...

VI. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN PARTAGE ET MESURER L'IMPACT DES ACTIONS SUR LE CLIMAT

I UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PARTAGÉE

1) Les élus

Un élu communautaire organise, avec l'aide des agents de la Communauté de Communes, des « Balade Nature & Patrimoine ». Elles sont ouvertes à tous les élus, qu'ils soient communautaires ou communaux. Nous avons réfléchi à des circuits thématiques. Ils seront organisés durant l'été 2021. Ces ballades favoriseront la connaissance du territoire, tout en mettant en avant les pratiques vertueuses de développement durable dans les communes visitées.

En juin 2021, une formation des élus par l'ADEME est organisée. Elle est ouverte à une quinzaine d'élus de la Commission Environnement.

2) Les services

L'ensemble des agents de la Communauté de Communes ont reçu une feuille d'information sur le PCAET et ses enjeux, ainsi que quelques idées d'actions individuelles.

Pourront être mises en place des journées de formation à l'éco-conduite, ou encore réfléchir à un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) pour organiser le télétravail et le covoiturage entre agents.

Il y a aussi des formations par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et FREDON.

3) Les citoyens

Développer l'écocitoyenneté, c'est un ensemble de fonctionnements, d'objectifs et d'actions qui visent à changer les comportements individuels et collectifs pour un meilleur respect de notre environnement et la préservation des ressources.

La consultation et l'information citoyenne va être améliorée par la mise en plus d'un forum des actions durables ouvert à la population à l'automne 2021. Ce forum est organisé dans le cadre de la DDmarche développée dans la stratégie du territoire.

4) Les jeunes

Plusieurs actions sont en cours pour sensibiliser les jeunes, l'avenir du territoire.

Des actions d'éducation à l'environnement sont en réflexion, en lien avec la mise en place du Projet Educatif Territorial sur le territoire. Plusieurs projets se dessinent comme celui de végétaliser les espaces extérieurs des structures éducatives, réintégrer des sorties de découverte de nature dans le cursus pédagogiques etc. De plus, dans le cadre de la labélisation Centre A'ERE, des projets vont être réfléchis au niveau de la Communauté de Communes.

- Conception et réalisation d'un livret d'idées et de fiches pédagogiques adaptées au territoire, commun à toutes les écoles et structure accueillant des enfants
- Visites de parcs photovoltaïques
- Organisation de lecture du paysage agricole (évoquer l'évolution etc.)
- Organisation d'un concours-type « Ecoloustics » entre écoles de l'EPCI

Reprendre l'idée de ce concours qui « vise à favoriser la découverte de la "transition énergétique", en proposant aux élèves de définir les énergies de demain dans leur commune, en s'appuyant sur leur connaissance du modèle actuel de production et de consommation. Les réalisations pourront prendre la forme voulue et utiliser divers supports (papier, numérique, audiovisuel, internet...) »¹⁶.

II MESURER L'IMPACT DE L'ACTION PUBLIQUE SUR LE CLIMATIQUE

1) Définir des critères DD pour toutes les aides accordées par l'EPCI

Revoir les règlements existants et intégrer cette donnée dans ceux à venir.

2) Faire une évaluation climat des budgets des collectivités

Partenariat ATD pour extension du logiciel à ce nouveau paramètre.

LES INDICATEURS

Politique publique	Indicateur	Année référence	Données
Transition énergétique	Consommations énergétiques de l'EPCI	2018 <i>Source : AREC Nouvelle-Aquitaine</i>	571 GWh
	Consommations énergétiques par secteur (GWh)		Transport 265 GWh (46%) Résidentiel 207 GWh (36%) Tertiaire 36 GWh (06%) Industrie 34 GWh (06%) Agricole 28 GWh (05%)
	Consommations énergétiques par type d'énergie (GWh)		Produits pétroliers 314 (55%) Electricité 110 (19%) EnR Thermiques 98 (17%) Gaz naturel 48 (08%)
	Dépenses énergétiques Eclairage public 27 communes & EPCI Bâtiments publics 27 communes & EPCI Autres dépenses d'électricité des communes (établissements sportifs, assainissement etc.)	2019 <i>SDEG & EDF</i>	Eclairage public : 27 Communes 1 008 893 kWh EPCI 31 685 kWh Bâtiments publics : 27 communes 1 359 209 kWh EPCI 337 704 kWh -Autres : Communes 277 958 kWh
	Production d'énergie renouvelable globale du territoire	2016 <i>AREC Nouvelle-Aquitaine</i>	91 GWh 19,6% consommation territoire
	Nombre de sites de production EnR	2019 <i>ENEDIS</i>	Solaires : 260 Hydraulique : 1
	Nombre de projets EnR locaux (soutien/association citoyenne)	2021	0
	Nombre logements ayant bénéficié « Ma Prime Ma Rénov »	2020 <i>DDT 16</i>	dossiers : 97 Primes 320 483 € Travaux TTC 1 018 454 €
	Limitation du changement climatique : diminuer l'impact carbone	Emissions de gaz à effet de serre annuelle globales et par secteur	2016 <i>AREC Nouvelle-Aquitaine</i>
Emissions de gaz à effet de serre annuelle du territoire par secteur (ktCO _{2e})		Transport 85 (42%) Agricole 76 (37%) Résidentiel 24 (12%) Industrie 12 (6%) Tertiaire 07 (3%) Déchets 01 (0,4%)	
Nombre de véhicules par vignette Crit'Air		2020 <i>Données Ministère de la Transition Ecologique</i>	Classement 14 743 véhicules Crit'Air E (100% électrique et hydrogène) : 30 véhicules (0.20%) Crit'Air 1 : 1 877 véhicules (13%) Crit'Air 2 : 4 927 véhicules (33%) Crit'Air 3 : 4 127 véhicules (28%)
Nombre de points de recharges publics des véhicules électrique		2020 <i>Base de données GIREVE</i>	6

Eau	Masses d'eau souterraine libres en bon état quantitatif (échelle du Bassin de la Charente)	2019 <i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>	33% (échelle du Bassin de la Charente)
	Nombre des captages d'eau potable	2019 <i>Charente Eaux</i>	5
	Consommation d'eau potable sur l'EPCI		91 m³/abonné/an
	Rendement du réseau		Entre 79% et 87,1%
	Pertes linéaires du réseau		Entre 0,8 m ³ /km/jour et 2,4 m ³ /km/jour
	Qualité de l'eau : azote & produits phytosanitaires (échelle du Bassin de la Charente)	2019 <i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>	88,1% des masses d'eau superficielles du bassin de la Charente subissent des pressions anthropiques concernant l'azote & 82,5% sur les produits phytosanitaires
Préservation de la biodiversité	Artificialisation du sol	Entre 2009 & 2019 <i>Portail de l'artificialisation des sols Entre 2009 et 2019)</i>	0,5% du territoire artificialisé. Soit 244,4 hectares (au détriment des terres agricoles)
	Aires protégées	2021 <i>EPCI & Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)</i>	1 Réserve Naturelle Régionale 3 zones Natura 2000 14 ZNIEFF et Type 1 & 2, 2 Espaces Naturels Sensibles
	Utilisation de produits phytosanitaires (échelle du département Charentais)	2019 <i>Association Générations Futures</i>	2,91 kg de produits phytosanitaires par hectare Charente = 15ème position sur l'ensemble des départements français en termes d'achat de pesticides Classement des substances actives les plus consommées en Charente : Glyphosate (16,74%), Soufre total (13,00%) Fosétyl-AI (11,90%)
	Nombre villes & Villages étoilés - Trame Noire	2020	0
	Nombre d'actions des communes contre les espèces invasives	2021 <i>Questionnaire EPCI adressé aux maires</i>	15 communes agissent contre les frelons asiatiques / 3 communes contre d'autres espèces

Réduction des déchets	Tonnage des déchets (kg/an/hab.)	2019 <i>CALITOM</i>	Ordures ménagères : 166
	Compostage		Emballages recyclables et papiers : 76
	Sensibilisation		Verre : 39
			1 640 composteurs distribués
			57 animations scolaires
Prévention des risques, notamment santé environnementale	Inventaire territorial d'émissions de polluant (émissions annuelles de SO ₂ / NOx / COV / PM _{2,5} / NH ₃) - Tonnes	2016 <i>ATMO Nouvelle-Aquitaine</i>	<p>NH₃ (Ammoniac émis principalement par l'agriculture) : 460</p> <p>NOx (Oxyde d'Azote émis par les véhicules Diesel principalement) : 328</p> <p>COV (Composés Organiques Volatils émis principalement par le résidentiel) : 267</p> <p>PM₁₀ (particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm) : 190</p> <p>PM_{2,5} : 108</p> <p>SO₂ (dioxyde de soufre) : 15</p>

ANNEXE II : CONTRIBUTIONS PARTENAIRES

Contribution commune des EPCI au titre de CAP Charente dans le cadre de l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique

Madame la Préfète,

L'Etat a initié la mise en œuvre de Contrat de Relance et de Transition Ecologique dans chaque territoire. A ce titre, les CRTE constituent une nouvelle génération de partenariat visant à traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion. En Charente, 9 contrats seront engagés avec les EPCI à partir de cet été.

Comme vous le savez, conscients des enjeux sociétaux auxquels nous devons répondre et à l'instar d'autres territoires en France ou en Europe engagés dans des dynamiques d'attractivité et d'innovation, les acteurs économiques et les collectivités territoriales de la Charente ont décidé d'unir leurs forces afin de porter une démarche commune appelée « Cap Charente ».

S'appuyant sur une étude réalisée en 2015 par le Centre Emile DURKHEIM – CNRS – Sciences Po Bordeaux, les éléments fondateurs de cette démarche sont d'échanger sur des enjeux communs au territoire charentais et de partager une stratégie globale. Dans ce sens, « Cap Charente » a apporté une contribution au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Quatre enjeux prioritaires d'aménagement et de développement ont, pour le moment, guidé nos réflexions : la transition énergétique et écologique, la prévention et la gestion des déchets, les Infrastructures et l'Intermodalité et enfin le numérique.

Fort de cette dynamique d'un dialogue renouvelé entre le monde des collectivités et de l'entreprise, « Cap Charente » souhaite prendre toute sa part à l'élaboration et la mise en œuvre des futurs documents stratégiques de notre territoire comme les CRTE ou le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

A ce titre, « Cap Charente » et les 9 EPCI de Charente souhaitent affirmer dans les CRTE une position commune autour d'enjeux et d'orientations stratégiques. Concrètement, il est proposé que les CRTE de Charente intègrent dans l'article 2 – « Ambition du territoire et orientations stratégiques » des éléments communs aux 9 contrats en tant qu'action stratégique.

Dans un contexte de grandes incertitudes, d'enjeux majeurs en termes de transition, il nous apparaît déterminant pour le territoire de la Charente et toutes ses composantes, que les acteurs se parlent, échangent, partagent et quand il le faut, portent, défendent ensemble les intérêts du territoire. Nous portons la conviction que l'intelligence collective et les approches transversales d'aujourd'hui faciliteront demain le pilotage complexe de nos politiques territoriales.

Aussi nous nous appuierons **pour construire une gouvernance territoriale innovante et moteur d'une nouvelle ambition en termes de dynamique d'attractivité, sur Cap Charente qui est constitué du monde économique et des élus du territoire.**

1^{ère} action stratégique : Faire de la Charente un territoire exemplaire et d'expérimentation en termes de d'artificialisation des sols, de mobilisation foncière, de régénération urbaine et de Biodiversité.

Ainsi, nous souhaitons que ces CRTE reflètent une ambition partagée de construire une dynamique de Relance et de Transition basée sur des politiques et des actions nourries par un Aménagement sobre et responsable. Concilier développement économique et gestion économe de l'espace est un enjeu crucial pour notre Département. Nous devons à la fois accompagner la reconversion des friches urbaines ou économiques, apporter des réponses aux besoins de croissance pour l'industrie et notamment le secteur du Cognac, tout en mettant en œuvre des actions significatives en faveur de la biodiversité. A l'échelle des SCOT, les outils réglementaires de Trame verte, bleue, noire, seront renouvelés. Ils pourront s'inscrire dans une cohérence à l'échelle départementale, par des continuités interterritoriales et par une mobilisation des acteurs économiques sur leurs engagements en faveur de la biodiversité pris dans leurs démarches RSE, par exemple.

2nde action stratégique : Renforcer et favoriser les chaînes de valeur au service de la Transition Ecologique et des circuits économiques de proximité.

Après une première ambition plus orientée sur les questions d'aménagement du territoire, la seconde doit contribuer à renforcer notre tissu économique.

En s'appuyant sur ses filières d'excellence, notre Département possède des atouts qui pourraient l'amener à devenir, par le potentiel qu'ils recèlent, un territoire d'expérimentation et d'innovation pour agir sur :

- Le déploiement d'une politique d'attractivité volontariste et ciblée visant à compléter ses chaînes de valeur,
- Le développement des compétences stratégiques en lien avec ses pôles d'excellence au travers du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation
- L'accompagnement des mutations des entreprises leur permettant de relever les défis technologiques, environnementaux, économiques et sociaux auxquelles elles ont à faire face.

Ayant démontré ces derniers mois sa capacité à mobiliser les énergies publiques et privées autour d'enjeux partagés, la Charente a aussi vocation à devenir un territoire pilote du « consommer local » pour accélérer le développement de circuits courts de production et de consommation dans une logique de performance environnementale et de souveraineté économique.

Cette démarche vise 3 axes en particulier sur le développement :

- Des pratiques d'achat responsable du secteur privé et public
- Des processus performants d'évitement, de traitement et de valorisation des déchets
- D'une économie circulaire pour renforcer les coopérations et synergies entre les entreprises du territoire et de la Région Nouvelle aquitaine

3^{ème} action stratégique : Agir conjointement entre les collectivités et les entreprises pour développer les énergies renouvelables et adapter les objectifs du SRADET dans le contexte local.

Cette 3^{ème} ambition vise à la fois la sobriété et l'évolution indispensable de notre mix énergétique, à l'échelle locale, pour tendre vers une décarbonation de nos sources d'énergie et vers l'augmentation des sources d'énergies renouvelables acceptables en Charente : photovoltaïque, géothermie, biogaz...

Nous proposons ainsi que les CRTE d'une part intègrent des actions d'adaptation des documents d'orientation (documents d'urbanisme, notamment Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI, Schéma de Cohérence Territoriale SCOT, etc...) et d'autre part facilitent la mise à disposition de moyens (toitures et murs des bâtiments, parcelles, biodéchets,...) en vue d'inciter par tous les moyens possibles l'émergence de projets « énergie » portés par les collectivités, les entreprises, les associations, les charentais,...

Les trois ambitions indiquées nous apparaissent alors déterminantes pour la Charente. A cet effet, nous proposons la mise en place d'une conférence territoriale se réunissant 1 à 2 fois par an, mobilisant l'Etat, les EPCI, le Comité Stratégique Territorial et Cap Charente et qui permettrait d'installer un suivi des CRTE à l'échelle du Département.

L'objectif de cette démarche est tout d'abord de vous faire savoir que la Charente est prête à se mobiliser sur des grands enjeux. Le suivant est d'en faire des bases communes au sein des CRTE pour apporter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Cette contribution est donc une première étape qui devra être suivie par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique sur notre territoire sont des enjeux que nous souhaitons porter collectivement. Ces orientations communes illustrent l'ambition du Comité Stratégique Territorial et de CAP Charente, l'ambition d'un territoire, la Charente.

Souhaitant vivement que ces propositions retiennent votre attention et puissent trouver leur déclinaison dans les CRTE,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Signataires : 9 EPCI

M. Jean-Yves AMBAUD CDC Lavalette Tude et Dronne

M. Thierry BASTIER CDC Val de Charente



M. Xavier BONNEFONT Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

M. Philippe BOUTY CDC Charente Limousine

M. Jean-Marc BROUILLET CDC
La Rochefoucauld Porte du Périgord

M. Jacques CHABOT CDC 4B

M. Christian CROIZARD CDC Cœur de Charente

Christian CROIZARD
Signature numérique de
Christian CROIZARD
Date: 2021.05.27
15:24:13 +0200

M. Jérôme SOURISSEAU Communauté d'agglomération de Grand Cognac

M. Christian VIGNAUD CDC Rouillacais

En présence de : Villes (Cognac & Angoulême), Union Patronale de la Charente - MEDEF, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Département de la Charente, ...